

AVRIL 2013

MERKUR

DE LËTZEBUERGER MERKUR
BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

www.cc.lu

L'apprentissage: la voie vers un emploi



■ FLASH

2030.lu – Ambition pour le futur:
premier atelier thématique



■ FORMATION

Programme «LSC Progress»:
548 lauréats reçoivent leurs
certificats de réussite



PRIVATE BANKING

**Faut-il habiter
Luxembourg-Ville
pour trouver
un conseiller
près de chez soi?**

**BCEE – un conseiller
Private Banking
aux quatre coins du pays.**

Forte de son réseau d'agences étoffé et réparti sur tout le territoire, de son expertise et de sa stabilité, la BCEE est idéalement placée pour gérer votre capital et vous offrir un service de Private Banking résolument centré sur vos besoins.

Trouvez le centre financier BCEE le plus proche sur www.bcee.lu ou appelez le **(+352) 4015-4040**.

**BCEE Private Banking:
Votre patrimoine mérite attention**



SPUERKEESS

Äert Liewen. Är Bank.

Etat de la Nation: En attendant les prochaines élections ...

Les déclarations sur l'Etat de la Nation se suivent et se ressemblent. Pis encore, face aux formidables défis auxquels le pays est désormais confronté, tels que la perte alarmante de sa compétitivité, la dérive de ses finances publiques, la non-soutenabilité de son modèle social basé sur une croissance qui fait défaut, le Gouvernement semble de moins en moins inspiré.

Que faut-il retenir du discours du Premier Ministre du 10 mai dernier? Tout d'abord, qu'il n'y a plus de doute possible sur la gravité de la situation dans laquelle se trouve actuellement le pays. Même si le Premier Ministre s'est efforcé à trouver du bon dans les très nombreux chiffres qui ont illustré son discours, en affirmant notamment que le Luxembourg se portait mieux que ses voisins européens et que le pays avait déjà connu des moments plus difficiles dans son histoire, le constat reste inquiétant. Finances publiques, compétitivité, modèle social, chômage, perspectives de croissance, tous les indicateurs sont passés au rouge, à tel point que le Premier Ministre s'est vu obligé de reconnaître que le Luxembourg souffrait d'une véritable crise de confiance, crise qui a d'ailleurs été largement amplifiée par les affaires politiques qui continuent à secouer le pays pour en faire une crise «faite maison». Or, si le constat du Premier Ministre est pertinent, l'absence d'idées ou d'impulsions nouvelles est d'autant plus décevante.

Un des rares points positifs de la déclaration sur l'Etat de la Nation fut l'annonce que le Gouvernement allait maintenir ses investissements dans des domaines essentiels pour l'avenir du pays, tels que la recherche et l'innovation, la formation universitaire ou le développement du secteur logistique, et ce malgré des finances publiques en souffrance et des prévisions de croissance peu optimistes, puisqu'atteignant à peine 1 % pour le Luxembourg dans un contexte de stagnation dans la zone euro. Que dans cet environnement conjoncturel difficile, l'objectif du déficit zéro initialement annoncé pour 2014 ait été reporté à 2016, voire 2017, n'est guère surprenant dans un contexte largement imprégné d'immobilisme réformateur. Ce qui l'est davantage, c'est l'absence d'une vraie feuille de route pour préparer l'avenir du Luxembourg. Il est fort regrettable, que le Premier Ministre n'ait pas saisi l'opportunité pour annoncer de vraies mesures structurelles pour redresser le pays.

Ainsi, l'effondrement programmé des recettes de TVA sur le commerce électronique à partir de 2015 sera compensé – du moins partiellement – par une augmentation du taux de la TVA. Une réforme fiscale plus globale, pourtant indispensable au rééquilibrage de la charge fiscale dans un pays où 4 % des contribuables paient plus de 40 % des impôts, ne se fera pas avant 2015, le temps de laisser à l'équipe gouvernementale issue des élections législatives de mai 2014 le temps de se mettre d'accord sur ses grandes lignes. On saura tout

juste que dans un souci de préserver la prévisibilité fiscale pour les investisseurs internationaux, la fiscalité des entreprises ne sera pas augmentée, une mesure que la Chambre de Commerce ne peut que saluer.

En matière de pérennisation du modèle social, le Premier Ministre se sera aussi contenté d'un effet d'annonce en proclamant que le financement de l'assurance dépendance fera l'objet d'une analyse en vue d'en maîtriser les coûts. Point plus d'informations n'auront été fournies sur les moyens que le Gouvernement entend mettre en place pour atteindre son objectif de déficit zéro au niveau des finances publiques. On saura juste que les mesures d'assainissement budgétaire s'élèveront à 250-300 millions d'EUR en 2014. Pour 2015 et 2016, d'importants efforts de consolidation ont certes été annoncés, sans pour autant fournir plus d'explications sur les moyens d'y arriver. En attendant les mesures que le prochain gouvernement voudra bien annoncer après les élections de 2014, l'histoire retiendra que la dette publique du Luxembourg aura plus que quadruplé endéans 5 ans (2,5 milliards ou 6,7 % du PIB en 2007 contre 11,4 milliards ou 25 % du PIB en 2012), avec une tendance haussière qui continuera.

Mais l'annonce qui aura probablement été la plus commentée au niveau national et surtout international, fut celle que la place financière luxembourgeoise appliquera l'échange automatique d'informations à partir du 1er janvier 2015, réservant le secret bancaire plus qu'aux seuls résidents luxembourgeois dont les revenus de l'épargne continueront à être imposés à la source. L'avenir montrera si le dynamisme des acteurs de la place financière, la diversité des produits proposés et son rayonnement international permettront au Luxembourg de continuer à se positionner comme un acteur de référence sur le marché financier international.

En commençant sa déclaration sur l'état de la Nation par l'affirmation que les temps ont changé, le chef du gouvernement a implicitement laissé entendre que le pays ne pouvait plus être gouverné comme par le passé et qu'un changement de cap était tout à fait indispensable si le Grand-Duché souhaite sortir la tête haute d'une crise économique et financière qui s'installe dans la durée. Dommage alors que les grandes lignes de ce changement de cap ne seront révélées que par le prochain Gouvernement et que notre pays, en ces temps de bouleversement et de défis historiques, se contente de temporiser.

D'où d'ailleurs toute l'importance de l'initiative «2030. lu – Ambition pour le futur», qui a pour ambition de tracer dans plusieurs débats avec la société civile la voie vers un avenir meilleur pour le Luxembourg. Les inscriptions pour le prochain débat thématique consacré à l'énergie, l'environnement, l'économie verte, les infrastructures et le logement sont d'ailleurs ouvertes sur www.2030.lu. ■



DOSSIER

4 Réforme de l'apprentissage: «Plus de jeunes, des jeunes mieux formés»

DOSSIER

- 4 «Plus de jeunes, des jeunes mieux formés»

FLASH

- 18 Premier atelier thématique: un débat animé sur les moyens d'atteindre une société ouverte et tournée vers l'avenir
- 24 Initiation à l'économie pour une soixantaine de lycéens
- 24 Deutsche Europaschüler besuchen die europäische Hauptstadt Luxemburg
- 25 53 entreprises participent à la Visite d'Etat en Autriche
- 26 Visite de S.E. Mahmud Mammad-Guliyev, Vice-ministre des Affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan
- 26 La Chambre de Commerce a reçu une délégation officielle de la Région de Samara (Russie)

INTERNATIONAL

- 28 Visit of the Myanmar Minister in the President's office H.E. Mr. U Soe Thane
- 28 Calendrier mai – septembre 2013
- 30 EU's Free Trade Agreements – where do we stand?
- 31 Hannover: Die Benelux-Staaten im Mittelpunkt des 10. Niedersächsischen Außenwirtschaftstages
- 33 Save the date: economic mission to Russian regions Kaluga and Lipetsk
- 34 Save the date – mission officielle en Suisse

- 34 Save the date – mission officielle en France
- 35 Economic Mission to South Africa
- 36 Entreprises, sécurisez votre environnement de travail contre les arnaques!
- 39 Enquête: chiffrer le préjudice économique des pratiques commerciales trompeuses en B2B
- 40 BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires
- 42 Textes européens publiés du 27 février 2013 au 4 avril 2013

FORMATION

- 44 548 lauréats reçoivent leurs certificats de réussite
- 46 "Luxembourg is well placed in fostering the travel of entrepreneurial ideas"
- 48 La «profession du mois»: dessinateur en bâtiment
- 50 Savoir évoluer avec le monde du travail
- 52 Erste eufom-Konferenz zeigt Wege aus der Europa-Krise auf
- 53 Augmenter l'employabilité et le professionnalisme des salariés des entreprises de travail intérimaire par la formation continue
- 54 Nouvelle formation à la médiation
- 56 Le coût de la formation est en baisse
- 57 Cactus félicite ses jeunes diplômés

INNOVATION

- 58 Augmenter ses chances de réussite grâce aux formations au business plan 1,2,3 GO & 1,2,3 GO Social

- 60 Seed4Start 2^e édition: faites financer votre start-up innovante!
- 62 Cautionnement et mentorat: un duo gagnant pour les entrepreneurs
- 62 Europeana: une bibliothèque numérique à l'échelle européenne
- 65 Les rencontres recherche-entreprises de la Grande Région à ne pas manquer
- 66 Huiles et graisses minérales: les clés et la fiabilité d'un bon recyclage

ECONOMIE

- 68 La structure des dépenses publiques à l'étude
- 69 2012: le Luxembourg évite de justesse une nouvelle récession
- 71 Luxembourg on an upward trend
- 72 Photo mensuelle de l'économie luxembourgeoise
- 78 Logistique: L'enjeu majeur reste la réactivité et la flexibilité

LEGISLATION & AVIS

- 80 Embauche d'un salarié: le CDI est la règle, le CDD l'exception
- 82 Conclusion et rupture du contrat d'apprentissage: les sanctions encourues en cas de non-respect des règles de forme
- 84 Le droit financier et les abus de marché tiennent conférence
- 86 Lutte contre le retard de paiement: la Chambre de Commerce salue la transposition de la directive



INTERNATIONAL

- 31 Hannover: Die Benelux Staaten im Mittelpunkt des 10. Niedersächsischen Außenwirtschaftstages**

- 87** La nouvelle loi en questions: interview de Léon Gloden, député-maire
88 Le site Internet www.30max.eu vous informe
90 Projets soumis pour avis à la Chambre de Commerce

FEDERATIONS/U.E.L

- 92** Les usagers vulnérables
94 Rattraper la compétitivité perdue
94 Fedil Employment Services – axe de relance pour l'emploi
95 Toute la mode au Luxembourg sur www.femo.lu
95 La «Shopping Map 2013» disponible

GRAND ENTRETIEN

- 96** "Diversity is a competitive advantage"

INFO ENTREPRISES

- 98** Une promenade gastronomique «Am Bësch»
98 En bref
99 Tomcat Luxembourg accueille Paul Smith
100 Shebusa.com, première start-up luxembourgeoise sélectionnée par la plate-forme européenne Wiseed
101 Ouverture de Naturata Biobau à Munsbach

AVIS/LEGISLATION

- 82** Jurisprudence du droit du travail: conclusion et rupture du contrat d'apprentissage

- 101** Faire évoluer les relations entre entreprises
102 Exit le concept store et bienvenue au magasin de meubles signés
102 Luxweb.com passe en mode Today, What's up?

LES 100 VISAGES DE LA CDC 104

Editeur:

Chambre de Commerce
 du Grand-Duché de Luxembourg
 7, rue Alcide de Gasperi
 L-2981 Luxembourg
 Tél.: 42 39 39-1
 Fax: 43 83 26
 E-mail: merkur@cc.lu
www.cc.lu

Paraît 10 fois par an

Tirage: 35.000 exemplaires
 Reproduction autorisée
 avec mention de la source.
 Copie à l'éditeur

Rédaction:

Patrick Ernzer, rédacteur en chef
 Marie-Hélène Trouilleux
 Corinne Briault, Edouard Lehr

Mise en page et impression:

Imprimerie Centrale S.A.

Conception graphique:
 rose de claire, design.

Couverture:

lola

Crédit photographique:

MEV Verlag, EU, SIP,
 ONT Luxembourg, M-H. Trouilleux

Publicité:

Imprimerie Centrale
 Service Régie, Bureaux:
 15, rue du Commerce
 L-1351 Luxembourg
 Tél.: (+352) 40 36 10-1
 Fax: (+352) 40 36 10-228
 E-mail: regie@ic.lu
www.ic.lu

Les articles publiés et signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément l'opinion de la Chambre de Commerce, qui ne peut donner aucune garantie expresse ou implicite sur l'exactitude, l'exhaustivité, la véracité, l'actualité, la pertinence ou la fiabilité des informations figurant dans le Merkur.



Réforme de l'apprentissage

«Plus de jeunes, des jeunes mieux formés»

La Luxembourg School for Commerce continue ses efforts dans l'intérêt des jeunes et de l'économie nationale en matière d'apprentissage. Elle s'investit pleinement dans la mise en place de la réforme de la formation professionnelle et invite toutes les entreprises à déclarer leurs postes d'apprentissage vacants aux services de l'Administration de l'Emploi compétents. Le présent dossier fournit un aperçu général des modalités organisationnelles actuelles de l'apprentissage au Luxembourg.

1) Déclaration de postes d'apprentissage et de stages vacants

Vous souhaitez assurer la pérennité de votre entreprise et accompagner un apprenti/stagiaire pendant son apprentissage: déclarez vos postes d'apprentissage/stages vacants.

Pour déclarer vos postes d'apprentissage/stages, veuillez renvoyer les fiches à la page 11 dûment complétées à l'ADEM-Orientation professionnelle.

2) Indemnités d'apprentissage

L'apprenti a droit à une indemnité d'apprentissage laquelle est payée mensuellement par l'entreprise-formatrice.

Pour l'entreprise-formatrice

- Le Fonds pour l'emploi verse aux employeurs occupant un apprenti des aides de promotion de l'apprentissage d'un montant égal à 27 % de l'indemnité d'apprentissage versée à l'apprenti. Ce montant s'élève à 40 % pour les formations CCP.

- Le Fonds pour l'emploi rembourse également aux employeurs la part patronale des charges sociales se rapportant à l'indemnité d'apprentissage versée à l'apprenti.

Pour l'apprenti

Si l'apprenti réussit son année d'apprentissage, le Fonds pour l'emploi lui accorde une prime d'apprentissage égale à 117 EUR par mois d'apprentissage.

La liquidation des aides et primes

L'ADEM-Orientation professionnelle diffuse les demandes de remboursement au plus tard en novembre de chaque année scolaire aux entreprises formatrices.

L'apprenti a le droit de faire lui-même une demande d'octroi des dites primes lorsque l'employeur a omis d'introduire cette demande ou l'a introduite hors délai précité, et ceci au plus tard au cours de l'année civile qui suit l'année d'apprentissage.

3) Droit de former

La formation d'un apprenti nécessite l'obtention préalable du droit de former par l'entreprise-formatrice. Afin d'obtenir le droit de former un apprenti, l'entreprise doit remplir les conditions suivantes.

Au niveau de l'entreprise

Conditions générales

La tenue générale et l'envergure de l'organisme de formation doivent être de nature à garantir la formation professionnelle de l'apprenti, suivant les critères arrêtés de concert entre les chambres professionnelles patronales et salariales et le ministère.

Critères arrêtés:

L'entreprise doit se prévaloir d'une expérience professionnelle minimale de 3 ans dans la profession concernée (attention aux nouveaux numéros de matricules de filiales ou de succursales!)

■ Barème des indemnités d'apprentissage mensuelles

(minima applicables) à partir du 1^{er} octobre 2012

Formation	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année
CATP	Indice 756,27	Indice 756,27	Indice 756,27
Agent de voyages	590,66 €	734,50 €	1.043,97 €
Assistant en pharmacie	n/a	n/a	1.044,36 €
Auxiliaire de vie	590,66 €	734,50 €	1.044,28 €
Cuisinier	723,84 €	910,41 €	1.040,27 €
Décorateur-étalagiste	497,55 €	633,54 €	921,68 €
Décorateur-publicitaire	497,55 €	633,54 €	921,68 €
Dessinateur en bâtiment	497,55 €	633,54 €	921,68 €
Electronicien énergie	560,48 €	736,02 €	962,07 €
Employé administratif et commercial	647,53 €	812,70 €	1.043,97 €
Gestionnaire qualifié en logistique	588,54 €	772,77 €	1.010,17 €
Informaticien qualifié	560,48 €	736,02 €	962,07 €
Magasinier	497,55 €	633,54 €	921,68 €
Mécanicien d'avions	323,69 €	962,00 €	n/a
Mécanicien d'usinage	560,48 €	736,02 €	962,07 €
Mécanicien industriel et de maintenance	560,48 €	736,02 €	962,07 €
Mécatronicien	300,78 €	386,68 €	502,70 €
Serveur	667,19 €	859,59 €	n/a
Vendeur qualifié	497,55 €	633,54 €	921,68 €
Vendeur-magasinier	497,55 €	633,54 €	921,68 €
CITP	Indice 756,27	Indice 756,27	Indice 756,27
Vendeur	447,87 €	497,55 €	n/a
Cuisinier	600,48 €	667,19 €	n/a
Serveur	600,48 €	667,19 €	n/a

■ Barème des indemnités d'apprentissage mensuelles

(minima applicables) à partir du 1^{er} octobre 2012

Profession	Indice 756,27 1 ^{re} année	Indice 756,27 2 ^e année	Indice 756,27 3 ^e année
CCP			
Commis de vente	420,26 €	472,74 €	577,87 €
Cuisinier	525,31 €	651,38 €	893,00 €
Serveur	525,31 €	651,38 €	893,00 €
DAP	Avant PII	Après PII	n/a
Agent administratif et commercial	577,87 €	998,05 €	n/a
Agent de voyages	577,87 €	998,05 €	n/a
Assistant en pharmacie	420,26 €	998,05 €	n/a
Auxiliaire de vie	682,91 €	1.050,61 €	n/a
Conseiller en vente	577,87 €	787,88 €	n/a
Cuisinier	735,40 €	1.050,61 €	n/a
Décorateur	577,87 €	998,05 €	n/a
Dessinateur en bâtiment	577,87 €	998,05 €	n/a
Electronicien en énergie	577,87 €	998,05 €	n/a
Gestionnaire qualifié en logistique	577,87 €	998,05 €	n/a
Informaticien qualifié	577,87 €	998,05 €	n/a
Mécanicien d'avions – cat A	807,62 €	n/a	n/a
Mécanicien d'usinage	577,87 €	998,05 €	n/a
Mécanicien industriel et de maintenance	577,87 €	998,05 €	n/a
Mécatronicien	315,21 €	525,31 €	n/a
Serveur	735,40 €	998,05 €	n/a
Vendeur-Retouche	577,87 €	787,88 €	n/a
DT	Avant PII	Après PII	n/a
Mécanicien d'avions – cat B	323,08 €	969,16 €	n/a

* PII = Projet intégré intermédiaire

■ Lehrlingsentschädigung für grenzüberschreitende Ausbildungen

Gültig ab dem 1. Oktober 2012

Berufsausbildung	Index 756,27	Index 756,27	Index 756,27
Grenzüberschreitende Ausbildungsberufe	1. Jahr	2. Jahr	3. Jahr
Automobilkaufmann	630,34 €	735,41 €	998,06 €
Bankkaufmann	630,34 €	735,41 €	998,06 €
Bereiter	541,07 €	735,41 €	966,52 €
Brauer und Mälzer	630,34 €	735,41 €	945,57 €
Chemielaborant	630,34 €	735,41 €	998,06 €
Fachinformatiker Anwendungsentwicklung	630,34 €	735,41 €	998,06 €
Fachkraft für Abfall-Kreislaufwirtschaft	630,34 €	735,41 €	998,06 €
Fachkraft für Kurier-, Express- und Postdienstleistungen	630,34 €	735,41 €	998,06 €
Fachkraft für Lebensmitteltechnik	630,34 €	735,41 €	998,06 €
Fachkraft für Veranstaltungstechnik	630,34 €	735,41 €	998,06 €
Fachmann für Systemgastronomie	630,34 €	735,41 €	998,06 €
Fachinformatiker-Systemintegration	630,34 €	735,41 €	998,06 €
Hotelfachmann	630,34 €	735,41 €	998,06 €
Immobilienkaufmann	630,34 €	735,41 €	998,06 €
Industriekaufmann	630,34 €	735,41 €	998,06 €
Informatikkaufmann	630,34 €	735,41 €	998,06 €
Kaufmann für Bürokommunikation	630,34 €	735,41 €	998,06 €
Kaufmann für Gross- und Aussenhandel	630,34 €	735,41 €	998,06 €
Kaufmann für Marketingkommunikation	630,34 €	735,41 €	998,06 €
Kaufmann für Spedition und Logistikdienstleistungen	630,34 €	735,41 €	998,06 €
Kaufmann für Versicherungen und Finanzen	630,34 €	735,41 €	998,06 €
Mediengestalter für Digital und Print	630,34 €	735,41 €	998,06 €
Medienkaufmann	630,34 €	735,41 €	998,06 €
Pferdewirt	541,07 €	735,41 €	966,52 €
Pferdepfleger	541,07 €	735,41 €	966,52 €
Sport- und Fitnesskaufmann	630,34 €	735,41 €	998,06 €
Technischer Zeichner	630,34 €	735,41 €	998,06 €
Veranstaltungskaufmann	630,34 €	735,41 €	998,06 €
Versicherungskaufmann	630,34 €	735,41 €	998,06 €
Verfahrensmechaniker für Beschichtungstechnik	630,34 €	735,41 €	998,06 €
Verfahrensmechaniker für Kunststoff- und Kautschuktechnik	630,34 €	735,41 €	998,06 €
Werbekaufmann	630,34 €	735,41 €	998,06 €
Zahnmedizinische Fachangestellte	630,34 €	735,41 €	998,06 €

Conditions administratives

- Détenir une autorisation d'établissement/de commerce
- Être inscrit au Registre de Commerce (si l'immatriculation est requise)
- Les dirigeants doivent présenter les garanties nécessaires d'honorabilité (Art.22)

Au niveau du tuteur

Chaque entreprise doit se prévaloir d'un tuteur respectant les conditions générales et complémentaires citées ci-dessous.

Une entreprise n'ayant jamais formé se doit d'être conforme endéans les 6 mois suivant la conclusion d'un contrat d'apprentissage. Une entreprise formant à l'heure actuelle ou ayant déjà formé dans le passé, peut d'ores et déjà introduire son dossier auprès de la LSC:

1. Conditions générales

Le tuteur doit avoir suivi la formation pour tuteurs de 3 jours.

Une dispense concernant le volet pédagogique (2 jours de formation et la matinée de suivi) est possible si:

- Le tuteur peut se prévaloir d'une formation en pédagogie
- Le tuteur peut se prévaloir d'une expérience de longue date en tant que formateur

2. Conditions complémentaires

- Le tuteur doit être âgé de 21 ans au moins
- Le tuteur doit satisfaire aux conditions d'honorabilité (Art.22)
- Le tuteur doit satisfaire aux conditions de qualifications professionnelles définies

pour les différents secteurs par les chambres professionnelles (Art.22)

- ➔ Le tuteur doit être au moins détenteur d'un DAP dans la profession concernée ou posséder une expérience professionnelle équivalente dans le domaine renseigné.
- ➔ Le tuteur doit être en mesure d'enseigner le programme de formation pratique.

4) La plateforme pour tuteurs

La LSC a lancé en janvier 2012, une plateforme virtuelle dédiée à l'échange et au partage de l'information, dénommée «la plateforme pour tuteurs» sous www.lsc.lu/tuteurs. En plus de recenser les dernières actualités, de mettre à disposition des tuteurs des documents utiles et de répondre aux questions fréquemment



Formulaire

Demande en obtention du droit de former

Nom, Prénom (patron-formateur):

Matricule:

Fonction:

Nom de l'entreprise:

Matricule de l'entreprise:

Nombre de salariés: _____

Adresse de l'entreprise:

N°: _____ Rue _____

Code Postal: _____

Ville: _____

Tél.: _____

Extension: _____

E-mail: _____

Nom, Prénom du tuteur (si différent du patron-formateur):

Matricule du tuteur: _____

Le tuteur a-t-il déjà suivi la formation pour tuteurs organisée par la LSC?

Oui

Non

Veillez joindre les documents suivants:

- Copie de l'autorisation de commerce
- Déclaration d'honorabilité (patron et tuteur, lettre par écrit à télécharger sur www.lsc.lu/tuteurs)*
- Copie(s) du/des diplôme(s) (patron/tuteur)
- Preuves des expériences professionnelles (patron/tuteur)
 - *certificats de travail*
 - *certificat d'affiliation du Centre Commun de la Sécurité Sociale*
 - *autres*

*En cas de nécessité, la Chambre de Commerce et la Chambre des salariés se réservent le droit de demander le bulletin No 2 du casier judiciaire.

Description sommaire de votre activité principale dans laquelle l'apprenti(e) sera formé(e):

_____, le _____
(Localité) (Date) (Nom et signature)

Veillez renvoyer ce formulaire dûment rempli à : **LSC- FPI**

L-2981 Luxembourg

Interview

«La valeur ajoutée de la réforme de la formation professionnelle est le rapprochement du monde scolaire et du monde économique»



Roger Thoss, membre du comité exécutif de la « Luxembourg School for Commerce »

Merkur: Depuis la rentrée 2012, toutes les professions de l'apprentissage organisées sous la responsabilité de la Chambre de Commerce ont démarré sous le régime réformé, quels sont selon vous les avantages du nouveau système?

Roger Thoss: Pour la Chambre de Commerce et la Luxembourg School for Commerce, un point majeur de la réforme de la formation professionnelle consiste dans le rapprochement du monde scolaire et du monde économique. Nous ne pouvons que soutenir cet objectif pour lequel nous agissons depuis des années. Il faut savoir que ces deux mondes ne sont pas opposés, mais ils interagissent, sont complémentaires et s'enrichissent mutuellement.

Un autre point fort novateur du nouveau régime est l'approche par compétences, son orientation vers la pratique qui, d'un côté facilite la création de liens concrets entre théorie et pratique et, de l'autre côté répond aux besoins réels des entreprises.

Le nouveau régime améliore l'accès vers des diplômes supérieurs, par exemple au diplôme de technicien, grâce aux modules facultatifs et préparatoires aux études techniques supérieures, et s'inscrit dans un cadre tout au long de la vie. La LSC se félicite qu'il est prévu d'offrir le DT administratif et commercial sous contrat d'apprentissage.

Pour les apprentis un grand avantage consiste dans l'organisation modulaire de l'apprentissage, qui leur offre plus de flexibilité et qui devrait permettre de réduire le taux d'échec et donc la durée des formations.

Merkur: Quels sont selon vous les plus grands défis pour la formation professionnelle initiale?

Roger Thoss: «Plus de jeunes, des jeunes mieux formés», telle est la devise de la Chambre de Commerce et de la LSC. Ainsi il s'agit d'informer encore davantage, tant les entreprises que les apprentis potentiels, sur les atouts et la plus-value de l'apprentissage. Toutes les enquêtes récentes, nationales et internationales, démontrent que l'apprentissage est la meilleure voie d'entrée pour le marché du travail.

La LSC a dû constater pour la 5^e année consécutive l'inadéquation entre l'offre et la demande, à savoir que tandis que beaucoup d'apprentis potentiels ne trouvent pas d'entreprise-formatrice dans la profession souhaitée, beaucoup de postes déclarés restent vacants. Ce phénomène s'explique avant tout par le niveau de qualification trop faible des jeunes à la recherche d'un contrat d'apprentissage ainsi que par les effets d'une orientation scolaire et professionnelle perfectible à l'heure actuelle.

Force est de constater que depuis quelques années, le nombre de jeunes ayant réussi une classe de 9^e, mais ne disposant cependant plus des compétences de base pour décrocher un contrat d'apprentissage, ne cesse de croître.

La Chambre de Commerce salue les efforts réalisés par les autorités compétentes pour endiguer ce phénomène. L'ouverture de la «Maison de l'orientation» regroupant tous les acteurs nationaux en matière d'orientation a pour objectif d'améliorer et de rendre plus cohérents les récents efforts de l'orientation. Un premier bilan définitif semble plutôt positif.

Merkur: La LSC et la Chambre de Commerce affichent clairement l'objectif d'améliorer la qualité de l'apprentissage. Comment maîtrisez-vous ce défi?

Roger Thoss: L'assurance-qualité de l'apprentissage est un des principes directeurs de notre œuvre et est à la base de toute amélioration de l'image de marque de la formation professionnelle initiale.

A travers de diverses initiatives, nous avons déjà contribué à une amélioration de la qualité de l'apprentissage, ceci par exemple par le lancement de formations spécifiques pour les apprentis DAP- conseiller en vente, à savoir la formation «Culture du service» ayant pour objectif d'initier les apprentis au contact des clients, ou encore la formation «Connaissances de base des produits» qui enseigne des connaissances techniques requises pour bien pouvoir conseiller le client dans un domaine spécifique.

La LSC a lancé la «Formation pour tuteurs en entreprise», qui s'adresse à toute personne chargée d'encadrer et d'accompagner les apprentis en entreprise. Selon la nouvelle réglementation du droit de former, cette formation est obligatoire pour toute entreprise qui s'investit dans la formation d'un ou de plusieurs apprentis. Des dispenses partielles peuvent être accordées dans certains cas précis.

La formation outille les tuteurs en entreprise avec des concepts pédagogiques de base. Ceux-ci leur facilitent l'encadrement de l'apprenti et leur permettent de mieux réussir leurs missions. Depuis le lancement de cette formation, nous sommes très satisfaits d'avoir pu enregistrer plus de 2000 inscriptions.

Nous avons pu constater qu'il y a un besoin réel d'information et d'échanges entre les tuteurs, c'est pourquoi la LSC a lancé la plateforme pour tuteurs qui facilite entre autres l'évaluation des apprentis. Les personnes qui ont suivi cette formation sont habituées à former des apprentis et à recevoir des stagiaires.

Un autre critère de qualité est la comparabilité des diplômes au niveau européen. Ainsi nous soutenons l'implémentation de concepts européens tels que l'EQF (European Qualification Framework), qui est défini comme système commun de référence européen basé sur 8 niveaux de certifications et qui vise à établir un lien entre les systèmes et les cadres de certification de différents pays), ECVET (European Credit System in Vocational Education and Training) au plan national. Ces concepts, qui sont actuellement adaptés au niveau luxembourgeois, sont destinés à faciliter le transfert, la reconnaissance et la capitalisation des acquis d'apprentissage soumis à une évaluation des personnes désireuses d'obtenir une certification. Ils contribuent de façon non-négligeable à augmenter la transparence et la mobilité entre pays ou entre secteurs économiques ainsi qu'à l'acceptation et la comparabilité des diplômes luxembourgeois dans d'autres espaces économiques.

La Chambre de Commerce et son organisme de formation la Luxembourg School for Commerce ont contribué activement au développement du cadre de qualité européen (EQAVET/EQARF).

posées, cette nouvelle plateforme permet également d'évaluer ses apprentis à l'aide d'évaluations en ligne et ce pour chaque profession organisée sous contrat d'apprentissage et selon le système réformé. Dans un futur proche, la plateforme permettra également d'échanger et de partager des informations entre tuteurs en entreprise, grâce à un forum exclusivement dédié à ces derniers. Un onglet «formation pour tuteurs» y a été intégré afin que les futurs tuteurs puissent prendre connaissance des dates auxquelles leur sont proposées les formations pour tuteurs et afin de leur permettre de s'inscrire en ligne depuis la plateforme.

5) La promotion de l'apprentissage

Dans le cadre de la promotion de l'apprentissage, la Luxembourg School for Commerce participe régulièrement à des portes ouvertes dans les divers lycées techniques. Lors de ces interventions, les collaborateurs de la formation professionnelle initiale présentent les formations dont la Chambre de Commerce est responsable à l'aide de fiches d'information. Cette participation vise à mieux orienter les élèves et leur permet de choisir une profession en connaissant les avantages et désavantages de chacune d'entre elles.

Les fiches d'information éditées par la LSC permettent aux jeunes de mieux s'orienter dans la vie professionnelle. Elles détaillent les principales tâches des différentes formations ainsi que leur domaine d'occupation. Grâce à ces documents les futurs apprentis connaissent les conditions d'accès, les lycées proposant ces formations, les indemnités d'apprentissage

ainsi que la répartition des heures entre les cours à l'école et la vie en entreprise.

Les fiches d'information existent pour les professions suivantes:

- Agent administratif et commercial
- Agent de voyage,
- Assistant de pharmacie,
- Commis de vente,
- Conseiller en vente,
- Constructeur métallique,
- Décorateur,
- Dessinateur bâtiment,
- Electronicien en communication,
- Electronicien en énergie,
- Gastronomie et Tourisme,
- Gestionnaire qualifié en logistique,
- Informaticien qualifié,
- Mécatronicien,
- Mécanicien industriel et de maintenance,
- Mécanicien d'usinage,
- Menuisier-ébéniste,
- Vendeur-retouche.

L'intégralité des fiches d'information sont en ligne sur: www.lsc.lu. Dans le même esprit, la LSC a fait réaliser des petits films sur chaque profession pour lesquelles la Chambre de Commerce est responsable. Chaque séquence met en scène de jeunes apprentis, ainsi que leurs tuteurs en entreprise et permet ainsi aux jeunes intéressés de visualiser comment un tel apprentissage peut se dérouler au quotidien. Le choix d'une profession n'étant pas une tâche facile, ces films permettront à un jeune, en complément aux fiches d'information, de se faire une meilleure idée des différentes

professions et l'aidera ainsi à faire un choix éclairé et donc à mieux s'orienter dans sa vie professionnelle. Les films peuvent être téléchargés sur www.lsc.lu/tuteurs.

6) Evaluation semestrielle des modules pratiques en entreprise

La réforme de la formation professionnelle ayant introduit l'approche par compétences, il s'en suit une évaluation plus nuancée. Ainsi, le système traditionnel de la note patronale qui reposait sur une seule note chiffrée, est dès lors remplacé par un système d'évaluation permettant de documenter la progression de l'apprenti ainsi que de mesurer ses acquis à des moments donnés à l'aide d'indicateurs déterminant les socles de compétences.

Pour chaque évaluation semestrielle, les grilles d'évaluation correspondantes sont disponibles sur la nouvelle plateforme pour tuteurs sous www.lsc.lu/tuteurs.

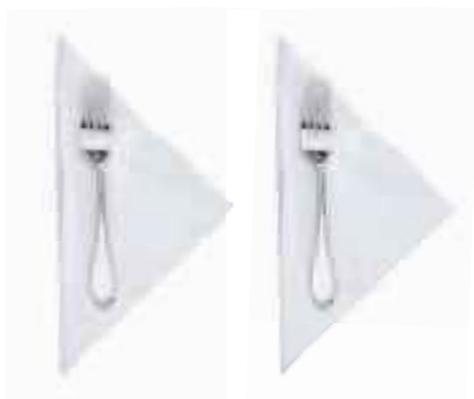
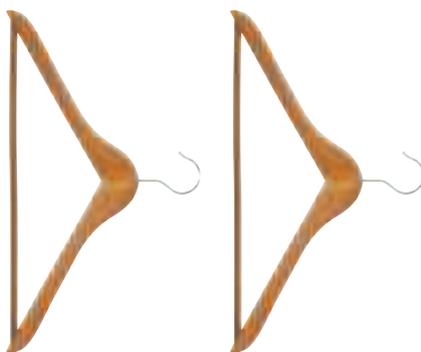
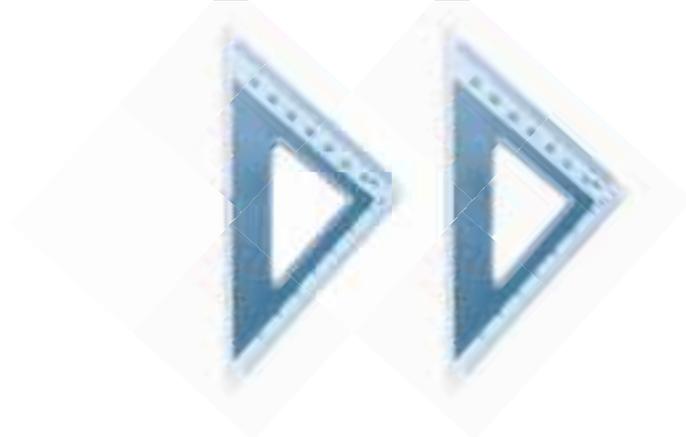
L'évaluation est exprimée à plusieurs degrés:

(Art.1.4 du Règlement grand ducal du 30 septembre 2010)

- a. Une compétence est «acquise» ou «non acquise».
- b. Elle est «acquise» lorsque le socle défini dans le référentiel d'évaluation est atteint ou dépassé.
- c. Un module est «non réussi», «réussi», «bien réussi» ou «très bien réussi». Un module est «réussi», lorsque toutes les compétences obligatoires ont été acquises. Si lors de l'évaluation, une compétence obligatoire n'est pas acquise, le module est «non réussi».

Donnons un coup d'accélérateur à l'emploi des jeunes

Entreprises, déclarez vos postes d'apprentissage



Bénéficiez des nombreux avantages liés à l'apprentissage

- ▶ Assurez la formation de vos futurs collaborateurs au plus près des exigences de votre entreprise
- ▶ Participez à l'insertion professionnelle des jeunes
- ▶ Bénéficiez des aides financières prévues pour les entreprises formatrices

Formulaire de déclaration à télécharger sur www.lsc.lu ou www.adem.lu | Déclaration à envoyer par fax à l'Adem au 40 61 39
Plus d'informations: Luxembourg School for Commerce au 42 39 39 -210



MINISTÈRE
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
Agence pour le développement de l'emploi



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
Service de la formation professionnelle





Formulaire à compléter et à renvoyer



MINISTÈRE
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
Agence pour le développement de l'emploi

Service d'Orientation professionnelle

Déclaration de postes d'apprentissage

Code de Travail Livre premier - Titre premier - Contrat d'apprentissage
(Art. L. 111-1 - Art. L. 113-6)

La déclaration des postes d'apprentissage à l'Agence pour le développement de l'emploi est obligatoire.
Le placement en apprentissage est assuré par le Service d'Orientation professionnelle.

*matricule obligatoire afin de garantir le traitement adéquat

Employeur :	
Matricule* :	_____
Nom :	_____

Adresse :	_____

Téléphone :	_____
Fax :	_____

- 1) Apprentissage : Poste(s) offert(s) _____ apprenti/e(s) _____
(nombre) (profession/métiers)
- DAP/CATP CCM CCP DT Apprentissage initial
- Poste(s) offert(s) _____ apprenti/e(s) _____
(nombre) (profession/métiers)
- DAP/CATP CCM CCP DT Apprentissage adulte
- En cas de déclaration de « conseiller en vente », prière d'indiquer la spécialisation correspondante : _____

- 2) Le/la candidat(e) est invité(e) à contacter M/Mme _____
et/ou à se présenter le _____ à _____ heures.

Candidat/e de votre choix: au cas où vous avez déjà un(une) candidat(e)	Matricule* : _____
	Nom : _____
	Adresse : _____

_____ le _____
(Localité) (Date) (Nom et signature/cachet)

Prière de renvoyer la présente à l'adresse
ADEM - Orientation professionnelle
Boîte postale 19 L-2010 Luxembourg
ou par Fax : 40 61 39
Tél. : 247-85387 / 247-85480

La loi du 2 août 2002 relative à la protection des données des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel prévoit que l'administré soit informé que les réponses à ce formulaire ne peuvent servir à d'autres fins que le traitement des déclarations de postes d'apprentissage conformément aux termes de la présente législation, le droit d'accès, de rectification et de suppression des données est garanti.



Formulaire à compléter et à renvoyer



**MINISTÈRE DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI**

Agence pour le développement de l'emploi
Service d'Orientation professionnelle



**MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Service de la formation professionnelle

Offre de stages de formation

Organisme de formation

Matricule : _____

Nom : _____

Tuteur/Tutrice : _____

Adresse : _____

Tél. /Fax : _____

Nombre(s) d'offre de stage(s) et Spécialisation(s)

Nombre(s) de poste(s) offert(s) :	Spécialisation(s) :		
_____	_____	DT <input type="checkbox"/>	DAP <input type="checkbox"/>
_____	_____	DT <input type="checkbox"/>	DAP <input type="checkbox"/>
_____	_____	DT <input type="checkbox"/>	DAP <input type="checkbox"/>

_____, le _____, _____
(Localité) (Date) (Nom et signature/cachet)

Prière de renvoyer la présente à l'adresse
ADEM - Orientation professionnelle
Boîte postale 19 L-2010 Luxembourg
ou par Fax : 40 61 39
Tél. : 247-85387 / 247-85480

AT24B

d. Un module est «bien réussi» ou «très bien réussi» suivant les critères définis dans le référentiel d'évaluation. Cette décision revient à l'enseignant ou au formateur responsable de l'évaluation du module en question.

Ces grilles d'évaluation ont été converties en formulaires permettant un respect automatisé des règles d'évaluations citées ci-dessus. Une grille d'évaluation mal remplie ajoutera systématiquement un filigrane «Non valide» au document, lors de l'impression. De plus, le statut du formulaire à la dernière page de ce dernier, indique en temps réel les erreurs commises ainsi que les parties qui sont encore incomplètes. Une fois la grille correctement remplie, le statut du formulaire indique le message «La grille d'évaluation est complète» et l'impression sera possible sans la présence du filigrane.

7) Projet intégré intermédiaire

En effet, dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, les examens sont remplacés par les projets intégrés intermédiaires en entreprise. L'épreuve des projets intégrés intermédiaires est organisée début février de l'année en cours. L'évaluation du PII a lieu après 3 semestres de formation.

Le PII sera évalué de la même façon que les modules patronaux, notamment par l'intermédiaire d'une grille d'évaluation à respecter. L'épreuve du PII peut durer au maximum 3 jours. Le PII étant un module à part entière, il doit être réussi, afin que l'apprenti puisse participer au projet intégré final (PIF) lequel aura lieu au plus tôt après 3 années de formation (6 semestres). En cas d'échec au PII, l'apprenti est en mesure de poursuivre ses études, mais il se trouve dans l'obligation de repasser le PII lors de la session suivante. Sur avis des chambres professionnelles concernées, le contrat d'apprentissage peut être résilié en cas d'échec au PII. L'apprenti est évalué par les membres de l'équipe d'évaluation. Cette dernière se compose comme suit:

- 1 représentant de la Chambre de Commerce (LSC);
- 1 représentant de la Chambre des salariés (CSL);
- 1 représentant du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle (MENFP).

En cas de réussite, l'indemnité d'apprentissage mensuelle augmentera à par-

tir du mois qui suit la notification officielle des résultats du PII aux apprentis (voir tableau des indemnités d'apprentissage DAP/CCP/DT).

8) Les cours complémentaires offerts par la Luxembourg School for Commerce

Dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle, la Luxembourg School for Commerce organise depuis la rentrée 2010-2011 des cours de «Culture du service» et de «Connaissance de base des produits». Les formations font partie intégrante de la formation pratique de la profession DAP – conseiller en vente.

Ces cours, se déroulant sur les trois années de la formation, visent à apporter une assurance qualité à la formation professionnelle. La partie «Culture du service» est principalement axée sur l'accueil client, la communication avec le client externe et interne, ainsi que les différentes techniques de vente. Ces cours visent le développement et l'optimisation d'une relation durable avec le client de plus en plus exigeant et de mieux en mieux informé. La culture du service permet de rapprocher le client et l'entreprise, de mieux connaître le client et de pouvoir anticiper ses besoins.

Les cours sont dispensés par des formateurs professionnels ayant une longue expérience dans la vente, le marketing et la communication. Ils comportent une partie théorique laquelle est complétée par des jeux de rôles confrontant les apprentis à des situations quotidiennes (accueil, vente, réclamations, etc.) en milieu commercial.

Les cours en «Connaissance de base des produits» visent, quant à eux, à renforcer les connaissances en mercéologie des élèves en classe de 11^e et 12^e conseiller en vente. Ces cours sont notamment offerts par la LSC pour les branches suivantes:

- Alimentation et entretien de la maison,
- Articles de sport,
- Chaussures et maroquinerie,
- Equipement et articles pour animaux et zoologie,
- Jardinage et loisirs,
- Matériaux de construction, isolation et parachèvement,
- Peinture, revêtements sol/mur,
- Quincaillerie, outillage, fers et métaux,
- Textiles.

Afin d'être constamment à l'écoute des évolutions, les formateurs en «Connaissance de base des produits» sont tous des professionnels de leur secteur respectif. ■

■ Les cours se dérouleront sur les trois années de la formation avec une répartition des horaires comme suit:

Classe/Année	Semestre	Culture du service	Connaissance de base des produits
10 ^e	1 ^{er}	40 hrs/6 jours	n/a
	2 ^e	40 hrs/6 jours	n/a
11 ^e	3 ^e	16 hrs/2-3 jours	24 hrs/6 demi-journées
	4 ^e	16 hrs/2-3 jours	24 hrs/6 demi-journées
12 ^e	5 ^e	24 hrs/3-4 jours	16 hrs/4 demi-journées
	6 ^e	24 hrs/3-4 jours	16 hrs/4 demi-journées

9) L'équipe à votre service

Comité exécutif de la Luxembourg School for Commerce (LSC)

	Gérard Eischen, Directeur de la LSC
	Roger Thoss, Membre du Comité exécutif de la LSC

Conseillères en formation

		Contact
	Iris Hoffelt, Conseil, Plateforme tuteurs, Connaissances de base des produits	Tél.: (+352) 42 39 39-276 E-mail: iris.hoffelt@lsc.lu
	Line Jacoby, Conseil, Formation pour tuteurs, Culture du service	Tél.: (+352) 42 39 39-236 E-mail: line.jacoby@lsc.lu

Service clients

		Contact
	Mike Andersen, Agent de voyages, Assistant en pharmacie Agent administratif et commercial	Tél.: (+352) 42 39 39-212 E-mail: mike.andersen@lsc.lu
	Françoise Eiras, Brasseur-malteur, Electronicien en énergie, Informaticien qualifié, Mécanicien d'avion, Mécanicien d'usinage, Mécanicien industriel et de maintenance, Mécatronicien et Transfrontaliers	Tél.: (+352) 42 39 39-218 E-mail: francoise.eiras@lsc.lu
	Marilène Neto, Auxiliaire de vie, Commis de vente, Conseiller en vente, Décorateur, Dessinateur en bâtiment, Gestionnaire qualifié en logistique	Tél.: (+352) 42 39 39-228 E-mail: marilene.neto@lsc.lu
	Sandrina Piquard, Cuisinier DAP, Cuisinier CCP, Serveur de restaurant DAP, Serveur de restaurant CCP	Tél.: (+352) 42 39 39-213 E-mail: sandrina.piquard@lsc.lu

Conseiller clients

		Contact
	Andy Leonard, <ul style="list-style-type: none"> • La Luxembourg School for Commerce • La formation professionnelle • Les déclarations de postes d'apprentis- sages et/ou de stages 	Tél.: (+352) 42 39 39-277 E-mail: andy.leonard@lsc.lu

Directive 2003/59 CE

Code 95

Code 95

Time is running

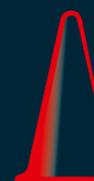
Permis D
10 Septembre 2015

Permis C
10 Septembre 2016



Queue-Up!

Centre de Formation pour Conducteurs
SANEM/COLMAR-BERG
Tél.: (+352) 85 82 85-1
email : info@cfc.lu

 cfc.lu

Conseillers à l'apprentissage

		Contact
	Maria Dos Santos, <ul style="list-style-type: none"> • Conseiller en vente (DAP) • Commis de vente (CCP) • Agent administratif et commercial 	Bureau: (+352) 42 39 39-217 GSM: (+352) 621 25 37 71 E-mail: maria.dossantos@lsc.lu
	Daniel Hendriks, <ul style="list-style-type: none"> • Agent administratif et commercial • Dessinateur en bâtiment • Gestionnaire en logistique 	Bureau: (+352) 42 39 39-216 GSM: (+352) 621 50 43 21 E-mail: daniel.hendriks@lsc.lu
	Michel Mailliet, <ul style="list-style-type: none"> • Conseiller en vente (DAP) • Commis de vente (CCP) • Agent de voyages • Informaticien qualifié 	Bureau: (+352) 42 39 39-214 GSM: (+352) 621 283 938 E-mail: michel.mailliet@lsc.lu
	Virginie Wagner, <ul style="list-style-type: none"> • Professions relevant du secteur HORECA 	Bureau: (+352) 42 39 39-219 GSM: (+352) 621 266 281 E-mail: virginie.wagner@lsc.lu
	Fränz Waldbillig, <ul style="list-style-type: none"> • Auxiliaire de vie • Assistant en pharmacie 	Bureau: (+352) 42 39 39-215 GSM: (+352) 621 227 158 E-mail: francis.waldbillig@lsc.lu
	Natascha Hemmen, <ul style="list-style-type: none"> • Conseiller en vente (DAP) • Commis de vente (CCP) • Agent administratif et commercial (DAP) • Décorateur 	Bureau: (+352) 42 39 39-278 GSM: (+352) 621 251 491 E-mail: natascha.hemmen@lsc.lu
Fax – conseillers à l'apprentissage: (+352) 42 39 39-820		

Informations et adresses utiles

Luxembourg School for Commerce – Formation professionnelle initiale

7, rue Alcide de Gasperi • Adresse postale: L-2981 Luxembourg
 Tél.: (+352) 42 39 39-210 • Fax: (+352) 42 39 39-820 • www.lsc.lu – E-mail: formprof@lsc.lu

Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle

29, rue Aldringen • L-1118 Luxembourg
 Tél.: (+352) 2478-5100 • Fax: (+352) 2478-5113 • www.men.lu

Service de l'Orientation professionnelle de l'ADEM – Maison de l'orientation

58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte • L-1330 Luxembourg
 www.adem.public.lu/demandeur/orientation/index.html

Calendrier de l'apprentissage >>>

- Envoi des déclarations de postes d'apprentissage vacants avant fin avril 2013 à l'Administration de l'Emploi.
- Enregistrement des contrats d'apprentissage du 16 juillet au 1^{er} novembre 2013.

QUIZ MERKUR

Chaque mois, cochez les bonnes réponses du Quiz du Merkur et participez au tirage au sort pour gagner un **iPOD nano 16 GB silver!**

LE QUIZ DU MERKUR

Chaque mois, la Chambre de Commerce vous invite à tester vos connaissances sur les thèmes économiques les plus divers en participant au quiz mensuel du Merkur. Les lecteurs attentifs trouveront toutes les réponses aux questions dans l'édition courante du magazine. Un tirage au sort sera organisé parmi tous les participants ayant trouvé les bonnes réponses. Le prix à gagner est un **iPOD nano 16 GB silver**.

En janvier 2012, la LSC a lancé une plateforme virtuelle dédiée à l'échange et au partage de l'information pour les tuteurs en entreprises.

1. Quelle est l'adresse de cette plateforme virtuelle?

- [www.tuteurs.info/lsc.lu?](http://www.tuteurs.info/lsc.lu)
- [www.lsc/tuteurs2012.lu?](http://www.lsc/tuteurs2012.lu)
- [www.lsc.lu/tuteurs?](http://www.lsc.lu/tuteurs)

Le premier salon de la Formation Continue Universitaire aura lieu dans les locaux de la Chambre de Commerce. Il cible les professionnels, les salariés et les personnes souhaitant avancer sur le plan professionnel et personnel en optant pour une formation continue diplômante du type «Bachelor» ou «Master».

2. Quand aura lieu ce salon?

- Jeudi 23 mai 2013?
- Jeudi 27 juin 2013?
- Jeudi 4 juillet 2013?

Les 12 et 13 juin 2013, aura lieu la deuxième édition du salon b2b destiné aux PME et start-ups innovantes de la Grande Région.

3. Quel est le nom de ce salon qui ouvrira ses portes à Luxexpo Exhibition & Congress Center?

- GR Business Days?
- GRb2b?
- Business and more?

Pour participer au tirage au sort et gagner le nouvel iPOD nano 16 GB silver, il suffit de renvoyer ce questionnaire dûment rempli par fax au (+352) 43 83 26 (Rédaction Merkur) **avant le 15 mai 2013**. Une seule réponse par foyer.



Nom	
Prénom	
Adresse	
Code postal	
Localité	
Téléphone	
E-mail	

Félicitations à M. Claude Flener, le gagnant du Quiz de l'édition du Merkur 01/2013 qui a reçu un iPOD nano 16 GB silver!

Gagnante du Quiz de l'édition du Merkur 02/2013: Mme Yuliya MAISIYONAK (Esch/Alzette, Luxembourg)

2030.lu – Ambition pour le futur

Premier atelier thématique: un débat animé sur les moyens d'atteindre une société ouverte et tournée vers l'avenir



Près de 100 personnes ont suivi l'invitation de l'initiative «2030.lu – Ambition pour le futur» et ont assisté samedi dernier au «Cercle Cité» à Luxembourg au premier atelier thématique consacré aux enjeux et aux défis à résoudre dans les domaines éducation, innovation, entrepreneuriat, solidarité et vivre ensemble

Près de 100 personnes ont suivi l'invitation de l'initiative «2030.lu – Ambition pour le futur» et ont assisté samedi dernier au «Cercle Cité» à Luxembourg au premier atelier thématique consacré aux enjeux et aux défis à résoudre dans les domaines éducation, innovation, entrepreneuriat, solidarité et vivre ensemble. Ce premier atelier thématique avait pour objet de trouver par le biais d'un débat entre experts et représentants de la société civile des pistes de solution pour apporter une réponse aux problèmes que le Luxembourg rencontre dans les domaines exposés.

L'atelier thématique a été ouvert par Marc Wagener, coordinateur général de l'initiative «2030.lu – Ambition pour le futur», qui, dans son mot

d'introduction, a brièvement exposé les enjeux des thèmes abordés et a rappelé que l'objectif du débat thématique était de trouver des pistes de solutions. Il a encouragé le public à partager «à chaud» leurs réflexions et idées portant sur l'avenir du Luxembourg et a ensuite passé la parole aux cinq orateurs de la matinée.

Flexibiliser l'enseignement des langues pour combattre les échecs scolaires

Le premier orateur, Prof. Claude P. Muller du CRP Santé, a profité de son intervention pour relever les inconvenances linguistiques dans le système éducatif national. Le Luxembourg ayant implémenté pas mal de réformes, on constate une diminution du pourcentage d'échec au cours des

dernières années. En dépit de cette évolution positive, M. Muller a souligné que 60 % des notes insuffisantes provenaient d'une mauvaise maîtrise de la langue française. Selon M. Muller, l'origine du problème était à chercher dans le fait que le français, qui est actuellement la langue véhiculaire la plus importante dans le régime secondaire luxembourgeois, était enseigné comme une langue maternelle. De l'avis du professeur il faudrait opter pour une approche plus pragmatique afin de diminuer les échecs inutiles. Il a également relevé que le faible niveau d'expression et de compréhension de la langue française constituait un sérieux handicap pour les enseignants des branches secondaires (chimie, physique, biologie ...) à enseigner leurs matières respectives.

Aussi, M. Muller a estimé qu'il fallait établir le programme de français en étroite concertation avec les professeurs des matières secondaires, ceci afin de gagner en efficacité. Un sondage réalisé par l'ASTI (Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés) a, en effet, révélé que la majorité des élèves ne se sentent pas à l'aise lorsqu'ils doivent exprimer leurs idées en français.

Pour toutes ces raisons, M. Muller a préconisé les solutions suivantes: approfondir l'intégration dans l'école fondamentale par la mise en place d'un laboratoire linguistique en français pour les élèves germanophones (et vice-versa pour les élèves francophones); introduire les cours d'anglais dès la classe de 7^e, vu que l'anglais est la première langue utilisée dans les secteurs des technologies de l'information, des affaires et des sciences; séparer clairement les cours de langues et les cours de littérature en classes secondaires, et enfin offrir des modules linguistiques adaptés aux niveaux des élèves. S'exprimant en sa qualité de scientifique, le professeur Muller a également tenu à souligner son inquiétude par rapport à «l'analphabétisme» régnant dans le domaine des sciences, et a plaidé pour une sensibilisation précoce aux sciences naturelles, par exemple par le biais de cours d'introduction dans les sciences dès les classes de 7^{ème}. D'autant que l'augmentation des heures de cours de sciences ne se passerait pas nécessairement au détriment des langues. Comme l'exemple de la Flandre le démontre, il serait tout à fait possible de combiner multilinguisme et un niveau poussé dans les sciences.

Promouvoir davantage encore l'entrepreneuriat dans les écoles

Thibaut Britz, jeune entrepreneur, a partagé son expérience en tant que jeune chef d'entreprise et a estimé que le système éducatif luxembourgeois l'avait bien préparé aux études supérieures, en lui permettant notamment d'acquérir de très bonnes bases, aussi bien dans les sciences que dans les langues enseignées. Il a par contre

regretté qu'il n'était pas suffisamment informé des possibilités et des débouchés offerts par ses études. Après ses premières expériences en tant que salarié, il a vite réalisé qu'il voulait se lancer comme entrepreneur pour pouvoir réaliser ses propres idées et visions.

Répondant à l'interrogation pourquoi pas plus de jeunes choisissent la voie de l'indépendance, M. Britz a désigné la peur du changement et le récent environnement économique difficile, qui s'est notamment manifesté par le déclin de l'industrie, comme principaux responsables de ce désistement de jeunes pour la voie de l'entrepreneuriat. Il a plaidé pour que le changement soit davantage perçu comme une opportunité, plutôt qu'un risque. Un autre obstacle à la création d'entreprise était certainement la peur d'une stigmatisation en cas d'échec. Or, l'échec constitue une étape tout à fait normale dans la création d'entreprises et permet aux porteurs de projet de gagner en expérience. M. Britz a par ailleurs estimé que la fonction publique avec ses salaires élevés exerçait un très grand attrait auprès des jeunes qui sont amenés à faire un choix professionnel.

Comme pistes de solutions, M. Britz a cité l'amélioration du cadre juridique entourant la création d'entreprise au Luxembourg, la suppression de barrières administratives, la mise à disposition de bourses et de soutiens financiers aux jeunes entrepreneurs – à l'image des bourses proposées par le CEDIES – ou encore un accompagnement et conseil plus soutenus dans les démarches administratives. Tout ceci pour permettre aux entrepreneurs de se concentrer sur l'essentiel, à savoir le développement de leurs activités. Dans un dernier point, M. Britz a souligné l'importance de promouvoir davantage l'entrepreneuriat dans les écoles. Le but n'étant pas d'enseigner aux élèves comment créer une entreprise, mais plutôt de leur faire comprendre qu'il existe une alternative à l'emploi salarié dans le secteur privé ou dans la fonction publique.



Prof. Claude P. Muller (CRP Santé)



Thibaut Britz (Trendiction)

Créer un cluster pour les acteurs de l'intégration

Marc Muller, président de «4motion», a consacré son discours à l'inclusion et à l'égalité des chances. Le consultant et théologien de formation s'est penché sur les questions liées aux relations interculturelles, et à l'inclusion des jeunes dans la société. Il a constaté que malgré les efforts récents les inégalités semblaient persister, aussi bien au niveau de l'égalité entre femmes et hommes qu'au niveau de l'intégration des étrangers, où la discrimination continuait à persister. Il a cité l'exemple de la ville de Toronto, qui faisait d'énormes efforts pour don-



Marc Muller, président de «4motion»



Robert Urbé, président de Caritas Luxembourg



Rachel Gaessler, fondatrice du programme «Business Mentoring»

ner aux étrangers le sentiment d'être la bienvenue. Selon le théologien, le Luxembourg ferait bien de s'inspirer de cet exemple et de se doter d'une politique d'inclusion plutôt que d'instruments d'exclusion. Il a proposé la création d'un cluster pour regrouper tous les acteurs et initiatives oeuvrant en faveur de la promotion de l'intégration et de la diversité au sein de la société luxembourgeoise. Le Grand-Duché pouvait de toute façon pas faire fi des réalités démographiques et avait, au contraire, tout intérêt à saisir les opportunités s'offrant à lui grâce à la diversité de sa population.

Une année sabbatique pour les enseignants

Robert Urbé, président de Caritas Luxembourg, a lancé son discours avec humour en citant cet extrait du récent discours sur l'état de la nation du Premier ministre, «Näischt ass méi wéi et war. Et ass net alles anescht ginn, mee Villes huet geännert a Muenches huet sech verännert. Aner Saache muss sech änneren, soss gëtt alles anescht» pour illustrer la complexité et les spécificités du modèle luxembourgeois. M. Urbé a plaidé pour une école ouverte qui ne soit pas, comme c'était encore trop le cas, un vase clos. Il a regretté que les élèves ne voyaient et n'entraient en contact qu'avec des fonctionnaires publics et a, par conséquent, plaidé pour une intégration plus poussée de stages dans le parcours scolaire afin d'offrir aux élèves des opportunités de se frotter au monde économique réel. Dans le même esprit, M. Urbé a proposé d'accorder aux enseignants tous les dix ans une année sabbatique qu'ils pourraient passer à l'étranger pour se ressourcer et stimuler leur créativité. Un tel programme d'échanges et de diversification des parcours des étudiants et des enseignants ne coûterait pas forcément plus cher que les récentes réformes menées dans le système d'éducation nationale, où l'on a constaté une véritable explosion des coûts sans amélioration notable des

résultats. M. Urbé a aussi défendu l'avis selon lequel les jeunes devraient se focaliser davantage sur l'apprentissage d'une langue pour parler celle-ci correctement, plutôt que d'acquérir des compétences insuffisantes en plusieurs langues. En matière de logement, M. Urbé a plaidé pour une politique de développement des logements sociaux et d'encouragement des allocations de loyer. Sur un tout autre registre, Robert Urbé a finalement proposé la fiscalité accrue de la sécurité sociale, à l'image du modèle adopté par les pays scandinaves.

Supprimer les déficits démocratiques

Dernière oratrice à prendre la parole, Mme Rachel Gaessler, fondatrice du programme «Business Mentoring» et frontalière d'origine française, a partagé ses points de vue sur le sujet de l'intégration et de l'éducation au Luxembourg. Elle a commencé son discours en rappelant qu'au Luxembourg seulement un habitant sur deux, un salarié sur trois et un créateur d'entreprise sur quatre était encore de nationalité luxembourgeoise. Dans l'éducation, plus que 40 % des élèves suivant le programme national sont non-luxembourgeois, et en première année de l'enseignement primaire, à peu près 60 % des élèves parlent une autre langue maternelle que le luxembourgeois. Mme Gaessler a souligné que dans les entreprises installées au Luxembourg, la première langue parlée était le français, suivie de près par l'anglais, puis l'allemand et en dernière place le luxembourgeois. Ces chiffres illustreraient bien le défi auquel le Luxembourg est confronté en termes d'intégration et de cohésion sociale. Et bien que les résidents étrangers joueraient à tous les niveaux un rôle primordial, ils ne seraient pas suffisamment représentés au niveau politique.

Au vu de la réalité sociodémographique du Grand-Duché, Mme Rachel Gaessler a proposé les pistes de réflexions suivantes: faire de la langue luxembourgeoise un



L'AVENIR DU LUXEMBOURG
NOUS CONCERNE TOUS
ALORS DISCUTONS-EN!

2030.LU
AMBITION POUR LE FUTUR

»»» Discussions, inscriptions et informations sur www.2030.lu

ENERGIE,
ENVIRONNEMENT,
ÉCONOMIE VERTE

INFRASTRUCTURE,
LOGEMENT

EDUCATION,
INNOVATION,
ENTREPRENEURIAT

INTÉGRATION,
SOLIDARITÉ

INDÉPENDANCE
FINANCIÈRE,
PRODUCTIVITÉ,
CRÉATION DE
RICHESSE

POSITION
INTERNATIONALE
ET EUROPÉENNE
DU LUXEMBOURG



Les très nombreuses interventions du public et idées exprimées souvent avec beaucoup d'engagement et de verve ont été enregistrées et sont publiées avec les exposés des orateurs sur le portail 2030.lu

pont et non un obstacle dans l'intégration des étrangers, assouplir l'accès à la nationalité luxembourgeoise, intéresser les étrangers à la vie politique et leur donner la possibilité d'y participer en leur facilitant l'accès au droit de vote. Elle a en outre souhaité que le Gouvernement consulte davantage les frontaliers sur des thèmes qui les concernent directement (p.ex transport publics). Une telle démarche consultative permettrait en effet d'éviter un décalage entre les mesures prises au niveau national et les réalités économique et démographique du Luxembourg. Un rôle primordial en matière d'intégration revenait également à l'éducation qui constituait un facteur d'intégration éminemment important. En s'assurant de donner les mêmes chances à tous les élèves, le Luxembourg cimenterait la cohésion sociale. Or, cette ambition ne serait réalisable qu'en privilégiant un assouplissement du système éducatif pour permettre aux élèves de choisir leur filière linguistique.

Après les interventions des orateurs, deux vidéos «best practice» ont été projetées. La première a porté sur la réforme du système éducatif d'Ontario au Canada qui s'est soldée par une amélioration spectaculaire des résultats et performances des étudiants. La deuxième vidéo s'est intéressée à la question de l'origine des bonnes idées et aux moyens de promouvoir la créativité et l'innovation. Dans la deuxième partie de la matinée, le public a été invité à partager pendant plus d'une heure ses idées et pistes de réflexions sur les différents sujets abordés. Il a finalement appartenu à MM Charles Margue, directeur TNS Ilres, et Yannick Oswald de tirer un premier bilan de la matinée animée par M. Gabriel Boisante. Les très nombreuses interventions du public et idées exprimées souvent avec beaucoup d'engagement et de verve ont été enregistrées et peuvent être visionnées, tout comme les exposés des orateurs, sur le portail 2030.lu.

2030.LU
AMBITION POUR LE FUTUR

Prochain workshop le samedi 11 mai

Le deuxième des trois ateliers thématiques programmés dans la cadre de l'initiative «2030.lu-Ambition pour le futur» aura lieu le samedi 11 mai de 9h15 à 12h30 et portera sur les thèmes de l'énergie, de l'environnement, de l'économie verte, des infrastructures et du logement. Cet atelier se déroulera en première partie sous forme de «hearing», avec l'intervention de différents experts dont notamment Christian Schulz (professeur à l'Université du Luxembourg) et Simone Beck (historienne à l'Athénée). Une large partie de la matinée sera réservée au débat et échanges avec le public qui seront animés par Gabriel Boisante. Information et inscriptions sur www.2030.lu. ■

8 h 24 FABRICE chatte avec un collègue sur sa tablette pour se procurer les derniers chiffres + FABRICE peaufine, de chez lui, le PowerPoint final avec son manager resté au bureau + le MANAGER passe en revue la présentation finale avec l'équipe par vidéoconférence + FABRICE consulte son téléphone, reçoit une invitation à une séance de chat vidéo de la part d'un client + LE PATRON partage fièrement le PowerPoint final (et les bonnes nouvelles) sur le fil d'actualités du bureau **8 h 57**

100% connecté



 Office 365

TOUT VOTRE TRAVAIL
DANS LE CLOUD

Vidéoconférence HD / Messagerie professionnelle / Gestion IT simplifiée / Chat entre collègues / Accès à vos documents partout / Office au complet

Office 365 va révolutionner le travail. Découvrez-le sur Office365.be



Scannez le code-barre pour découvrir toutes les possibilités d'Office 365.

Téléchargez gratuitement l'application sur <http://gettag.mobi>

Relation Ecole-Entreprise

Initiation à l'économie pour une soixantaine de lycéens



Dans le cadre de la Relation Ecole-Entreprise, une soixantaine d'étudiants du Lycée Aline Mayrisch (Luxembourg-Ville) a assisté à une présentation sur l'économie et la création d'entreprise au Luxembourg



La Chambre de Commerce a félicité les cinq heureux gagnants du quiz organisé à l'issue de la présentation de l'économie luxembourgeoise

Thelen, membre du Comité de Direction de la Chambre de Commerce, et Marc Wagener, conseiller aux Affaires économiques, avaient eu l'occasion, en janvier 2013, d'exposer à une soixantaine de lycéens des classes de 3^e D et G du Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg-Ville les principaux tenants et aboutissants de l'économie luxembourgeoise.

Cet exposé avait été clôturé par un quiz portant sur les sujets exposés. En date du 9 avril 2013, et après avoir félicité les lauréats, la Chambre de Commerce a remis les prix aux heureux gagnants du quiz.

Dans le cadre de la Relation Ecole-Entreprise, la Chambre de Commerce et la LSC entendent contribuer au rapprochement des mondes scolaire et économique. Dans ce contexte, Carlo

Infobesuch an der Handelskammer Luxemburg

Deutsche Europaschüler besuchen die europäische Hauptstadt Luxemburg

Organisiert von der Kieler Hermann Ehlers Akademie und im Rahmen eines dreitägigen Besuchs unter der Devise „Luxemburg – Blick hinter die Kulissen der Europäischen Union“, empfing die Handelskammer Luxemburg am

18. März rund 20 Europaschüler aus dem deutschen Bundesland Schleswig-Holstein.

Unter dem Motto „Luxemburg – Eine Wirtschaft im Herzen Europas“, lud Marc Wagener, Wirtschaftsberater an der Handelskammer, zu einer ein-

stündigen Präsentation mit anschließender Fragenrunde ein. Am Anfang wurde im Allgemeinen die Rolle der Handelskammer in Luxemburg erläutert. Desweiteren erhielten die Schüler einen Überblick über die luxemburgische Wirtschaft, wo kurzerhand



Organisiert von der Kieler Hermann Ehlers Akademie und im Rahmen eines Besuchs unter der Devise „Luxemburg – Blick hinter die Kulissen der Europäischen Union“, empfing die Handelskammer rund 20 Europaschüler aus dem deutschen Bundesland Schleswig-Holstein

die Wirtschaftsstruktur samt Kompetenznischen im Hinblick auf die nachhaltige Entwicklung des Standorts Luxemburg vorgestellt wurden. Eine Gegenüberstellung der wirtschaftlichen Eckdaten Luxemburgs mit denen der Bundesländer Hamburg und Schleswig-Holstein hat es den Schülern ermöglicht, die Wirtschaftskraft Luxemburgs zu veranschaulichen. Im Fokus standen weiterhin die grenz-

überschreitende Zusammenarbeit in der Großregion, die Außenhandelsbeziehungen zwischen Luxemburg und Deutschland sowie die Charakteristika des luxemburgischen Schul- und Bildungssystems.

Abschließend wurde auf die Wichtigkeit des Zusammenwachsens der Länder Europas innerhalb der europäischen Union hingewiesen, an deren Aufbauprozess Luxemburg, u.a. durch

die geleisteten Beiträge nationaler Politiker, eine richtungsweisende Rolle einnimmt.

Das Treffen wurde mit einer Fragenrunde abgeschlossen. Die Fragen befassten sich unter anderem mit dem IKT-Sektor und den Arbeitsaussichten für deutsche Fachkräfte in Luxemburg.

15-17 avril 2013

53 entreprises participent à la Visite d'Etat en Autriche

53 entreprises ont participé à la mission officielle organisée en marge de la Visite d'Etat, qui s'est déroulée du 15 au 16 avril à Vienne et le 17 avril à Linz, et du programme sectoriel organisé par la Chambre de Commerce et le Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, en collaboration avec la FEDIL Business Federation, Luxinnovation, la Chambre des Métiers, le Cluster for Logistics et l'Office National du Tourisme. Le séminaire économique organisé en coopération avec la «Wirtschaftskammer Österreich» (WKÖ) a été rehaussé par la présence de LLAARR le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et a attiré un public nombreux, tout comme le programme à Linz avec la présentation du «Clusterland» et du groupe sidérurgique «Voest Alpine». La séance de «matchmaking» entre entreprises luxembourgeoises et autrichiennes a également été très appréciée par les participants.



LLAARR le Grand-Duc et la Grande-Duchesse visitent la société Voestalpine à Linz

10 avril 2013

Visite de S.E. Mahmud Mammad-Guliyev, Vice-ministre des Affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan



(de g. à d.) Pierre Gramegna, directeur général de la Chambre de Commerce, S.E. Mahmud Mammad-Guliyev, Vice-ministre des Affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan et S.E. Fuad Isgandarov, ambassadeur de la République d'Azerbaïdjan au Luxembourg

Pierre Gramegna, directeur général de la Chambre de Commerce, a reçu S.E. Mahmud Mammad-Guliyev, Vice-ministre des Affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan dans les locaux de la Chambre de Commerce pour une entrevue. S.E. Mahmud Mammad-Guliyev

était accompagné de S.E. Fuad Isgandarov, ambassadeur de la République d'Azerbaïdjan au Luxembourg. L'entretien a porté sur les relations bilatérales économiques entre l'Azerbaïdjan et le Luxembourg et les développements économiques actuels des deux pays, notamment en matière de formation dans le

secteur bancaire et dans les domaines de la logistique et du fret aérien. Actuellement les compagnies Silk Way Airlines et Cargolux proposent un service fiable au départ de Luxembourg.

A ce jour, trois accords officiels ont été signés entre les deux pays: le projet de la Convention sur l'attraction et la protection mutuelle des investissements entre la République d'Azerbaïdjan et le Grand-Duché de Luxembourg, en avril 1998, la Déclaration conjointe par le gouvernement de la République d'Azerbaïdjan et l'Union économique belgo-luxembourgeoise, signée le 13 avril 1998. Enfin, une Convention de non double imposition entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République d'Azerbaïdjan tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Bakou, le 16 juin 2006 et entrée en vigueur le 2 juillet 2009. ■

11 avril 2013

La Chambre de Commerce a reçu une délégation officielle de la Région de Samara (Russie)



(de g. à d.) Alexander Kobenko, Vice-président du Gouvernement de la Région de Samara, ministre du Développement économique, des Investissements et du Commerce de la Région de Samara, S.E.M. Mark Entin, ambassadeur de Russie au Luxembourg, Yulia Stepnova, ministre du régime de propriété de la Région de Samara, Pierre Gramegna, directeur général de la Chambre de Commerce et Vladimir Vorobyov, représentant commercial de la Russie en Belgique et au Luxembourg

En date du 11 avril 2013, Pierre Gramegna, directeur général de la Chambre de Commerce,

a reçu Alexander Kobenko, Vice-président et ministre du Développement économique, des Investissements et du Com-

merce, ainsi que Yulia Stepnova, ministre du régime de propriété de la Région de Samara (Russie). Les représentants de la Région de Samara étaient accompagnés de S.E.M. Mark Entin, ambassadeur de Russie au Luxembourg et Vladimir Vorobyov, représentant commercial de la Russie en Belgique et au Luxembourg.

Cette entrevue a porté essentiellement sur le renforcement des relations économiques bilatérales entre le Luxembourg et la Région de Samara, ainsi que l'éventuelle participation de l'Oblast aux Greater Region Business Days 2013, une foire B2B consacrée aux PME et aux startups innovantes de la Grande Région qui sera organisée les 12 et 13 juin prochains, pour la deuxième année consécutive, dans le hall des foires de LuxExpo, Centre de foires et conférences. ■



PARLONS DE VOUS

Et si mes clients
tardent à payer, je fais
comment ?

**Factoring, leasing financier, ligne de fonds de roulement... nous proposons
diverses solutions pour gérer au mieux votre trésorerie.**

RÉPONDONS AUX BESOINS DE VOTRE ENTREPRISE EN AGENCE, AU 42 42-2000 OU SUR BGL.LU



**BGL
BNP PARIBAS**

| La banque d'un monde qui change

bgl.lu

CALENDRIER MAI – SEPTEMBRE 2013

Mai

3-10	Stand de la Chambre de Commerce à de la Foire de Printemps à Luxembourg (Hall 9B Stand 29)
6-8	Mission financière en Arabie Saoudite et aux Emirats Arabes Unis
6-9	Stand collectif au salon Project Qatar à Doha, Qatar
21-23	Mission officielle en Suède (Stockholm) et Norvège (Oslo)

Juin

4-7	Stand collectif au salon Project Lebanon à Beyrouth, Liban
4-7	Stand collectif et visite accompagnée au salon Transport Logistic Munich (D)
12-13	Salon GR Business Days à Luxembourg
13-14	Mission officielle en Suisse (Genève, Bâle)
17-19	Mission officielle en France (Paris & Lyon)
24-28	Mission économique en Afrique du Sud (Johannesbourg, Cape Town & Durban)
25	Business Roundtable Luxembourg – Turkey

Septembre

24-25	Visite accompagnée au salon Match4Industry Turkey (Industrial Organised Zone)
25-28	Stand collectif au Monaco Yacht Show

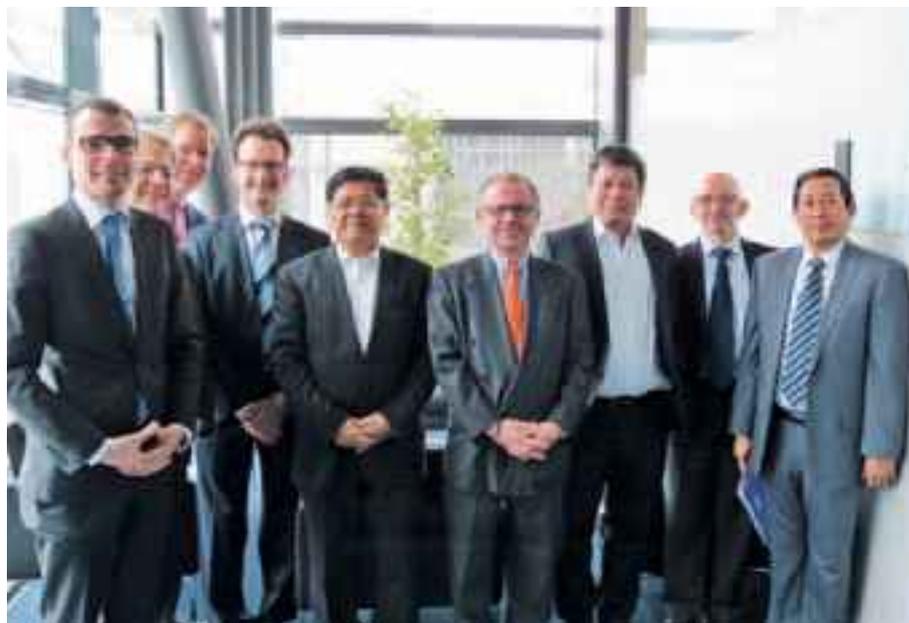
On March 23rd 2013, the Chamber of Commerce welcomed H.E. U Soe Thane, Minister in the President's office of Myanmar, during his brief visit to Luxembourg. In his role in the President's office, U Soe Thane



H.E. Mr. U Soe Thane during his visit at the ArcelorMittal production line

23 March 2013

Visit of the Myanmar Minister in the President's office H.E. Mr. U Soe Thane



Mr. Rol Reiland, Mr. David Luty, Mr. Patrick Jeanne, Mr. Carlo Thelen, H.E. Mr. U Soe Thane, Mr. Jean-Claude Vesque, Mr. Kyaw Yin Hlaing, H.E. Paw Lwin Sein

serves on the so – called super cabinet that advises President Thein Sein on the most important issues involved in Myanmar's transition to democracy. He oversees a portfolio of 11 Ministries dealing with a vast range of economic issues. U Soe Thane was the key player in the drafting of Myanmar's new Foreign Investment Law passed in

November 2012 and is a strong advocate for more investor friendly provisions in his country's legislation. His other priorities are the restructuring of various Ministries, campaigning against corruption and accelerating reforms in the financial sector.

During his meeting at the Chamber of Commerce he met representatives of Luxembourg companies who participated at the Mission organised by the Chamber in October 2012. He was given a good insight of the competences of the Luxembourg companies and how they could be used for upcoming projects in Myanmar. Lately it has become evident that more and more Luxembourg companies show a vested interest in this new market which is Myanmar. The opening of its economy and the request for an Air Service Agreement and for a Treaty against Double Taxation from the Luxembourg side will certainly bring new opportunities to Luxembourg corporations. In that respect the Chamber of Commerce is contemplating of organizing a follow-up Mission to Myanmar in early 2014. ■



Le cocktail

« Made in Luxembourg »

La Chambre de Commerce et son organisme de formation,
la Luxembourg School for Commerce (LSC), vous invitent
dans le cadre de la Foire de Printemps au cocktail

« **Made in Luxembourg** »

sur le stand Chambre de Commerce / LSC au hall 9B de LUXEXPO.

Quand ?

Mercredi, le 8 mai 2013 de 18h00 à 20h00.

Le jour du cocktail,
cette invitation vaut ticket d'entrée gratuit pour la Foire de Printemps.

Veuillez vous inscrire auprès de M. Daniel Sahr (daniel.sahr@cc.lu)
pour figurer sur la liste des invités.

LUXEXPO
LUXEMBOURG

BILLET D'ENTRÉE GRATUIT
KOSTENLOSE EINTRITTSKARTE
Wert 5€*

FOIRE DE PRINTEMPS PRUNHARS WESSE 2013 3-10.05

Nouvelles heures d'ouverture / Neue Öffnungszeiten
Lundi, Mardi & Mercredi - Mercredi, Dienstag & Mittwoch 14:00 - 21:00 - Jeudi & Vendredi / Donnerstag & Freitag 10:00 - 19:00
Vendredi & Samedi 14:00 - 22:00

www.printemps.lu
*Rechnungszustellung & Hotelbuchung

CHAMBRE DE COMMERCE LUXEMBOURG

LUXEXPO décline toute responsabilité envers le détenteur de cette carte en cas d'accident.

8 April 2013

EU's Free Trade Agreements – where do we stand?

It has been a buzz during the last weeks: “Tonight, I’m announcing that we will launch talks on a comprehensive trans-Atlantic trade and investment partnership with the European Union,” announced President Barack Obama on 12th of February 2013, adding “Because trade that is fair and free across the Atlantic supports millions of good-paying American jobs.”

Of course an EU-USA Free Trade Agreement might become the most prominent example of achievements in bilateral trade agreements but it will not be the first one and for sure not the last one. Over the next two years, 90 % of world demand will be generated outside the EU. That is why it is a key priority for the EU to open up more market opportunities for European companies by negotiating new Free Trade Agreements with key countries. If we were to complete all our current free trade talks tomorrow, we would add 2,2 % to the EU’s GDP or 275 billion €. This is the equivalent to adding a country as big as Austria or Denmark to the EU economy. In terms of employment, these agreements could generate 2,2 million new jobs.

Today, there is no doubt that free trade helps to improve economic relations and commercial exchanges between countries or regions and especially in our fast moving world, tariff and non-tariff barriers can only hinder the smooth flow of goods and capitals.

Negotiating new FTA’s became therefore an important task for the Trade Commissioner De Gucht’s team, as it is since the Lisbon Treaty the EU Commission’s competence and role to lead the negotiations for the Member States and to keep an eye on the implementation process of concluded FTA’s.

As the direct link to the EU Commission is nonexistent for most SME’s, the Luxembourg Chamber of Commerce via its network and more specifically its membership in Eurochambres helps Luxembourg companies to represent their interests regard-

ing international trade relations. The Chamber actively participates in the surveys taking place as a first step in the negotiation process of FTA’s and is in the position to raise all possible issues during the implementation phase of such agreements.

In order to give you a broader picture of what has been already achieved in the field of FTA’s and to inform you about the ongoing negotiations please find below a brief overview of the most important forthcoming and on-going free trade negotiations:

Free Trade Agreements already in force:

- Peru – in force since 1 March 2013.
- South Korea – in force since 1 July 2011.
- Mexico – in force since October 2000. Since the entry into force of this comprehensive Free Trade Agreement, total bilateral trade has doubled, passing from 21,7 billion EUR to 40,1 billion EUR.
- South Africa – in force since 2000. The liberalization schedules were completed by 2012 and the free trade area covers 90 % of bilateral trade between the EU and South Africa.
- Chile – in force since February 2003. The EU-Chile FTA is broad and comprehensive and covers all the areas of EU-Chile trade relations.

On top of these “classic” free trade deals, Free Trade Agreements are a core component of many Association Agreements as well as Customs Unions (Andorra, San Marino and Turkey). Hence the EU also has free trade deals in force with a number of countries in Europe (Norway, Switzerland, Iceland, Croatia, Albania, Serbia, the former Yugoslav Republic of Macedonia, Faroe Islands, Montenegro, Bosnia and Herzegovina) and the Southern Mediterranean (Algeria, Egypt, Israel, Jordan, Lebanon, Morocco, Palestinian Authority, Syria, Tunisia) and three with African, Car-

ibbean and Pacific countries (Caribbean, Pacific and Eastern and Southern Africa)

The EU therefore has 28 trade agreements already in force. This does not include Syria as the trade provisions are not applied.

Free Trade Agreements finished but not yet entered into force:

- Singapore – negotiations concluded on 16 December 2012. It is the first FTA with a member of the 10-nation Association of Southeast Asian Nations – ASEAN.
- Colombia – negotiations concluded in June 2012. Once fully implemented, the deal will result in total tariff savings of more than 500 million EUR per year.
- Central America (Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua and Panama) – approved by the European Parliament on 11 December 2012.
- Ukraine – negotiations concluded in December 2011.

There are also 5 Economic Partnership Agreements with African, Caribbean and Pacific States that have been negotiated but they have not yet entered into force. These are Côte d’Ivoire, Cameroon, Southern Africa Development Community, Ghana and Eastern Africa Community.

The EU has finished negotiating 9 trade agreements that have yet to enter into force.

Forthcoming negotiations:

- Japan – The EU and Japan officially launched negotiations for a free trade agreement on 25 March 2013.
- United States of America – On 12 March 2013, the European Commission agreed the draft mandate for what is hoped to be a relatively quick negotiation. The document has now been sent to the Council for the Member States to approve it before negotiations can start.

- Association of Southeast Asian Nations (ASEAN) – On 6 March 2013, the EU launched negotiations for an FTA with Thailand – the fourth ASEAN country to negotiate bilaterally with the EU. The EU remains open to start negotiations with other ASEAN partners and hopes one day to integrate these deals into a global region-to-region trade agreement.
- Southern Mediterranean – On 1 March 2013, President Barroso and Moroccan Head of Government Abdelilah Benkirane announced the launch of EU-Morocco negotiations for a Deep and Comprehensive Free Trade Agreement.
- Mercosur – After more than 2 years of technical work, the EU estimates that it is time to move on to the exchange of market access offers.
- Eastern Neighbourhood – The EU is currently negotiating a Deep and Comprehensive Free Trade Area as part of Association Agreements with Georgia, Armenia and Moldova.
- Gulf Cooperation Council – Negotiations for a free trade agreement were suspended by the Gulf Cooperation Council in 2008. Informal contacts between negotiators continue to take place.
- African, Caribbean and Pacific countries (ACP) – Economic Part-

nership Agreements (EPAs) are trade and development partnerships between EU and ACP countries. EPA negotiations started in 2002 and have now been concluded with three regions. Negotiations are in a decisive phase in the Southern Africa Development Corporation EPA Group.

The EU therefore has nine trade negotiations under way and several more trade and development negotiations (EPAs) ongoing.

On-going negotiations:

- Canada – Negotiations for an EU-Canada Comprehensive Economic and Trade Agreement (CETA) started in May 2009 and are now in their final stretch.
- India – Talks started in 2007. Progress has been achieved but both sides need to go the final mile to put the package together.
- ASEAN region – The EU is currently negotiating Free Trade Agreements with Malaysia and Vietnam.

If you need further information about the EU Free Trade Agreements kindly visit the Commission's website: <http://ec.europa.eu/trade/creating-opportunities/bilateral-relations/>

If your company encounters trade barriers with one of the above mentioned countries please do not hesitate to contact:

Chamber of Commerce – International Affairs

Contact person: Daniel Sahr – Tel.: (+352) 42 39 39-313

E- mail: daniel.sahr@cc.lu

A personalized follow-up of your issues can be successfully reported to the different Trade Committees

9. April 2013

Hannover: Die Benelux-Staaten im Mittelpunkt des 10. Niedersächsischen Außenwirtschaftstages

Die Jubiläumsausgabe des Niedersächsischen Außenwirtschaftstages, welcher am 9. April 2013 in Hannover im Rahmen der Hannover Messe stattgefunden hat, war den Benelux-Ländern gewidmet. Im Mittelpunkt der größten außenwirtschaftlichen Veranstaltung des Landes Niedersachsen stand in diesem Jahr das Thema „Energiepolitik in Europa – Chancen in den Beneluxländern!“.

Neben einem spannenden Vortrag des EU-Kommissars für Energie, Günther Oettinger, zur Energiepolitik in Europa, in dem er für „kluge, arbeitsteilige, grenzüberschreitende Lösungen“ plädierte, berichteten wei-

tere hochkarätige Referenten über die aktuellen Entwicklungen in den Benelux-Ländern.

Belgien, die Niederlande und Luxemburg haben sich zu einer Zollunion zusammengefunden und waren Wegbereiter für die spätere Europäische Union. Heutzutage konzentriert sich die Benelux-Zusammenarbeit in erster Linie auf den Binnenmarkt und die Europäische Union, Justiz- und innenpolitische Angelegenheiten sowie nachhaltige Entwicklung. Vor diesem Hintergrund spielt die Energiepolitik eine zentrale Rolle.

Gemeinsam mit Deutschland und Frankreich haben die Benelux-Länder

2006 das „Pentalaterale Energieforum“ mit dem Ziel gegründet, die zwischenstaatliche Zusammenarbeit zu verbessern und in Nordwesteuropa einen regionalen Energiemarkt zu schaffen und zwar als Zwischenschritt zu einem zukünftig einheitlichen europäischen Energiemarkt. Durch die verbesserte Kommunikation und den regelmäßigen Austausch konnten beachtliche Fortschritte in der Versorgungssicherheit von Strom und Gas erzielt werden. Durch das neue System wurde die Auslastung der Netze verbessert, der grenzüberschreitende Anbieterwettbewerb gestärkt und Betriebssicherheit gewährleistet.



Pierre Gramegna, Hauptgeschäftsführer der Handelskammer Luxemburg, stellte Logistikstandort Luxemburg vor



Luxemburgischer Gemeinschaftsstand auf der Hannover Messe 2013

Alain de Muys, stellvertretender Benelux Generalsekretär berichtete, dass das Benelux Generalsekretariat eine zentrale Rolle im Rahmen der North Sea Countries Offshore Grid Initiative (NSCOGI) übernimmt, einer regionalen Initiative der Benelux-Länder zusammen mit Deutschland und sechs weiteren europäischen Ländern sowie der Europäischen Kommission, mit dem Ziel die Netzinfrastruktur von Offshore-Anlagen koordiniert weiterzuentwickeln.

Georges Santer, Botschafter des Großherzogtums Luxemburg und zugleich des Landes welches derzeit den Vorsitz des Benelux-Ministerrates inne-

hat, erklärte, dass nicht zuletzt aufgrund der starken Importabhängigkeit eine nachhaltige Energiepolitik von besonderer Bedeutung sei. So hat Luxemburg in den letzten Jahren verstärkt auf erneuerbare Energien gesetzt und ehrgeizige Ziele im Bereich der Energieeffizienz von Gebäuden beschlossen. Die nachhaltige Entwicklung im Energiesektor soll so zu einem immer wichtigeren Faktor des wirtschaftlichen Wachstums werden. Bereits heute beheimatet Luxemburg mehr als 200 Öko-Unternehmen, die hauptsächlich in den Bereichen Erneuerbare Energien, Abfallentsorgung, Wasser und ökologi-

sches Bauen aktiv sind. Forschungseinrichtungen bieten interessante Möglichkeiten, wie beispielsweise das öffentliche Forschungszentrum Gabriel Lippmann, das sich auf Digestoren spezialisiert hat, um u.a. die Forschung im Bereich Biogas zu unterstützen. Das Kompetenzzentrum Technischer Umweltschutz CRTE, eine gemeinsame Initiative des öffentlichen Forschungszentrums Henri Tudor und des Umweltministeriums, ist in den Bereichen Lebenszyklus-Analysen, Öko-Design, ökologisches Bauen und Erneuerbare Energien tätig.

Pierre Gramegna, Hauptgeschäftsführer der Handelskammer Luxemburg, lenkte den Fokus auf die Logistikbranche in Luxemburg und beleuchtete diese unter dem Aspekt der Energieeffizienz. Als Logistikkreuz im Herzen Europas kann Luxemburg einen wesentlichen Beitrag zur energieoptimierten Nutzung der Infrastrukturen leisten. So entsteht in Bettembourg derzeit ein hochmodernes multimodales Railroad Terminal, das als Hub für die „Autobahnen auf Schienen“, den Containerumschlag und optimierte Touren in die Städte seines Einzugsgebiets dienen wird.

Die Niederlande sind mit den nord-europäischen Energiemärkten eng verflochten. Dank des Rotterdamer Hafens, der Erdgasproduktion und der Infrastrukturverbindungen mit allen Nachbarländern sind sie ein wichtiger Energieknotenpunkt in Europa. Seit zehn Jahren haben sich die Niederlande für eine Strategie der Liberalisierung und der Investitionen in Verbindungen sowie eine engere Marktkopplung mit den umliegenden Ländern entschieden. Diese enge Verflechtung hat viele Vorteile, macht sie aber zugleich anfällig für Störungen oder Ineffizienzen, die nur vermieden werden können, wenn alle europäischen Mitgliedstaaten ihre Energiesysteme weiterhin integrieren. Gespräche, die vor kurzem zwischen dem niederländischen Wirtschaftsminister Kamp, Umweltminister Altmaier und Wirtschaftsminister Rösler in Berlin stattfanden, haben dazu geführt, dass jetzt an einer Intensivierung der Zusammenarbeit insbesondere in folgenden drei Bereichen gearbeitet wird: Stärkung der Versorgungssicherheit, Anpassung der Infrastruktur, Förderung von Erneuerbaren Energien und Innovationen. Die nördlichen Niederlande und Norddeutschland

spielen bei dieser Zusammenarbeit eine zentrale Rolle. Gerade diese niederländisch-deutsche Region könnte Vorreiter sein für Nordwesteuropa.

Belgien hat sich ambitionierte Ziele gesetzt, um bis 2050 seinen Energiebedarf zu 100 % aus erneuerbaren Energien zu decken und dabei sowohl Versorgungssicherheit, Umweltschutz als auch Preiskontrolle zu berücksichtigen. Neben dem stufenweisen Atomausstieg zwischen 2015 und 2025 sowie dem Ausbau von Offshore-Windparks in der Nordsee, zählen die verringerte Nutzung fossiler Brennstoffe, die Reduzierung der Importabhängigkeit und die Sicherung der Arbeitsplätze zu den Schwerpunkten. Energiepolitik ist in

Belgien eine geteilte Kompetenz zwischen dem Föderalstaat, der u. a. für die Ausgestaltung des nationalen Stromsektors, Nuklearenergie, Tarife und die Sicherung der Basisinfrastruktur für Verkehr, Speicherung und Energieerzeugung zuständig ist sowie den drei Regionen Flandern, Wallonien und Brüssel-Hauptstadt, in deren Verantwortung u. a. die lokalen Energienetze, die Bereiche Gas, Wärme, erneuerbare Energiequellen, Energierückgewinnung und –nutzung liegen. In der gemeinsamen Gruppe zur Abstimmung der Energiepolitik CONCERE-ENOVER haben der Föderalstaat und die Regionen einen nationalen Aktionsplan zur Umsetzung der genannten Ziele verabschiedet.

Das international besetzte Außenwirtschaftsforum schloss mit der feierlichen Verleihung des 4. Niedersächsischen Außenwirtschaftspreises durch den Niedersächsischen Minister für Wirtschaft, Arbeit und Verkehr, Olaf Lies an die Firma Hytera Mobilfunk GmbH aus Bad Münde am Deister. Der weltweit aktive Anbieter von Lösungen und Produkten für den professionellen Mobilfunk (PMR) konnte sich im Wettbewerb um den 4. Niedersächsischen Außenwirtschaftspreis in der Kategorie „Kleine und mittlere Unternehmen“ gegen vier weitere nominierte Betriebe durchsetzen.

June 3 to 7, 2013

Save the date: economic mission to Russian regions Kaluga and Lipetsk

A Belgian-Luxembourg economic mission will be visiting the Russian regions Kaluga and Lipetsk from June 3 to 7, 2013. The mission will focus on business-to-business meetings, jointly organized by the Luxembourg Chamber of Commerce and by the Belgian-Luxembourg Chamber of Commerce for Russia and Belarus. These

meetings will be supplemented by exclusive events such as visits to factories and special economic zones and the possibility to network with key decision makers at various receptions. The multi-sectoral mission will focus mainly on the following industries: automotive, pharmaceutical, metallurgy and, building materials. The economic delegation will be led

by the Ambassador of the Grand Duchy of Luxembourg to the Russian Federation, H.E.Mr. Pierre Ferring, and by the Ambassador of Belgium to the Russian Federation, H.E.Mr. Guy Trouveroy.

This is a unique opportunity to promote your company in Russia, to identify new partnerships and to expand your existing client base.

For further information please contact: Chamber of Commerce – International Affairs
Contact person: Diana Rutledge – Tel.: (+352) 42 39 39-335 – E-mail:diana.rutledge@cc.lu

 <p>Autolaveuses et Balayeuses professionnelles autotractées ou autoportées</p>	<p>SERVICE MULTIMARQUES PIÈCES DE RECHANGE</p> <p>Équipements et matériel de manutention Équipements de nettoyage Équipements de traitement de déchets Systèmes de rayonnages Batteries et accessoires</p> <p>Groupe AGRILUX S.A.</p> <p>122, route de Diekirch • L-7220 Walferdange Tél. +352 332716-231 • Fax +352 332710 e-mail: contact@agrilux.lu • www.agrilux.lu</p>	 <p>Stockage de palettes Rayonnages dynamiques Rack & Roll Plateformes Rayonnages à bras portants Rayonnages mobiles</p>
--	---	--

13 – 14 juin 2013

Save the date – mission officielle en Suisse

La Chambre de Commerce du Grand Duché de Luxembourg, en étroite collaboration avec le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur et avec l'agence de promotion Luxembourg for Business, organise une mission économique multisectorielle en Suisse du 13 au 14 juin 2013. La délégation commerciale sera conduite par Étienne Schneider, ministre de l'Économie et du Com-

merce extérieur et se rendra à Bâle et à Zurich.

Les entreprises luxembourgeoises intéressées pourront participer à des rendez-vous d'affaires individuels avec les entreprises suisses, au workshop économique, à des visites d'entreprises ainsi qu'aux réceptions officielles. L'économie suisse est étroitement liée à celle de ses voisins de la zone euro qui achète la moitié des exportations du pays, et

repose essentiellement sur les machines, les produits chimiques, montres, textiles, instruments de précision, le tourisme, la banque et l'assurance. 73 % de la population active est employée dans le secteur des services, 23 % dans l'industrie manufacturière et 4 % dans l'agriculture.

Les échanges commerciaux entre le Luxembourg et la Suisse ont doublé au cours des cinq dernières années à 339 millions EUR (source: Statec). ■

Pour tout renseignement complémentaire concernant le déroulement pratique de cette mission officielle, contacter: Chambre de Commerce – Affaires internationales

Personne de contact: Anne-Marie Loesch

Tél.: (+352) 42 39 39-312 – E-mail: anne-marie.loesch@cc.lu

17 – 20 juin 2013

Save the date – mission officielle en France

La Chambre de Commerce du Grand Duché de Luxembourg, en étroite collaboration avec le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur et avec les agences de promotion Luxembourg for Business et Luxembourg for Finance, organise une mission économique multisectorielle en France du 17 au 20 juin 2013. La délégation commerciale sera conduite par Étienne Schneider, ministre de l'Économie et du Commerce extérieur et se rendra à Paris et à Lyon.

A Paris la délégation aura l'occasion de visiter le Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace. La 50ème édition du salon aura lieu au Parc des

expositions du Bourget et réunira de nouveau l'ensemble des acteurs de l'industrie mondiale autour des dernières innovations technologiques. Créé en 1909, le Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace de Paris – Le Bourget demeure le plus important dans le monde dédié à l'industrie aéronautique et spatiale. Lors de l'édition 2011, plus de 2.100 sociétés exposantes, près de 300 délégations officielles de haut-niveau et quelque 151.000 visiteurs professionnels du monde entier y ont participé. Véritable moteur du développement de la filière en France et catalyseur de nombreuses coopérations internationales, il est le lieu de

rencontre et de convergence privilégié par les décideurs du secteur qui y exposent, y vendent et y achètent les toutes dernières innovations. Grâce à l'engouement suscité auprès de la communauté aérospatiale mondiale et du grand public, le Salon offre des opportunités d'affaires, de connaissance et de visibilité qui n'ont pas d'égal.

Les entreprises luxembourgeoises intéressées pourront aussi participer à des rendez-vous d'affaires individuels avec les entreprises françaises, aux workshops économique et financier ainsi qu'à des visites économiques à Paris et à Lyon. ■

Pour tout renseignement complémentaire concernant le déroulement pratique de cette mission officielle, contacter: Chambre de Commerce – Affaires internationales

Personne de contact: Diana Rutledge – Tél.: (+352) 42 39 39-335 – E-mail: diana.rutledge@cc.lu

Economic Mission to South Africa



Cape Town, South Africa

The Chamber of Commerce of the Grand Duchy of Luxembourg will organize a multisectoral economic mission to South Africa from the 24th to 28th of June 2013. The objective of this trade mission to South Africa is to promote and strengthen the commercial and economic ties between South Africa and Luxembourg. The mission will start in Johannesburg on 25th of June, continue to Cape Town on 26th and 27th of June before ending in Durban on 28th of June.

South Africa is the largest economy on the African continent and is ranked by the World Bank as a middle-income, emerging market. South Africa is more than an abundant supplier of natural resources. Its economy is reasonably

diversified with well-developed financial, legal, communications, energy, and transport sectors. Modern infrastructure is supporting an efficient distribution of goods to major urban centers throughout the Southern African Development Community (SADC). Growth was robust from 2004 to 2007 as South Africa reaped the benefits of macroeconomic stability and a global commodities boom but began to slow in the second half of 2007 due to an electricity crisis and the subsequent global financial crisis' impact on commodity prices and demand. GDP fell nearly 2% in 2009 but recovered in 2010-12 and the economy grew again at 3,1 % in 2011 and at 2,5% in 2012 according to official data released last

week. On top, the non-double taxation agreement between South Africa and Luxembourg, in force since the year 2000, offers numerous advantages for trade and investments between the two countries.

The goal of the mission is twofold: to promote Luxembourg as a hub for South African company's activities in the European market and to enhance close cooperation in various sectors of activities such as satellite communication & information technology, finance, steel industry & manufacturing and trading. B2B meetings as well as sectoral round-table discussions will be arranged for Luxembourg participants at the three destinations. ■

For any further information, please feel free to contact: Chamber of Commerce – International Affairs
Contact person: Jean-Claude Vesque – Tel.: (+352) 42 39 39-311 – E-mail: jean-claude.vesque@cc.lu



(de g. à d.) Pierre Gramegna, directeur général de la Chambre de Commerce, Françoise Hetto-Gaasch, ministre des Classes moyennes et du Tourisme et Alain De Muysers, ambassadeur, secrétaire général adjoint de l'Union Benelux

18 mars 2013

Entreprises, sécurisez votre environnement de travail contre les arnaques!

La conférence organisée conjointement par l'Enterprise Europe Network-Luxembourg et l'Union Benelux, sur le thème «Comment lutter efficacement contre les arnaques?» s'est achevée sur le constat de la nécessité pour les entreprises d'organiser en amont la sécurité de leur environnement de travail. Pour les PME/PMI, ce travail de prévention s'avère fondamental si elles désirent s'épargner des pertes de temps inutiles, des coûts considérables susceptibles de menacer leur équilibre financier et, à terme, leur viabilité. Ce défi exige de maintenir le contact et la collaboration entre les entreprises, d'une part et les principales parties prenantes – les ministères concernés, les chambres professionnelles, la Police et le Parquet – d'autre part et de renforcer la collaboration dans le cadre du Benelux.

Le 18 mars dernier, dans le cadre du mois de la prévention de l'arnaque, s'est tenue au Centre de Conférences de la Chambre de Commerce, la conférence «Comment lutter efficacement contre les arnaques», organisée par l'Enterprise Europe Network-Luxembourg de la Chambre de Commerce, en collaboration avec le Secrétariat Général

du Benelux. L'objectif: sensibiliser les entreprises sur les formes d'arnaques les plus répandues, les informer sur les réglementations européennes en vigueur et en gestation, échanger les bonnes pratiques dans le cadre du Benelux et communiquer les techniques et astuces pertinentes afin d'aider au mieux les PME/PMI à combattre les pratiques frauduleuses.

Débutant la séance inaugurale, Pierre Gramegna, directeur général de la Chambre de Commerce, a axé son mot de bienvenue sur l'importance que revêt la lutte anti-arnaques pour les PME et les micro-entreprises. Rappelant que la Chambre de Commerce s'était déjà saisie deux ans auparavant de cette thématique en y consacrant une conférence, il a admis à regret que cette

pratique apparue il y a plus de 40 ans, est actuellement en nette recrudescence. En effet, seuls l'action commune et le bouche à oreille visant ce type particulier de pratiques déloyales permettront de mener la vie dure aux fraudeurs et d'en venir à bout. Il a ensuite alerté les PME/PMI sur les questions: la protection de la marque qui représente un enjeu majeur puisqu'elle garantit le savoir-faire de l'entreprise et la sécurité informatique qu'il convient d'organiser et de défendre en amont pour maintenir la position concurrentielle de l'entreprise. Enfin, conformément à l'invitation lancée en janvier dernier par M. Michel Barnier, Commissaire européen au marché intérieur et services, qui s'est dit à l'écoute des acteurs professionnels et désireux de recueillir critiques et propositions afin d'améliorer le bon fonctionnement du marché intérieur, monsieur Gramegna a engagé les participants à tirer parti de la tribune offerte par la Chambre de Commerce pour qu'ils communiquent leurs critiques et propositions d'améliorations des dispositifs existants et ainsi, permettent de rendre la lutte contre les arnaques plus efficace.

Présente pour la seconde fois à une conférence organisée sur ce thème, Françoise Hetto-Gaasch, ministre des Classes moyennes et du Tourisme, a mis en avant le fait que les arnaques «classiques», arnaques aux répertoires professionnels

et autres guides, reproduisent invariablement un scénario devenu classique. Elle a toutefois regretté que trop souvent les professionnels restent la cible privilégiée des arnaqueurs. Car, si ces dernières années le nombre de plaintes déposées au Grand-Duché est en recul, il est toujours important se manifester auprès du ministère des Classes moyennes ou des chambres professionnelles afin de signaler un message ou une proposition suspecte dont la forme est inhabituelle. En guise de clôture, madame Hetto-Gaasch a fait appel au bon sens de chacun et a renouvelé une recommandation utile mais toujours d'actualité: lire entièrement un document avant de le signer.

Robert Mathiak, juriste au sein de de l'unité A3, Droit de la Consommation et du Marketing de la DG Justice de la Commission européenne, a axé son intervention sur les avancées réglementaires en cours afin de renforcer le cadre législatif européen. Il a fait connaître les priorités définies par la Commission en vue d'aboutir à une meilleure application des règles existantes dans les cas d'arnaques transfrontières: garantir aux entreprises une protection renforcée grâce à l'établissement d'une liste noire, prévoir des sanctions effectives, proportionnées et dissuasives à l'encontre des fraudeurs et clarifier certaines définitions, notamment ce qu'il convient d'entendre par le terme «publicité». Enfin, monsieur Mathiak

a fait savoir que la prochaine étape du processus de révision de l'acquis réglementaire porterait sur une modernisation de la directive 2006/114 sur la publicité trompeuse et comparative.

Monsieur De Muysen, ambassadeur, secrétaire général adjoint de l'Union Benelux lui également a insisté sur la recrudescence des arnaques constatant que les tentatives d'arnaques, revêtent des formes de plus en plus sophistiquées. En effet, certaines arnaques sont en constante évolution: par exemple les fausses factures, les arnaques au répertoire professionnel, le démarchage publicitaire, etc. et visent exclusivement les PME. Monsieur De Muysen a donc plaidé en faveur d'une lutte plus efficace. Celle-ci suppose une bonne connaissance de l'étendue et de l'impact du phénomène. Il a estimé urgent de se concerter et de mener une action coordonnée à l'échelle internationale afin de collecter des données pour évaluer le phénomène et le signaler aux responsables politiques. Partant de ce constat, l'Union Benelux a établi une enquête visant les entreprises implantées dans les pays du Benelux afin de mesurer le préjudice financier. La Chambre de Commerce en effectuera le suivi en lançant une enquête auprès de ses ressortissants.

Dans le cadre de l'atelier de travail n° 1, «*Quelques exemples de bonnes pratiques anti-arnaques au Benelux*», Fleur Van Eck, Managing Director auprès



du Stichting Aanpak Financieel-Economische Criminaliteit (SAFE CIN) a mis en avant le fait qu'aux Pays-Bas, les arnaques ne touchent pas uniquement les entreprises mais également les institutions publiques comme les hôpitaux et les écoles. Elle a admis que l'identification et la traçabilité géographique des arnaques restent difficiles, les fraudeurs opérant dans plusieurs pays, par téléphone ou par l'intermédiaire de factures fantômes. Mme Van Eck a mis l'accent sur une spécificité propre aux Pays-Bas, l'existence d'un guichet public le «Fraudehelpdesk» auprès duquel, en cas de problème, les entreprises-victimes d'arnaques ou de tentatives d'arnaques peuvent s'adresser directement en vue d'obtenir assistance et conseils appropriés.

Selon Luc Hendrickx, directeur, auprès de l'antenne «Politique d'entreprise et Relations Extérieures» de l'Association de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, Bruxelles («UEAPME»), les arnaques correspondent à un phénomène cyclique qui, en général se déploie par vagues. Même si de telles pratiques sévissent depuis plus de 40 ans, pour autant elles ne sont pas suffisamment prises au sérieux par les autorités publiques. En outre, le fait de rendre «publique» une arnaque et de partager l'information est fondamental dans l'optique de faire évoluer la législation: établir une «liste noire» d'arnaques, gérer de manière systématique les plaintes et faire adopter un texte uniforme qui inclurait une définition suffisamment large des arnaques, en lien avec la publicité trompeuse susceptible de viser l'ensemble des pratiques frauduleuses.

Dans les cas où des entreprises victimes d'arnaques décident de déposer plainte, il a fait savoir que les chances pour une instruction judiciaire d'aboutir étaient souvent rendues plus difficiles du fait que les arnaqueurs préfèrent se déclarer en faillite, changer de nom ou introduire un recours en appel. Il a également recommandé aux victimes d'être présentes à l'audience, une condition selon lui incontournable pour obtenir la reconnaissance par le juge d'un préjudice et avoir gain de cause. En guise de conclusion, l'orateur a estimé que le Benelux constitue un laboratoire privilégié pour alerter les entreprises sur les

risques qu'elles encourent et, ainsi mieux affronter ensemble les défis à venir.

Dans le cadre de l'atelier de travail n° 2 consacré aux «différentes catégories d'arnaques à l'ère du numérique», Bernadette-Friederici – Carabin, conseiller de Direction 1^{er} classe au Département Pratiques commerciales déloyales près du ministère des Classes moyennes et du Tourisme a signalé, outre les lettres dites «kenyanes» ou «nigériennes», les gains via le biais de fausses loteries et les courriers relatifs à de faux héritages, l'arnaque au répertoire professionnel, la fausse facture, la facture fantôme (une variante, qui sous la forme de facture déguisée comportant en petits caractères la mention: «ceci n'est pas une facture mais une proposition») propose bel et bien une souscription à un contrat, le «Phishing» qui tente de dérober les mots de passe de comptes bancaires ou de numéros de cartes de crédit et, le «Slamming» qui est une arnaque au nom de domaine.

Lex Kaufhold, chargé de Direction 1^{er} classe, chargé de direction auprès du ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, Office de la Propriété intellectuelle, a tenu à clarifier trois concepts – la marque de commerce, la raison sociale et le nom de domaine – pour lesquels la protection est garantie par le biais de trois organismes distincts. S'agissant de la marque commerciale, la protection s'obtient par le biais d'un enregistrement, soit auprès de l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle (OBPI) qui ouvre droit à une protection de la marque en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg, soit auprès du Registre des marques communautaires (OHMI) qui assure une protection dans toute l'UE. Il convient par conséquent de ne pas se laisser piéger par des propositions fallacieuses d'inscription de marques dans des registres privés, intervenant par le biais de messages non sollicités ou de fausses factures de renouvellement de marques adressées aux titulaires des droits. Pour finir l'orateur a invité les participants à se référer à l'avertissement posté sur le site de l'Office de la Propriété intellectuelle qui propose des exemples de factures trompeuses: www.eco.public.lu/attributions/dg7/d_propriete_intellectuelle/index.html.

L'atelier de travail N° 3 «Systèmes et réseaux d'information: sécurité et prévention dans le milieu de l'entreprise», a été l'occasion pour Manuel Silviso, responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information («RSSI») auprès du ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, de sensibiliser le public à cette fonction grâce à la démonstration d'une «cyber-attaque». Cet aspect de la sécurité est si important qu'à l'heure actuelle, le CRP Henri Tudor lui consacre aujourd'hui un master professionnel «Master en Management de la Sécurité des Systèmes d'Information».

En effet monsieur Silviso a démontré que de nombreuses applications web sont insuffisamment protégées et donc vulnérables aux pirates informatiques qui tentent de s'approprier illégalement les contenus des sites internet (copie de contenus privés, piratage des codes d'accès de messageries, blogs, etc). S'agissant de renforcer la protection, il a vanté les mérites du «hachage» (transformation cryptographique), une technique de prévention encore trop peu répandue parmi les utilisateurs. Afin de garantir une protection sûre et efficace des sites web, il a en outre conseillé de faire appel à des professionnels.

De son côté, François Thill, attaché de Gouvernement, chef du Projet CASES, Direction du Commerce Electronique auprès du ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, a insisté sur la nécessité pour les entreprises d'effectuer une analyse de risques en se posant 3 questions essentielles: «Quelles sont les menaces pour mon entreprise? Quelles sont les vulnérabilités? Quel pourrait en être l'impact?». L'orateur a notamment mis en exergue l'avantage concurrentiel que confère un système informatique sûr et fiable et a invité les participants à évaluer les risques que peut encourir l'entreprise, à consulter des spécialistes compétents en la matière ou encore à intégrer le projet CASES. Ce dernier met en place une structure qui soutient les entreprises lors d'une première analyse de risque, suivie ensuite par une analyse systématique afin de réduire les risques liés aux technologies de l'information. Il s'agit en effet d'aider les entreprises à développer leurs activités en toute sécurité. ■



ENQUETE: CHIFFRER LE PREJUDICE ECONOMIQUE DES PRATIQUES COMMERCIALES TROMPEUSES EN B2B

Les 3 pays du Benelux joignent leurs efforts pour lutter contre les pratiques commerciales trompeuses visant les professionnels. Pour pouvoir mieux étayer notre action commune, nous avons besoin de chiffrer le préjudice économique. Votre contribution nous sera précieuse!

Peut-être avez-vous déjà été ciblé(e) par des sollicitations trompeuses d'entreprises sans scrupules. Peut-être avez-vous signé le contrat proposé et/ou payé les frais réclamés?

Aidez-nous à mesurer l'impact et l'étendue de ces pratiques frauduleuses en répondant de façon anonyme au questionnaire annexé. Nous vous remercions d'avance de votre précieuse collaboration! Nous vous invitons donc à nous retourner au plus tard pour le 15 mai 2013 le questionnaire dûment complété à l'Enterprise Europe Network-Luxembourg (personnes de contact: Sabrina Aksil/Joëlle Benguigui; Tél.: (+352) 42 39 39-333/374/337 – Fax: (+352) 43 83 26 – E-mail: een@cc.lu).

Au cours des 3 dernières années,

Avez-vous été ciblé par une ou plusieurs sollicitations malintentionnées (fausse facture, répertoire professionnel, démarchage publicitaire, nom de domaine, phishing, etc.)? Oui Non

Avez-vous signé la proposition qui vous a été faite? Oui Non

Quel était le montant du préjudice économique potentiel?

_____ EUR (facturé par trimestre/an) sur une période de _____ ans

Avez-vous payé les montants qui vous ont été réclamés? Oui Non

Si oui, combien?

_____ EUR

Quels sont les pays d'origine des auteurs des sollicitations?

_____ ; _____ ; _____ ; _____ ; _____ ;

Avez-vous porté plainte? Oui Non

Fausses factures: facture ou rappel laissant supposer l'existence d'un contrat en fait inexistant. Le paiement de cette facture entraîne l'acceptation de l'offre.

Répertoire professionnel: invitation de figurer ou de mettre à jour ses données dans un annuaire professionnel, reprenant en petits caractères, l'engagement à payer des frais d'inscription prohibitifs sur plusieurs années.

Démarchage publicitaire: incitation à souscrire soi-disant gratuitement à une insertion publicitaire dans un magazine ayant un prétendu grand retentissement, alors que l'offre devient payante au bout d'un mois d'essai.

Nom de domaine (Slamming): par le biais de faux avis de renouvellement, noms de domaine libre à vendre, faux registre ou l'annuaire, le fraudeur tente de faire pression sur le titulaire d'un nom de domaine afin de dérober des sommes parfois très importantes.

Phishing: tentatives de dérober des mots de passe de comptes bancaires ou numéros de cartes de crédit pour détourner des fonds en se faisant passer pour des organismes de notoriété.

Enregistrement de marques, dessins et modèles: invitation à acquitter un montant démesuré pour l'enregistrement ou le renouvellement d'une marque alors que ceux-ci n'offrent pas la protection de propriété intellectuelle.

Factures fantômes: offres déguisées sous forme de factures avec mention en petits caractères «ceci n'est pas une facture mais une offre/proposition». Elles se rapportent à des services ou des marchandises qui n'ont jamais été fournis et dont l'escroc espère qu'elle sera payée par mégarde par les services administratifs. ■

BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires

En raison de l'internationalisation de l'économie, les PME souhaitant sortir de leurs frontières et conquérir de nouveaux marchés peuvent soit décider de le faire seules, soit de conclure des coopérations avec des PME situées dans les Etats visés. Une entreprise optant pour le partenariat a ainsi le choix entre plusieurs types de partenariats:

- Le partenariat commercial;
- Le partenariat industriel;
- Le partenariat technologique;
- Les formes participatives de partenariat.

Pour faire face à de nouveaux marchés et à la concurrence, le partenariat apparaît comme étant une des solutions pouvant permettre à toute PME/PMI disposant de moyens limités face à de grandes entreprises de devenir une entreprise concurrente non négligeable sur le mar-

ché européen, voire mondial. Il s'agit de réaliser à plusieurs ce qui est plus difficile à faire seul. Etre actif sur le marché international implique qu'une entreprise soit présente sur plusieurs marchés nationaux ne répondant pas forcément aux mêmes règles, et un marché international où les concurrents sont encore plus nombreux que sur le marché national ou européen. Le partenariat permet ainsi aux entreprises de petite et de moyenne taille de diminuer ces risques.

Au vu du nombre d'offres de coopération existantes, Enterprise Europe Network-Luxembourg vous propose la possibilité d'entrer en contact avec des partenaires potentiels, en répondant à une des propositions d'affaires émanant aussi bien d'entreprises luxembourgeoises, de la Grande Région, ou situées dans l'un des 27 Etats membres de l'Union euro-

péenne, dans un pays candidat à l'adhésion ou dans un Etat tiers où le réseau est représenté. Si vous êtes intéressés par une offre de coopération bien déterminée, vous pouvez recevoir les coordonnées de la société, une description de son offre, ainsi que des informations diverses sur son fonctionnement (capital, chiffre d'affaires, expériences internationales, etc.).

Vous pouvez aussi soumettre une offre de recherche de coopération en contactant Enterprise Europe Network-Luxembourg auprès de la Chambre de Commerce. Une entrevue peut également être arrangée sur simple demande:

Enterprise Europe Network – Luxembourg

Tél.: (+352) 42 39 39-333

Fax: (+352) 43 83 26

E-mail: een@cc.lu

OFFRES DE COOPERATION

- | | |
|---|---|
| 1 | Société tchèque, spécialisée dans la fabrication de pièces et composants métalliques (avec machine à commande numérique pilotée par ordinateur) propose ses services de sous-traitance à tout partenaire potentiellement intéressé par son activité (EEN 20130409031) |
| 2 | Société serbe, spécialisée dans la production de systèmes de levage et de remorques fonctionnant à l'énergie solaire, recherche des partenaires commerciaux en Europe (distributeurs ou agents) (EEN 20130215023) |
| 3 | Société lituanienne, spécialisée dans la fabrication de produits cosmétiques naturels (soins visage, corps, cheveux, savons) recherche des intermédiaires commerciaux (agents, représentants, distributeurs) (EEN 20130409002) |
| 4 | Société grecque, spécialisée dans la production de meubles faits mains, recherche des grossistes, des distributeurs ainsi que des designers ou architectes dans le cadre du développement de son activité en Europe (EEN 20130408009) |
| 5 | Société italienne, active dans la production de sacs à mains et accessoires de mode, recherche des distributeurs en Europe (EEN 20130208035) |
| 6 | Société polonaise, spécialisée dans la transformation des plastiques par méthode d'injection, est disposée à offrir ses capacités de production dans le cadre de sous-traitance (EEN 20130405041) |
| 7 | Société polonaise, spécialisée dans le design, la méthode de prototypage, la production et les essais d'appareils électroniques, propose ses services en tant qu'intermédiaire commercial (agent, représentant). La société est également intéressée par des accords de sous-traitance et recherche un partenaire commercial pour la création d'une joint-venture (EEN 20130405051) |
| 8 | Société turque, spécialisée dans la fabrication et la commercialisation d'équipements électriques et électroniques pour appareils à basse et moyenne tension, recherche des distributeurs en Europe (EEN 20130208028) |

BON DE COMMANDE – BOA – Merkur Avril 2013 • à remplir en lettres majuscules (toutes les mentions sont obligatoires)

Entreprise: _____
 Numéro au RCS: _____
 Nom: _____
 Prénom: _____
 Adresse: _____
 Code postal/localité: _____
 Téléphone: _____
 Fax: _____
 E-mail: _____@_____

1 2 3 4 5 6 7 8

Date: _____

Signature: _____

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
 Affaires Internationales – Services européens et Grande Région
Enterprise Europe Network – Luxembourg

L-2981 Luxembourg

Tél.: (+352) 42 39 39-333 • Fax: (+352) 43 83 26

E-mail: een@cc.lu

Vous ne ferez plus jamais vos affaires de la même façon !



Le salon b2b de référence destiné aux PME et start-ups innovantes à ne pas manquer !



Un nouveau format événementiel pour faire vos affaires autrement !

Nouveau Moderne Rafraîchissant Innovant

Grand service à petit prix

Dynamique Interactif Concentré

INSCRIPTION en ligne possible!



Organisateur:



Partenaires du salon:



Sponsors:



BNP PARIBAS



Avec le soutien de:



Partenaires stratégiques:



EUROPAGES

Partenaire print:



Partenaires médias:



Tageblatt

Journal

LE JEUDI

Le Quotidien

paperJam



Triertischer Volksfreund

Le Républicain Lorrain

www.gr-businessdays.com

Textes européens publiés du 27 février 2013 au 4 avril 2013

Enterprise Europe Network-Luxembourg vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des recommandations, communications, décisions, directives et règlements européens.

Vous trouverez ainsi dans chaque édition du *Merkur* une liste référentielle contenant une sélection de ces textes publiés lors de la période précédant sa parution.

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il vous suffit de nous retourner le bon de commande en

cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera/seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique.

Décisions publiées du 27 février au 4 avril 2013

- | | | |
|---|-------------|--|
| 1 | C/2013/1708 | Décision de la Commission du 26 mars 2013 relative à la détermination des allocations annuelles de quotas d'émission des Etats membres pour la période 2013-2020 conformément à la décision no 406/2009/CE du Parlement européen et du Conseil |
| 2 | 2013/127/UE | Décision du Conseil du 11 mars 2013 modifiant, en ce qui concerne le commissaire aux comptes extérieurs de la Banque centrale de Chypre, la décision 1999/70/CE concernant les commissaires aux comptes extérieurs des Banques centrales nationales |
| 3 | 2013/108/UE | Décision du Parlement européen et du Conseil du 21 novembre 2012 relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne, conformément au point 26 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière |

Directives publiées du 27 février au 4 avril 2013

- | | | |
|---|------------|--|
| 4 | 2004/40/CE | Rectificatif à la directive du 29 avril 2004 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (champs électromagnétiques) |
|---|------------|--|

Règlements publiés du 27 février au 4 avril 2013

- | | | |
|---|------------------|---|
| 5 | (UE) n° 255/2013 | Règlement de la Commission du 20 mars 2013 modifiant, aux fins de l'adaptation au progrès scientifique et technique, les annexes I C, VII et VIII du règlement (CE) n° 1013/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant les transferts de déchets |
| 6 | (UE) n° 183/2013 | Règlement de la Commission du 4 mars 2013 modifiant le règlement (CE) no 1126/2008 de la Commission portant adoption de certaines normes comptables internationales conformément au règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil, pour ce qui concerne la norme internationale d'information financière IFRS 1 |
| 7 | (UE) n° 174/2013 | Règlement du Parlement européen et du Conseil du 5 février 2013 modifiant le règlement (CE) n° 106/2008 concernant un programme communautaire d'étiquetage relatif à l'efficacité énergétique des équipements de bureau |
| 8 | (UE) n° 168/2013 | Règlement du Parlement européen et du Conseil du 15 janvier 2013 relatif à la réception et à la surveillance du marché des véhicules à deux ou trois roues et des quadricycles |

Procédures juridictionnelles devant la Cour de Justice publiées du 27 février au 4 avril 2013

- | | | |
|----|--------------|--|
| 9 | 2013/C/86/09 | Arrêt Cour de Justice C-643/11: Arrêt de la Cour (troisième chambre) du 31 janvier 2013 (demande de décision préjudicielle de l'Administrativen sad Varna – Bulgarie) – LVK – 56 EOOD/Direktor na Direktsia «Obzhalvane I upravlenie na izpalnenieto» – Varna pri Tsentralno upravlenie na Natsionalnata agentsia za prihodite (Fiscalité – TVA – Directive 2006/112/CE – Principe de neutralité fiscale – Droit à déduction – Refus – Article 203 – Mention de la TVA sur la facture – Exigibilité – Existence d'une opération imposable – Appréciation identique à l'égard de l'émetteur de la facture et de son destinataire – Nécessité) |
| 10 | 2013/C/79/03 | Arrêt Cour de Justice C-261/12 P: Ordonnance de la Cour (troisième chambre) du 17 janvier 2013 – Annunziata Del Prete/Giorgio Armani SpA, Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) [Pourvoi – Marque communautaire – Règlement (CE) no 40/94 – Article 8, paragraphe 1, sous b) – Risque de confusion – Renommée – Signe figuratif «AJ AMICI JUNIOR» – Opposition du titulaire de la marque nationale figurative antérieure AJ ARMANI JEANS et de la marque nationale verbale antérieure ARMANI JUNIOR] |
| 11 | 2013/C/63/03 | Arrêt Cour de Justice C-206/11 du 17 janvier 2013 (demande de décision préjudicielle du Oberster Gerichtshof – Autriche) – Georg Köck/Schutzverband gegen unlauteren Wettbewerb (Protection des consommateurs – Pratiques commerciales déloyales des entreprises vis-à-vis des consommateurs dans le marché intérieur – Réglementation d'un Etat membre prévoyant une autorisation préalable pour l'annonce des soldes) |

Actes non législatifs publiés du 27 février au 4 avril 2013

12	(UE) n° 260/2013	Règlement d'exécution du Conseil du 18 mars 2013 portant extension du droit antidumping définitif institué par le règlement (CE) n° 1458/2007 sur les importations de briquets de poche avec pierre, à gaz, non rechargeables, originaires de la République populaire de Chine, aux importations de briquets de poche avec pierre, à gaz, non rechargeables, expédiés de la République socialiste du Viêt Nam, qu'ils aient ou non été déclarés originaires de la République socialiste du Viêt Nam
13	(UE) n° 254/2013	Règlement d'exécution de la Commission du 20 mars 2013 modifiant le règlement (CE) no 340/2008 de la Commission relatif aux redevances et aux droits dus à l'Agence européenne des produits chimiques en application du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
14	(UE) n° 231/2013	Règlement délégué de la Commission du 19 décembre 2012 complétant la directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les dérogations, les conditions générales d'exercice, les dépositaires, l'effet de levier, la transparence et la surveillance
15	(UE) n° 215/2013	Règlement d'exécution du Conseil du 11 mars 2013 instituant un droit compensateur sur les importations de certains produits en acier à revêtement organique originaires de la République populaire de Chine
16	(UE) n° 214/2013	Règlement d'exécution du Conseil du 11 mars 2013 instituant un droit antidumping définitif et portant perception définitive du droit provisoire institué sur les importations de certains produits en acier à revêtement organique originaires de la République populaire de Chine

BON DE COMMANDE – Textes européens – Merkur Avril 2013 • à remplir en lettres majuscules

Entreprise: _____
Nom: _____
Prénom: _____
Adresse: _____
Code postal/localité: _____
Téléphone: _____
Fax: _____
E-mail: _____@_____

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:

- en français en allemand
 en anglais autre (à préciser) _____
 1 2 3 4 5 6 7 8 9
 10 11 12 13 14 15 16

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Affaires Internationales – Services européens et Grande Région
Enterprise Europe Network – Luxembourg
L-2981 Luxembourg
Tél.: (+352) 42 39 39-333 • Fax: (+352) 43 83 26
E-mail: een@cc.lu

**Désir d'investir
aux quatre coins du monde ?**

Conquérir les marchés internationaux n'est pas une tâche facile. La Chambre de Commerce encourage et soutient concrètement le développement des entreprises luxembourgeoises actives dans le monde entier.

Chambre de Commerce
7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
+352 42 39 39 - 360/310
international@cc.lu
www.cc.lu



Programme «LSC Progress»

548 lauréats reçoivent leurs certificats de réussite



(de g. à d. en partant du milieu) Gérard Eischen, directeur de la Luxembourg School for Commerce; Anna Felgen-Suardi, membre élue de la Chambre de Commerce; Antonio De Carolis, directeur à la Formation professionnelle, ministère de l'Éducation nationale et Philippe Albani, directeur des Relations Entreprises, ICN Business School Nancy/Metz

La Luxembourg School for Commerce (LSC), l'organisme de formation de la Chambre de Commerce, a organisé la remise des certificats de réussite aux lauréats des formations du programme «LSC Progress». A cette occasion, 548 lauréats ont été honorés en présence d'Antonio De Carolis, directeur à la Formation professionnelle, ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, et de Gérard Eischen, directeur de la Luxembourg School for Commerce. L'offre de la LSC se fonde sur trois piliers: la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle continue et la formation professionnelle universitaire. Le programme «LSC Progress» constitue une partie centrale de la formation professionnelle continue certifiante de la LSC. Ces formations s'adressent à toutes les entreprises et à tous les secteurs de l'économie luxembourgeoise. Les formations du programme «LSC Progress» sont structurées par domaines, ce qui leur confère une transparence accrue par rapport à la demande des clients. Les formations donnent lieu, le plus souvent, à un certificat de réussite sur base d'une évaluation formalisée. Une partie importante des certificats sont délivrés par la LSC sous l'autorité du ministère de l'Éduca-

tion nationale et de la Formation professionnelle.

Du développement des ressources humaines à la gestion comptable et financière, du droit en passant à la fiscalité à l'économie et aux langues, les lauréats de cette remise se sont initiés ou perfectionnés dans de nombreux domaines. Les motivations pour suivre une formation peuvent être multiples: vouloir mieux réussir dans sa profession à se développer sur un plan professionnel, se lancer dans de nouveaux défis professionnels ou encore réorienter son parcours professionnel.

Lors de son mot de bienvenue, Gérard Eischen a tout d'abord félicité les lauréats pour leur réussite aux examens. Il a souligné que le fait de suivre des formations en dehors des heures de travail régulières nécessite non seulement beaucoup de persévérance, mais aussi une discipline exemplaire. Il a également profité de l'occasion pour remercier les participants de la confiance dont ils témoignent à l'égard des services proposés par la LSC. Monsieur Eischen a également abordé les statistiques marquantes liées à cette nouvelle promotion. En effet, sur l'ensemble des participants aux formations du programme «LSC Progress»:

- 60 % des inscrits aux formations du programme sont des femmes;

- 66 % des participants se sont inscrits à titre privé, ce qui prouve que la volonté de formation des participants est majoritairement une décision personnelle;
- Sur ces inscrits à titre privé, 27 % sont non-résidents au Luxembourg, ce qui atteste de l'attractivité de la LSC au-delà des frontières du Grand-Duché;
- Enfin, le taux de réussite s'élève à 90 %, témoignant de l'assiduité des participants aux formations de la LSC.

Antonio De Carolis est ensuite intervenu en mettant l'accent sur les possibilités et perspectives que la formation continue offre aux candidats. Le développement sur le plan personnel et l'adaptation des qualifications professionnelles face aux évolutions de l'économie luxembourgeoise sont des facteurs importants permettant de s'imposer sur un marché de l'emploi de plus en plus compétitif et sélectif. Le directeur à la Formation professionnelle a expliqué que le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle travaillaient actuellement à la mise en oeuvre des mesures retenues dans la stratégie pour le «Lifelong Learning» au Luxembourg. La définition de cette dernière constitue un élément essentiel du programme gouvernemental luxembourgeois et a pour objectif de définir un cadre offrant une meilleure visibilité et une plus grande efficacité à la formation professionnelle continue tout en associant les différents acteurs, chambres professionnelles et patronales ainsi que les ministères concernés à une politique commune. Monsieur De Carolis a également rappelé que les entreprises pouvaient bénéficier d'une aide financière de l'Etat en introduisant une demande auprès du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle pour l'ensemble des mesures de formation réalisées. Les salariés, de leur côté, peuvent avoir recours à l'instrument du congé individuel de formation, qui leur permet de participer aux formations ou de préparer les examens des formations éligibles.

La remise des certificats s'est clôturée par un vin d'honneur.



Let's work

- Seminars • Conferences
- Workshops • Trainings
- Trade fairs • Exhibitions
- General meetings



Let's party

- Staff/Christmas parties
- Gala evenings • Receptions
- Banquets • Exhibitions
- Product launch



OUTSTANDING LOCATIONS MEETING ALL YOUR NEEDS



www.coque.lu
Business solutions

2, rue Léon Hengen • L-1745 Luxembourg • Tél. +352 43 60 60 1 • info@coque.lu



Luxembourg Business Academy

“Luxembourg is well placed in fostering the travel of entrepreneurial ideas”

As the Luxembourg Business Academy (LBA), the educational institution created out of the joint effort of the University of Luxembourg and the Chambre de Commerce, continues to establish itself as a provider of state-of-the-art MA degrees, Merkur meets one of the people behind the programme: Professor Denise Fletcher, Study Director at the Luxembourg Business Academy (LBA), and recently selected award winner at the LSC Spring Awards.

Merkur: Dr. Fletcher, congratulations on receiving the Prix du Professeur at the LSC Spring Awards! You were chosen for this award for your efforts and commitment in building and developing the Master’s programme in Entrepreneurship and Innovation. Could you tell us more about the MEI programme?

D. F.: In our programme, we are committed to creating a stimulating learning environment in which students can practice and extend their entrepreneurial skills, confidence and abilities in order to transform theirs and other peoples’ lives. Drawing upon real life experiences, i.e. guest speakers, live case studies and video clips, we demonstrate how entrepreneurs use their local contexts and resources to negotiate institutional boundaries and realise market opportunities. Also, with the strong support we receive from the Chamber of Commerce and our links to the Technoport, Business Mentoring Programme, The Impactory, LuxInnovation and the BGL BNP Paribas Future Lab, we are able to provide network opportunities for our ‘would be’ entrepreneurs to test out their ideas with like-minded others and to experience the local support infrastructure for entrepreneurs in Luxembourg.

Merkur: Whom is the MEI programme designed for?

D. F.: The MEI programme is a one-year full-time Master’s degree which is designed for students with either 240 ECTS, or 180 ECTS plus three year’s work experience. We encourage applications from students with backgrounds in traditional business disciplines as well as in the humanities and physical sciences (i.e. biology, physics, and engineering) and it is not necessary for students to have experience in entrepreneurship or innovation – although many come to the programme because they have a business idea they want to develop. Student diversity is an essential element of the programme as this diversity enables them to evaluate offerings and services that they ‘see’ or experience in the market place in a different way, according to their particular background and culture. From this, they are able to project forward new ideas for ‘what might be’ in the market place and to develop new modes of organizing. These are the key actions that are central to entrepreneurship.

Merkur: Do you think that there is a particular set of traits that make one a good entrepreneur – or a bad one?

D. F.: The first thing to say is that there is not ‘one best way’ to start or run a business. If you talk to any entrepreneur, each will have their own story or narrative of how their business idea came about (or not). What works for one person does not necessarily work for another. But what is important to note is that entrepreneurs are not intimidated by a lack of resources, or uncertainty, or by actions that don’t lead to the expected result. If things don’t work out, they take advantage of this new outcome in order to exploit the unexpected situation and to profit from what this unexpected contingency brings.

For this reason, many in entrepreneurship education argue that it is not a certain personality or set of traits that is important. It is not a special trait or attribute

that makes us ‘see’ a new market opportunity. Instead, it is the context we are in that makes us able to evaluate or perceive of new ways of doing things. By context, I mean our background, experiences, hobbies, interests and more importantly – the interactions we have with others – that enable us to see a business idea or opportunity, or to recognize when an idea is not going to work.

What is distinctive about this argument on the importance of context is that there is nothing significant to be gained in developing entrepreneurship education that merely promotes a set of special traits. In fact, many entrepreneurs are dismissive as to whether they have special traits. Two ingredients are important then for entrepreneurship education. The first is to focus on actions rather than traits. This means we consider what actions or situations encourage people to perceive a tension between ‘how things are’ in the present and ‘how things could be different’ in the future. In focusing on the problematic between ‘what is’ and ‘what could be’, means that our attention is shifted to how an entrepreneurial solution is found to overcome that problem/tension and the actions put in place to do this. Often, such solutions (or more specifically the resources, knowledge and awareness needed to figure out the solution) are to be found in our own experiences, context and interactions. And, I would add, there are rarely ‘eureka’ moments when the entrepreneurial opportunity is ‘seen’ – even though this is how entrepreneurs often speak, retrospectively, about getting their business ideas. What there is, is time, context, conversation, reflection and interaction – all of which blur together in a process as entrepreneurial endeavours emerge and unfold. And it is process or emergence that constitutes the second key ingredient for entrepreneurship education.

More on the international programme “Master in Entrepreneurship and Innovation” on:

www.uni.lu or www.lsc.lu

Merkur: What are the essential entrepreneurship skills that you teach?

D. F.: During our programme, we focus on processes and practices of entrepreneurship, i.e. women in business, negotiation skills, business planning, family firms, strategy or human resource planning in small business contexts and the management of innovation, to name a few topics. We do not see entrepreneurship as an entity that can be simply categorized and valorised by certain individuals. Instead, we speak of it as a process that unfolds. To understand entrepreneurship as a process demands concepts and knowledge from different disciplines, and the integration of these concepts with the practical experience of daily business practice. We bring together theory and practice because without each other, the discipline and practice of entrepreneurship remains static and uninspired. Furthermore, the MEI programme is strongly influenced by our research activities and we have experienced professors from different countries who come to present and discuss the implications of the latest academic research using a variety of methods: lectures, case studies (traditional and live/interactive), group work and individual presentations.

Merkur: You have contributed to academic programmes and seminars at several universities in Great Britain, in Sweden, as well as in the United States. Based on your extensive experience, what are the common challenges regarding entrepreneurship education and particularly in the current environment?

D. F.: Entrepreneurship has become an increasingly fashionable term that is commonly seen on company web sites, in newspapers, in universities, in corporate and not for profit contexts. It is often promulgated as being the solution to many problems: job creation, regional development, localization, re-energising of mature large firms or nepotistic family firms. And in some situations, this works and is effective for overcoming societal and economic problems. Entrepreneurship is emancipatory and it enables people to take control over their working lives, creativities and productive activity. At the same time, however, entrepreneurship sometimes comes at a human cost in that, over time, these endeavours take on a form, structure and identity that is very consuming of time, resources and energy. The first challenge for entrepreneurship education is to balance out its rather glamorous image and to portray the hardworking everyday situation for many entrepreneurial ventures. The second challenge, is to create a learning environment that simulates as closely as possible, the realities involved in creating a new business venture. This means bringing real life venturing processes into the classroom situation and creating possibilities for honest dialogue about what works and what does not in certain sectoral niches.

Merkur: What job and career opportunities are available with an entrepreneurship degree?

D. F.: More commonly, people come to this master's course because they want to start up a new venture of their own sometimes immediately, or in the future. Sometimes, students leave jobs or take leave of

absence to do the course to extend their career possibilities or widen their skills. Also, many graduates from MEI move into jobs in the corporate, social, public, and small business sector – which is important because entrepreneurial actions are evident and important for all sectors of the economy. Here innovation and entrepreneurial knowledge can be combined and applied to a corporate situation where the company is looking to transform, reposition, rejuvenate its practices. So even though not all our graduates will start their own venture, some may go into their family business or large firm in order to apply their knowledge. We are particularly keen to attract people to the course who are currently working full time, but who would, with the support of their company, take time out to follow an intensive period of study culminating in a project thesis based on their company.

Merkur: How important are the topics of entrepreneurship and innovation in Luxembourg?

D. F.: Within the twenty-first century, which is characterized by a fast moving, competitive global economy, innovative ideas do not stay located within one place. Good ideas travel and migrate across societies, economies and cultures. Luxembourg, with its international populace, cultural diversity and strong infrastructure for entrepreneurship and innovation, is well placed in fostering the 'travel' of entrepreneurial ideas. And I am proud of the role that the university and the MEI course have to play in this travel of entrepreneurial ideas. Furthermore, I am very proud to receive the award given to me by the Chamber of Commerce. ■

■ **Dr Denise Fletcher**

Studied Modern European Studies at Nottingham Trent University. Took up a part-time teaching and research position at the university after graduation. Became a full-time lecturer in European Business at Nottingham Trent University in 1992.

Gained her PhD in 1997 on networking and strategic change processes in small family firms. Became Research Director at Sheffield University in 2006. Took up a professorial post in Entrepreneurship and Innovation at the Luxembourg Business Academy. ■



La «profession du mois»: dessinateur en bâtiment

La LSC vous présente, dans ces pages, un métier pour lequel elle propose un apprentissage au DAP (diplôme d'aptitude professionnel). Des témoignages de personnes exerçant cette profession apportent un éclairage concret aux informations pratiques relatives à l'apprentissage. ■



Le dessinateur en bâtiment réalise des dessins et plans selon les esquisses ou les indications des architectes ou ingénieurs à l'aide de programmes CAD («computer-assisted design»). Ceux-ci peuvent être des vues de détails, des dessins de construction, des plans de pose pour éléments préfabriqués, des dessins d'immeubles et de constructions, d'installations de protection contre le feu.

En outre, il calcule les besoins en matériaux, établit des listes de pièces et d'éléments, et copie plie les plans et dessins et les prépare pour l'envoi. Il établit aussi des calculs de statique élémentaires.

■ Champ d'activité

- Dessin à main levée
- Levé et mise en page d'une construction ou bâtisse existante

- Mise en page et dessin de tout type de construction (échelle 1:100 ou 1:50)
- Mise en page et dessin de plans d'exécution à échelles appropriées
- Avant-métré des masses d'après les plans d'exécution
- Calcul de masses et listings
- Confection de maquettes
- Mise en page et dessin de plans d'exécution de génie civil
- Mise en page et dessin de plans d'exécution de génie technique
- Mise en page et dessin de plans d'urbanisme et d'infrastructure.

■ Comment devenir dessinateur en bâtiment?

La réussite de l'apprentissage menant au DAP (Diplôme d'Aptitude Professionnelle) est la voie normale pour devenir dessinateur en bâtiment. ■

■ Conditions d'accès à la formation

L'admission au DAP requiert au moins d'avoir accompli une classe de 9^e PRATIQUE (PR) du cycle inférieur de l'Enseignement Secondaire Technique avec une note annuelle supérieure ou égale à 38 en mathématiques.

En général les employeurs demandent la réussite d'une 9^e polyvalente. L'OAI organise chaque année un test d'aptitude à la profession qui a lieu à la Chambre de Commerce.

■ Quel établissement scolaire prépare à cette profession?

Lycée Technique Josy Barthel (LTJBM)

■ Indemnités d'apprentissage

L'apprenti touche une indemnité d'apprentissage mensuelle, payée par le patron-formateur.

■ Avantages

L'apprentissage en entreprise sous le couvert d'un contrat d'apprentissage présente des avantages certains.

- La formation pratique est approfondie auprès de l'entreprise-formatrice: en effet pendant les trois ans d'apprentissage, l'apprenti est présent dans l'entreprise à raison de 3 jours par semaine.
- L'apprenti a droit à 25 jours de congé annuel.

Indemnités d'apprentissage

Profession	Avant PII Indice 756,27	Après PII Indice 756,27
Dessinateur en bâtiment	577,87 €	998,05 €



Nermin Adrovic, apprenti dessinateur en bâtiment auprès de l'entreprise Schroeder et Associés

■ **Témoignage:**

Nermin Adrovic a effectué son apprentissage en tant que dessinateur en bâtiment auprès de l'entreprise Schroeder et Associés. Dix ans plus tard, il travaille toujours auprès de son entreprise-formatrice en tant que dessinateur d'études.

Pour quelles raisons avez-vous choisi la profession de dessinateur en bâtiment?

Depuis mon plus jeune âge, je me suis intéressé au secteur de la construction. Issu d'une famille ayant une certaine tradition dans ce domaine le choix était vite fait. La profession de dessinateur en bâtiment était la parfaite occasion pour moi d'entrer sur le marché du travail.

Quelles sont les compétences requises afin de pouvoir exercer cette profession?

Les prérequis généraux sont les mêmes que pour toutes les professions, comme p.ex. l'envie de réussir, l'ambition, la volonté de s'investir dans son travail.

Pour exercer la profession de dessinateur en bâtiment, il est important d'avoir la capacité de s'imaginer virtuellement l'ouvrage planifié et de se projeter dans la réalisation et le phasage des travaux afin de pouvoir produire des plans de qualité. Il faut également avoir une connaissance intuitive en géométrie, voire une certaine perspicacité. Une bonne connaissance de base en informatique constitue un avantage.

Quels sont selon vous les avantages et les contraintes de cette profession?

Le plus grand avantage est la durée d'apprentissage de 3 ans où on devient opérationnel après un an. La formation concomitante est intéressante pour les deux parties concernées, l'apprenti et l'employeur.

Je peux librement conseiller aux jeunes qui n'ont pas encore fait le choix de leur profession et qui s'intéressent à la construction de choisir l'apprentissage de la profession de dessinateur en bâtiment. Il est également très important de participer à des cours de formation continue afin de maintenir ses compétences à niveau et d'en acquérir des nouvelles. Dans mon cas précis, après 10 ans dans la profession, je suis en train de préparer mon dossier V.A.E. (Validation des acquis de l'expérience) pour le diplôme de technicien en génie civil.

Décrivez brièvement une journée type

Après 10 ans d'expérience dans la profession de dessinateur en bâtiment je peux dire qu'une journée de travail n'est pas comme l'autre. La journée commence par une réunion avec le chef de projet qui explique au dessinateur d'abord le projet et puis donne des instructions concernant les plans à produire. Ces réunions sont pratiquement quotidiennes tout au long d'un projet. Une fois le chantier commencé, on peut voir l'ouvrage naître (suivre le développement d'un projet), le déroulement des travaux sur chantier auxquels j'ai activement participé lors de la planification et l'élaboration des plans nécessaires à la construction. Une journée de travail peut se dérouler au bureau, sur chantier ou en réunion avec le client. Je profite également de l'occasion pour lancer un appel aux employeurs afin qu'ils offrent plus de places d'apprentissage et de donner une chance aux jeunes qui souhaitent apprendre et exercer cette profession.

Je remercie également l'ensemble de la direction de Schroeder & Associés et mes collègues de travail qui m'ont soutenu pendant l'apprentissage. ■

Salon de la Formation Continue Universitaire

Savoir évoluer avec le monde du travail



Programme

- 12.00 heures: Ouverture des stands
- 12.30 heures: Début des ateliers thématiques (jusqu'à 19.00 heures)
- 14.00 heures: Conférence (dans la limite des places disponibles)
- Mot de bienvenue
Monsieur Pierre Gramegna
Directeur général de la Chambre de Commerce
- Intervention du ministre de l'Enseignement supérieur
- Exposé de Prof. Dr. Eric Tschirhart
Vice-recteur académique de l'Université du Luxembourg
"La formation continue et l'employabilité"
- 20.30 heures: Clôture ■

Le premier Salon de la Formation Continue Universitaire aura lieu jeudi 23 mai 2013 de 12.00 à 20.30 heures dans les locaux de la Chambre de Commerce. Cette manifestation est l'occasion unique de s'informer

sur la diversité de l'offre de formation continue universitaire au Luxembourg.

Le salon cible les professionnels (DRH, responsables de formation, dirigeants d'entreprise), les salariés, ainsi que toute personne souhaitant avancer

sur le plan professionnel et personnel en optant pour une formation continue diplômante du type «Bachelor» et «Master».

Placée sous le haut patronage du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, cette manifestation a pour but de familiariser le public-cible avec l'offre de formation continue universitaire organisée au Luxembourg. Ainsi, tous les acteurs de formation se mobiliseront pour informer et conseiller les visiteurs en termes d'offre de formation, d'orientation professionnelle et d'évolution de carrière.

Des échanges directs avec les exposants seront possibles et les personnes intéressées pourront participer à des ateliers couvrant de multiples sujets liés à la formation continue universitaire au Luxembourg, comme les aides étatiques aux entreprises, le congé individuel de formation (CIF), respectivement les bourses d'études et la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE). ■

Pour plus d'informations: www.lsc.lu/salon

1^{er} Salon de la Formation Continue Universitaire

Jeudi 23 mai 2013
12h00 - 20h30

Chambre de Commerce
7 rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg



Rencontrez les experts qui vous feront avancer

Renseignements et programme : www.lsc.lu/salon

Entrée libre

Exposants :

Sous le haut patronage du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

cedies



Erste eufom-Konferenz zeigt Wege aus der Europa-Krise auf



© Coralie Reuter

90 Teilnehmer folgten der Einladung zur 1. International eufom Student Conference

Gelungene Premiere: Knapp 90 Teilnehmer folgten der Einladung zur 1. International eufom Student Conference in die Chambre de Commerce Luxembourg. Neben hochrangigen Vertretern aus Politik und Wirtschaft nahmen Studierende der Luxemburger eufom University sowie rund 20 MBA-Studenten aus Pittsburgh (USA) an der internationalen Konferenz teil. Hauptthema war die Wirtschafts- und Finanzkrise in Europa. „Die Referenten haben aus ihren jeweiligen Blickwinkeln heraus Gründe für die Krise benannt und Perspektiven bzw. Auswege aus der Krise aufgezeigt“, fasst Prof. Dr. André Reuter, Rektor der eufom University, zusammen.

Initiatoren der Konferenz waren die Luxembourg School for Commerce und die staatlich anerkannte eufom University, deren Ziel der Ausbau der berufsbegleitenden akademischen Weiterbildung in der Großregion ist. Pierre Gramagna, Hauptgeschäftsführer der Handelskammer, unterstrich in seiner Eröffnungsrede die Wichtigkeit dieses Bildungszweiges für Unternehmen und Studierende.

Zudem erinnerte er an die lange Tradition der Wirtschaftsbeziehungen zwischen Luxemburg und den USA und sprach von weiteren möglichen Entwicklungsperspektiven der wirtschaftlichen Zusammenarbeit. Es sei kein Zufall, dass Luxemburg als Austragungsort dieser Konferenz gewählt wurde, denn der Kleinstaat spiele mit seiner geografischen Lage im Herzen Europas und seiner Vielfalt an ansässigen internationalen Unternehmen und Institutionen wirtschaftlich und außenpolitisch eine wichtige Rolle.

Aline Zenner, MBA-Studentin der eufom University und Mitarbeiterin der Commerzbank International S.A., betonte, dass die aktuelle Krise den europäischen Zusammenhalt und die Gemeinschaftswährung auf den Prüfstand stelle. „Diese Krise kann nur durch gemeinsame und nachhaltige Anstrengungen aller EU-Regierungen bewältigt werden. Dabei müssen gemeinschaftliche Ziele über nationalen Interessen stehen. Die Gemeinschaftswährung und die politische Integration Europas erfordern eine harmonisierte Fiskalpolitik für alle Mitgliedsstaaten.“

Thierry Schuman, Mitglied der Geschäftsführung BGL BNP Paribas, führte an: „Die Bankenwelt steht vor einem Paradigmenwechsel. Strengere Regulierungen, höhere Kapitalanforderungen, gemäßregelte Boni – die Zukunft wird anders sein als die Vergangenheit. Doch anders heißt nicht unbedingt schlechter.“

eufom-Rektor Prof. Dr. André Reuter zitierte – passend zum Thema der Konferenz – ein luxemburgisches Sprichwort: „Wien haut de Kapp an den Sand stecht, brauch sech net ze wonneren, wann hie muer mat den Zänn knirscht“, was so viel bedeutet wie: „Wer heute den Kopf in den Sand steckt, wird morgen mit den Zähnen knirschen“. Die eufom University wolle ihre Bachelor- und Masterprogramme inhaltlich und gestalterisch so ausrichten, dass die Studierenden eben nicht mit den Zähnen knirschen, sondern die notwendige Kompetenz und Weitsicht erlangen, aktuelle und zukünftige Herausforderungen mit Bravour zu bestehen.

Aufgrund der sehr positiven Reaktionen der Teilnehmer ist eine Wieder-

holung der International eufom Student Conference geplant.

Die eufom European University for Economics & Management wurde 2012 vom luxemburgischen Minister-

rium für Hochschulwesen und Forschung staatlich anerkannt und akkreditiert. Zum Wintersemester 2012/13 nahm das Studienzentrum in Luxemburg den Universitätsbetrieb auf. Die

Studierenden absolvieren die Bachelor- und Masterprogramme überwiegend berufs- bzw. ausbildungsbegleitend.

Kontakt: Silke Fortmann: silke.fortmann@eufom.lu

Fonds de formation Sectoriel pour l'Intérim

Augmenter l'employabilité et le professionnalisme des salariés des entreprises de travail intérimaire par la formation continue

En date du 9 avril, le Fonds de formation Sectoriel pour l'Intérim (FSI) a organisé une réunion d'information dans les locaux de la Chambre de Commerce. L'objectif de cette séance était de dresser un bilan des formations organisées par le FSI en présence des formateurs et des partenaires de cette formation. Lors de son allocution de bienvenue, Jean-Pierre Mullenders, président du FSI, s'est réjoui de pouvoir confirmer l'évolution du nombre de participants aux formations organisées et prises en charge par le FSI. L'une des principales missions du FSI est d'augmenter l'employabilité et le professionnalisme des salariés tant permanents qu'intérimaires. La formation continue est considérée par le secteur du travail intérimaire comme un outil pertinent pour améliorer la compétitivité des entreprises, dans le contexte économique peu favorable. La parole a ensuite été donnée à deux intervenants, Claude Betzen, responsable FPC à l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC), au sujet du cofinancement de la formation en entreprise et Alexis Sikora, chef du département construction durable à l'Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment (IFSB) pour la présentation du projet de formation par la simulation virtuelle dans le secteur de la construction nommé IMSAFE.

La réunion d'information a été suivie par la remise des certificats de réussite aux lauréats des formations organi-



21 lauréats du programme de la formation de perfectionnement pour salariés permanents des entreprises de travail intérimaire organisée en partenariat avec la LSC ont reçu leurs certificats de réussite en présence de MM. Werner Eckes (IFBL), Jean-Pierre Mullenders (FSI) et Jean Junck (LSC)

sées par le FSI en étroite collaboration avec ses partenaires. Werner Eckes, general manager de l'Institut de Formation Bancaire (IFBL), a félicité les lauréats de la formation «Connaissances Fondamentales Bancaires» organisée en collaboration avec le FSI pour la première fois en 2012. Il s'agit d'une formation d'initiation à l'activité bancaire, qui s'adresse aux salariés permanents ou intérimaires qui souhaitent se familiariser avec le secteur financier et aux métiers de la banque.

La «formation de perfectionnement pour salariés permanents des entreprises de travail intérimaire» organi-

sée en partenariat avec la Luxembourg School for Commerce (LSC) a récompensé 21 lauréats pour les deux sessions organisées en 2012. L'objectif de cette formation est de transmettre au personnel permanent du secteur intérimaire les connaissances théoriques indispensables à un niveau opérationnel de leur travail quotidien. Les lauréats ont reçu leurs certificats des mains de Jean-Pierre Mullenders et de Jean Junck, membre du comité de direction de la LSC. La réunion d'information s'est clôturée par un verre de l'amitié.

Nouvelle formation à la médiation

La Luxembourg School for Commerce (LSC), organisme de formation de la Chambre de Commerce, le Centre de Médiation Civile et Commerciale (CMCC) et la Chambre des Métiers lancent une nouvelle formation à la médiation.

La médiation n'est pas seulement une méthode de résolution des conflits dorénavant prévue par la loi et mise en œuvre par des médiateurs formés, mais elle s'applique également au contexte professionnel, afin de communiquer de façon plus efficace.

Le séminaire permet l'acquisition de bases essentielles pour une candidature à l'agrément comme médiateur par le CMCC et se base sur les critères fondamentaux pour l'agrément de médiateur délivré par le ministère de la Justice*. Il s'adresse également aux professionnels qui, dans la vie de tous les jours, effec-

tuent des présentations, plaidoiries et négociations.

Une équipe internationale de médiateurs agréés et d'acteurs en matière de médiation, provenant du Luxembourg, de l'Allemagne et de la France animeront les différents cours:

- Sylvie Adjès – médiateur et formatrice en médiation, Paris,
- Lydie Err – Ombudsman du Grand-Duché de Luxembourg, Luxembourg,
- Gilbert Graf – médiateur et formateur en médiation, Luxembourg,
- Dr. Jan Kayser – secrétaire général du Centre de Médiation Civile et Commerciale, Avocat à la Cour, Rechtsanwalt, Luxembourg, Berlin,
- Lis Ripke – Mediatorin BM® und BAFM, Lehrbeauftragte an den Universitäten Heidelberg und Barcelona, Ausbilderin BM®, Heidelberg,

- Alice Risch – présidente de l'Association luxembourgeoise de la Médiation et des Médiateurs agréés, Luxembourg,
- Caroline Stratigakis – médiateur et formatrice en médiation, Luxembourg,
- Tom Wirion – directeur adjoint à la Chambre des métiers, Luxembourg
- Jacques Wolter – président du Centre de Médiation Civile et Commerciale, Avocat à la Cour, Luxembourg.

La formation est dispensée en français et en allemand. Les droits d'inscription pour cette formation s'élèvent à 3.500 EUR, supports de cours inclus.

* Toutefois, cette formation ne constitue pas un engagement du CMCC à obtenir l'agrément à la fonction de médiateur sous l'égide du CMCC. En toute hypothèse, devenir médiateur repose essentiellement sur l'aptitude de chacun à susciter et à encourager le recours à la médiation dans son entourage personnel et/ou professionnel. Un agrément par le ministère de la Justice nécessite une formation spécifique de 150 heures qui ne seront atteintes par la seule participation à ce séminaire.

Programme	Jour	Date	Intervenant(s)
<ul style="list-style-type: none"> • Introduction/Einleitung • La technique de la médiation 	Vendredi	28 juin 2013	Jacques Wolter Dr. Jan Kayser
<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les techniques de questionnement, d'écoute, de reformulation, de recadrage et reconnaissance réciproque en médiation 	Samedi	29 juin 2013	Sylvie Adjès
<ul style="list-style-type: none"> • Le droit de la médiation civile et commerciale • Anwendung von Mediationstechniken in der Berufspraxis 	Vendredi	5 juillet 2013	Dr. Jan Kayser
<ul style="list-style-type: none"> • Construire sa personnalité de médiateur (cas pratiques et mise en scène théâtrale) 	Samedi	6 juillet 2013	Gilbert Graf Caroline Stratigakis
<ul style="list-style-type: none"> • Kommunikation und Verhandeln in der Mediation 	Jeudi	11 juillet 2013	Lis Ripke
<ul style="list-style-type: none"> • Kommunikation und Verhandeln in der Mediation 	Vendredi	12 juillet 2013	Lis Ripke
<ul style="list-style-type: none"> • Le paysage de médiation au Luxembourg • Ethik des Mediators • Le CMCC • Abschluss und Ausblick 	Samedi	13 juillet 2013	Lydie Err Alice Risch Tom Wirion Dr. Jan Kayser

Inscriptions et informations sur: www.lsc.lu

Contact: Luxembourg School for Commerce

Personne de contact: Muriel Morbé

Tél.: (+352) 42 39 39-235 – E-mail: muriel.morbe@lsc.lu

editus
BUSINESS day

Salon B2B / Networking

3^{ème} édition

JEUDI 3 OCT. 2013 • TRAMSSCHAPP

49, rue Ermesinde

L-1469 Luxembourg/Limpertsberg

www.editusbusinessday.lu



RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT VOTRE STAND

stand 6m² - All in one

Mobilier + Wifi - Formule RDV
Petit déjeuner / Apéro - Cocktail

 megaram

 Networking.lu

 faber[®]
Print services & solutions

 P&T
LUXEMBOURG

Organisé par:

 Paulus
TRAITEUR

 reachthefirst
Innovation - Commitment - Performance

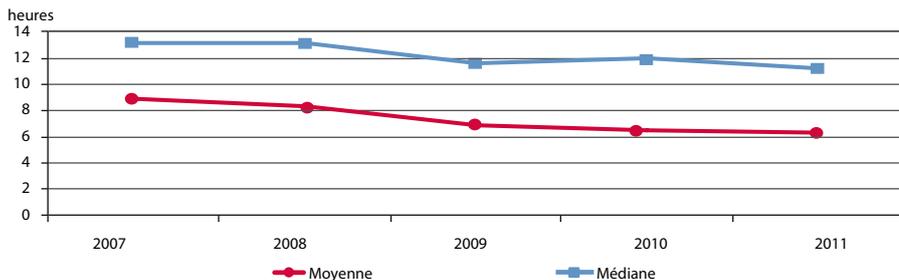


 editus[®]
Hei & Elo!

Le coût de la formation est en baisse

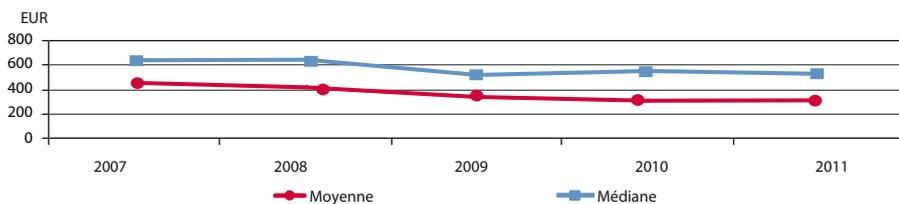


Graphique 1: Evolution de la durée des formations (moyenne et médiane) – 2007 à 2011



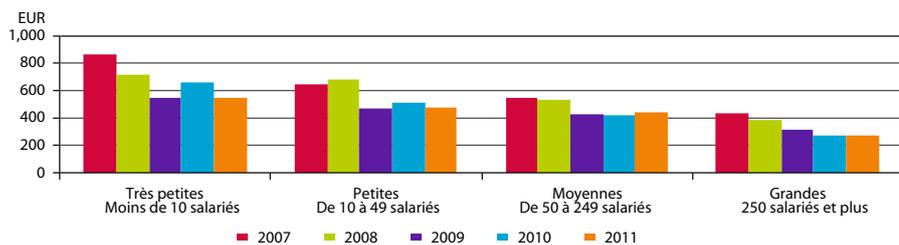
Source : Observatoire de la formation

Graphique 2: Evolution du coût d'une formation par participant (moyenne et médiane) – 2007 à 2011



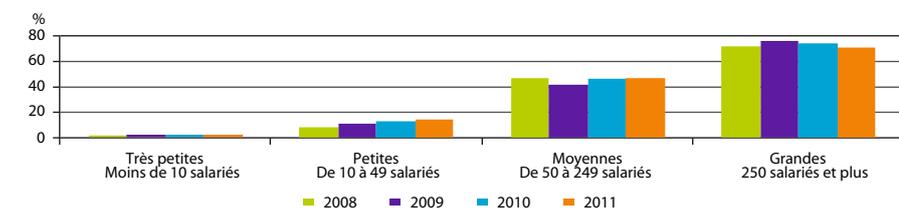
Source : Observatoire de la formation

Graphique 3: Evolution du coût moyen d'une formation par participant selon la taille des entreprises – 2007 à 2011



Source : Observatoire de la formation

Graphique 4: Evolution du taux de participation des entreprises luxembourgeoises qui sollicitent l'aide de l'Etat en matière de FPC – 2008 à 2011



Source : Observatoire de la formation

De 2007 à 2011, le coût moyen d'une formation par participant baisse, essentiellement en raison de la réduction de la durée des formations (Graphique 1). Le coût moyen diminue constamment de 2007 à 2010, (- 12 % par an) et se stabilise en 2011 (Graphique 2).

En revanche, le coût médian d'une formation évolue de manière irrégulière, avec une baisse importante en 2009. Sa valeur en 2011 (534 EUR) est inférieure à celle de 2007 (645 EUR), soit une baisse de 17 %.

Le coût moyen d'une formation par participant, au même titre que la durée moyenne des formations, diminue lorsque la taille des entreprises augmente (Graphique 3).

Dans les grandes entreprises, il est inférieur à la moyenne de l'ensemble des entreprises et s'explique par une durée moyenne des formations relativement faible, malgré un coût horaire moyen élevé.

Les grandes entreprises sollicitent le plus l'aide de l'Etat en matière de FPC

Quelle que soit l'année, plus de 70 % des entreprises de 250 salariés et plus, établies au Luxembourg, sollicitent l'aide de l'Etat en matière de formation professionnelle continue (Graphique 4). La participation des petites entreprises augmente constamment, de 8,2 % en 2008 à 14,7 % en 2011. Les très petites entreprises, moins de 10 salariés, sont peu représentées. Leur taux de participation oscille autour de 1,5 %.



Consultez la brochure Formastat Evolution «Pratiques de formation» en ligne sur www.infpc.lu ou commandez-la gratuitement par e-mail en écrivant à : info@infpc.lu

Cactus félicite ses jeunes diplômés

La traditionnelle fête des apprentis de Cactus s'est déroulée en date du 7 mars 2013 dans les nouveaux bâtiments administratifs à Windhof. Actuellement, Cactus assure la formation de 40 apprentis.

En présence des représentants du ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, ainsi que des administrations et des chambres professionnelles impliquées dans la formation initiale, le groupe Cactus a félicité les 5 apprentis qui ont réussi l'examen de fin d'apprentissage. Grâce à leur investissement personnel, ils ont pu décrocher un contrat de travail au sein des succursales de la société. Félicitations à Cindy Frantzen (Cactus Belle Etoile), Denis Feher (Hobbi Diekirch), Mélanie Fagny (Cactus Howald), Alma Agovic et Sofia Santos Pires (Cactus Bascharage). ■



Les lauréats entourés de Géry Meyers et Daniel Koppers (ADEM), Roger Thoss, Iris Hoffelt, Maria Dos Santos et Michel Maillot (Luxembourg School for Commerce), Chantal Daubenfeld et Marcel Baumann (Chambre des Métiers), Roger Melmer (Chambre des Salariés), Antonio de Carolis (ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle), Max Leesch et Laurent Schonckert (Cactus S.A.)



Votre défi :

assurer le plein potentiel de votre réseau électrique. En toutes circonstances.

Notre mission :

vous proposer **une offre globale de gestion de parcs d'équipements multimarques**, en vous accompagnant dans l'étude ou le choix de solutions techniques adaptées aux niveaux de criticité que vous souhaitez accepter.



La maintenance au delà du niveau constructeur : par notre approche globale sur l'ensemble de la distribution électrique, l'environnement et la sécurité, nous vous apportons le meilleur de votre installation dans la durée. Nous maîtrisons tous les équipements depuis la HTA jusqu'aux tableaux secondaires.



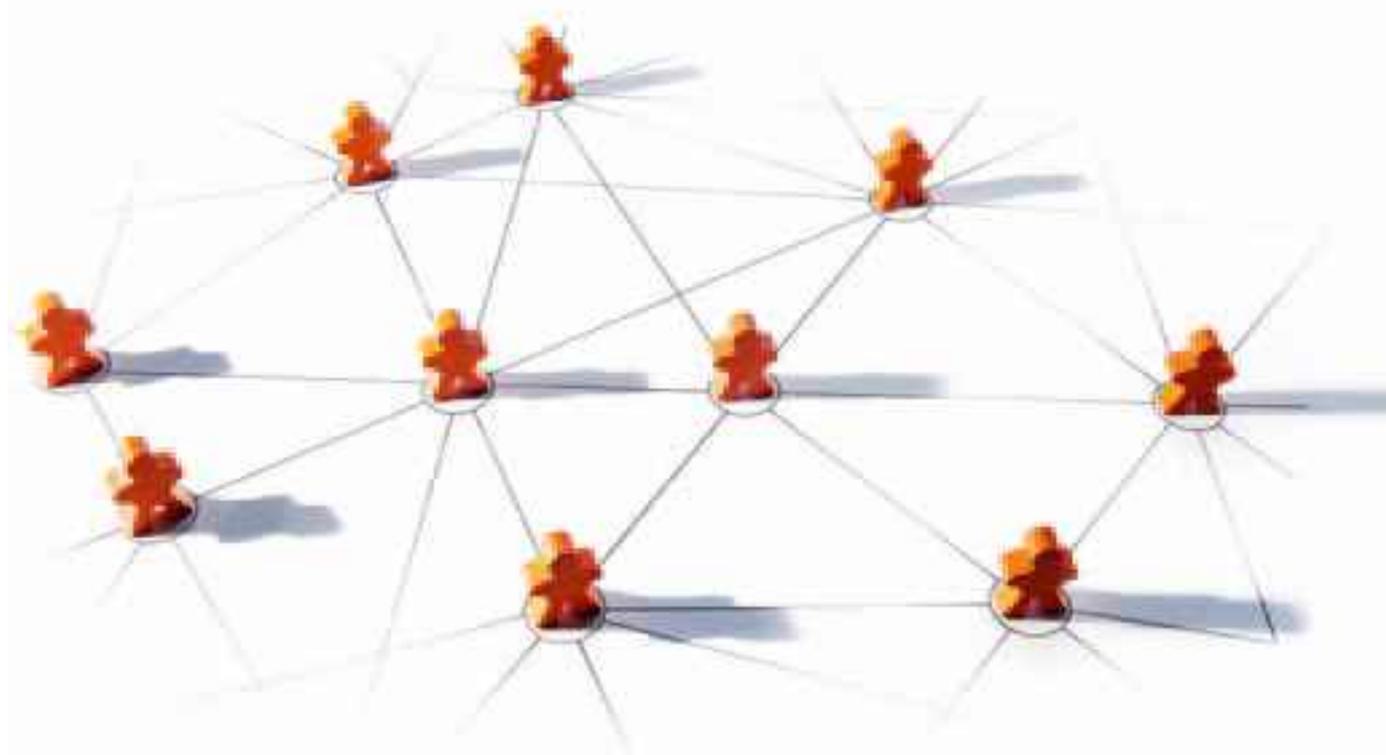
Centre de formation continue : nous vous proposons des programmes personnalisés sur des sujets qui vous sont utiles dans votre fonction technique. Nos formateurs sont des intervenants d'expérience en exercice qui pratiquent quotidiennement les disciplines enseignées.



Parce que l'avenir commence aujourd'hui : nos ingénieurs imaginent et conçoivent les solutions qui inscrivent votre installation et son exploitation dans la durée. Dotés d'un centre d'expertise reconnu, nous trouverons les moyens de résoudre vos problèmes récurrents de qualité ou de fiabilité.

Atalys, la fiabilisation des réseaux électriques de haute qualité.





Business Initiative A.s.b.l.

Augmenter ses chances de réussite grâce aux formations au business plan 1,2,3 GO & 1,2,3 GO Social

Le jeudi, 11 avril 2013, Business Initiative A.s.b.l. a organisé une journée de Formation au Business Plan à la Chambre de Commerce Luxembourg, destinée aux porteurs de projets innovants du parcours 1,2,3 GO, ainsi qu'aux porteurs de projets à finalité sociale ou solidaire du parcours 1,2,3 GO Social, rassemblant une cinquantaine de participants. Lors d'un premier workshop, tous les participants ont pu travailler sur la concrétisation de leur projet, sur la présentation de celui-ci dans le cadre d'un business plan et sur la mise en évidence du caractère unique et différenciateur ou de la dimension sociale des produits/services proposés. Par la suite, les porteurs de projets 1,2,3 GO Social ont suivi un atelier sur «La mesure de l'impact social» présenté par Uli Grabenwarter (Fonds européen d'investissement), tandis que les porteurs de projets 1,2,3 GO ont pu approfondir le sujet au travers d'ateliers sur le marketing, la communication, la stratégie et l'analyse financière.

En guise d'introduction, les porteurs de projets 1,2,3 GO et 1,2,3 GO Social ont été invités dès 14h00 à l'atelier «Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le Business Plan», présenté par Thierry Sidot. Coach 1,2,3 GO, Thierry Sidot a 18 ans d'expérience de conseil aux entreprises. Il a travaillé notamment pour le Centre Européen d'Entreprise et d'In-

novation Synergie à Metz en tant que responsable du pôle «accompagnement à la création & développement d'entreprises» de 2000 à 2011.

Au cours de ce premier atelier, la forme et les objectifs d'un business plan ont été traités. Un business plan présente de manière structurée et transparente comment une idée commerciale est mise en œuvre, quelles sont

les ressources nécessaires et quels résultats sont attendus à quelles échéances, en répondant à des questions du type: «Quelle est mon offre? En quoi ma business idea est-elle unique? Existe-t-il une demande? Quelles sont mes compétences-clés? Comment se composera mon équipe? Quel sera mon positionnement sur le marché? Quelles sont mes chances de succès au regard de la

concurrence? Quels sont les moyens à ma disposition (humains, financiers, technologiques, commerciaux...)?» Le business plan est, par ailleurs, un instrument indispensable pour convaincre de nouveaux partenaires commerciaux, qu'il s'agisse d'investisseurs, de collaborateurs, de fournisseurs ou encore de banques.

Après cette introduction à la rédaction de business plan, les porteurs de projets des deux parcours ont suivi des chemins séparés. Ainsi, les porteurs de projets 1,2,3 GO Social ont assisté à un workshop sur «La mesure de l'impact social» tenu par Uli Grabenwarter, chef de développement stratégique-fonds propres au Fonds européen d'investissement (FEI). Dans ce contexte, il contribue à construire une nouvelle ligne d'activité au FEI dédié à l'investissement social.

En parallèle, les créateurs d'entreprises innovantes du parcours 1,2,3 GO pouvaient choisir parmi trois workshops traitant des aspects principaux d'un business plan: le marketing & la communication, la stratégie et la planification financière.

Le workshop de Marketing & Communication, animé par Patrick Leterrier (Coach 1,2,3 GO, Diagramme Marketing), avait pour objectif principal de montrer aux créateurs d'entreprises comment réaliser une étude de marché et comment répondre aux attentes nouvelles du client.

Patrick Leterrier est consultant en Marketing et Communication et Pdg de sa propre entreprise, Diagramme Marketing. S'appuyant sur une expérience de plus de 25 ans, ce spécialiste PME/PMI réalise les études de marché pour le lancement de nouveaux produits ou de nouveaux concepts et accompagne les entreprises dans l'élaboration de leur stratégie. Il propose une démarche qui associe une analyse de la compétence distinctive et une méthode pragmatique d'approche des marchés.

Un autre workshop tenu par Philippe Schmitt (Coach 1,2,3 GO, Stratégie et Valeurs) avait comme objet la stratégie d'entreprise qui désigne un ensemble cohérent de décisions qu'on se propose de prendre face aux diverses éventualités qu'on est conduit à envisager, tant du fait des circonstances extérieures qu'en vertu d'hypothèses portant sur le comportement d'autres agents intéressés par de telles décisions.



Uli Grabenwarter



Patrick Leterrier



Thierry Sidot



Philippe Schmitt

Coach chez 1,2,3 GO depuis 2007, Philippe Schmitt a fondé sa société de conseils et d'expertises en Intelligence économique et sociale «Stratégie et Valeurs» en 2007. Il a remporté un Business Award décerné par «European Enterprise Network» à Luxembourg lors du salon Contact B2Fair en novembre 2008.

Le troisième workshop sur la Planification Financière a été présenté par Daniel Fondu (Coach 1,2,3 GO, IF Group). La planification financière sert à exprimer en chiffres les objectifs formulés dans le business plan, ainsi que les hypothèses retenues (variantes). Elle mène à un besoin concret de financement.

L'objectif de ce workshop était de connaître les concepts de la création de valeur, les éléments dont un Business Plan doit être composé, et les techniques de la planification financière. Les participants y ont appris à évaluer un projet et à faire des recommandations sur la



Daniel Fondu

stratégie et la gestion de l'activité suite à la planification financière.

Coach 1,2,3 GO, Daniel Fondu est actif dans le réseau depuis l'année 2004. Ses spécialisations sont les banques, les finances et la fiscalité. Il occupe la fonction de directeur auprès de IF Group et a acquis une expérience de plus de

30 ans dans le domaine de l'expertise comptable, du conseil financier et de la fiscalité nationale et internationale. Il dispense régulièrement des formations à la Luxembourg School for Commerce – LSC.

A partir de 19h00, les futurs entrepreneurs innovants ont pu s'entretenir avec les orateurs et les coachs du réseau 1,2,3 GO, ainsi qu'avec des entrepreneurs confirmés et d'autres acteurs du monde économique, industriel et poli-

tique de la Grande-Région, lors d'un cocktail-networking offert gracieusement par la Fedil Business Federation, à l'occasion de son assemblée générale annuelle. ■

Business Initiative A.s.b.l.

Des entrepreneurs aident des entrepreneurs!

Créée en 2000 par la Chambre de Commerce Luxembourg, la Fedil – Business Federation et Luxinnovation, Business Initiative A.s.b.l. a pour mission de diversifier l'économie et de stimuler la création d'entreprises innovantes en Grande Région, ainsi que la création d'entreprises à finalités sociales et solidaires au Grand-Duché de Luxembourg.

Son activité comporte 3 volets:

- **1,2,3 GO**, le parcours annuel de business plans pour créateurs d'entreprises innovantes en Grande Région et son réseau interrégional de près de 400 experts, actif depuis 2000.
- **1,2,3 GO Social**, le parcours pour créateurs d'entreprises à finalité sociale et solidaire au Grand-Duché de Luxembourg lancé en 2011.
- **Seed4Start**, le Forum transfrontalier du capital risque lancé en 2012 et mettant en relation des start-ups innovantes en Grande Région avec des investisseurs privés – projet financé par l'Union européenne et que Business Initiative pilote en collaboration avec ses partenaires. ■

Grande Région

Seed4Start 2^e édition: faites financer votre start-up innovante!

Seed4Start, la plateforme transfrontalière de capital risque lance officiellement la deuxième édition de ses activités avec toujours comme objectif de faciliter la mise en relation entre entreprises à la recherche de capitaux en Grande Région et investisseurs privés. Pilotée par Business Initiative A.s.b.l. et CCIO2Bilan, animée par BeAngels, Ader Investissement et LBAN, le premier Seed4Start Pitching Day organisé le 18 janvier 2013 à Luxembourg a tenu ses promesses. Et il le démontre chiffres à l'appui.

Côté entrepreneurs, vingt entreprises de la Grande Région (TIC, cleantech, industrie, santé, luxe, etc.)

ont été présentées à 80 investisseurs potentiels, avec un total de plus de 10 millions d'euros recherchés au total pour des besoins en financement allant de 100.000 à 2 millions d'EUR. Des chiffres impressionnants à la hauteur de cet événement prestigieux.

Côté investisseurs, la première édition, créée ex-nihilo, a su attirer des «têtes de réseaux» de Business Angels, comme les appellent les initiés au capital-investissement dans le jargon. Parmi la dizaine de réseaux influents présents, figuraient France Angels, PME Finance, Femmes Business Angels... Ces réseaux représentent à eux seuls plusieurs centaines d'investisseurs individuels et participent au rayonnement

national de l'opération Seed4Start. En effet, ces seuls réseaux ont initié 18 rencontres dans leurs locaux afin de présenter à leurs membres, les projets qui ont retenu leur attention. À noter également la présence de fonds d'investissements interrégionaux, et en particulier celle de WiSEED, plate-forme web de référence, en France, en crowdfunding pour le financement des start-up à partir de 100 EUR.

À l'issue de ce Pitching Day, point d'orgue du programme Seed4Start, 8 marques d'intérêt en moyenne par entreprises présentes ont été recensées, soit 162 demandes d'approfondissement des dossiers! La qualité des projets sélectionnés n'est donc plus à démon-

trer et accorde à ce programme interrégional toute la crédibilité qu'il mérite.

En réalité, bien plus qu'un forum de capitaux comme il en existe déjà un peu partout, la force de Seed4Start réside dans l'accompagnement, pré et post-forum, et dans son caractère interrégional. Prodigé à titre gratuit par les membres organisateurs, experts du capital-risque, ce suivi personnalisé permet d'établir des relations de confiance et promeut la coopération transfrontalière. Outre les 150 rendez-vous individuels consacrés aux entre-

preneurs candidats, des journées collectives de formations adressées aux entrepreneurs, mais aussi aux investisseurs, sensibilisent aux problématiques et aux enjeux de la levée de fonds.

La levée de fonds est un processus long et complexe, jeu de négociations entre entrepreneurs et investisseurs afin que chacun y trouve son intérêt. Alors que les tractations de la première édition sont bien entamées, les organisateurs planifient d'ores et déjà les activités de la nouvelle édition. Assurément, pas de répit pour les organisa-

teurs. Toujours dans le feu de l'action de la première édition du forum, le lancement officiel de la deuxième édition a été annoncé le 2 avril. C'est donc le début de l'appel à candidatures des porteurs de projets à potentiel et ils sont déjà une dizaine à avoir déposé leurs dossiers en ligne. Les heureux sélectionnés de cette deuxième édition auront l'opportunité d'être présentés en exclusivité à des investisseurs lors du Seed4Start Pitching Day qui aura lieu les 12-13 décembre 2013.

Votre entreprise a du potentiel? Vous souhaitez ouvrir votre capital à des investisseurs privés?

Pour candidater: seed4start@cc.lu ou directement sur le site www.seed4start.org.

Agenda Seed4Start:

Date limite des inscriptions entrepreneurs: 30 septembre 2013

SEED4START PITCHING DAY: 12 et 13 décembre 2013



FORUM TRANSFRONTALIER DU CAPITAL RISQUE

WALLONIE, LUXEMBOURG, LORRAINE, SARRE, RHÉNANIE-PALATINAT

Conférences
Formations
Coaching
Réseau
Pitching Day
Skill

ENTREPRENEURS

UN ACCOMPAGNEMENT
PERSONNALISÉ POUR RÉUSSIR
VOTRE LEVÉE DE FONDS

INVESTISSEURS

UNE SÉLECTION DES
MEILLEURES START-UPS
DE LA GRANDE RÉGION

**Mise en relation de start-ups innovantes
avec des investisseurs privés en Grande Région**

À vos agendas:
SEED4START PITCHING DAY
12-13 DÉCEMBRE 2013,
Chambre de Commerce Luxembourg
Infos et inscriptions: Seed4Start@cc.lu

WWW.SEED4START.ORG

SPONSORS



PARTENAIRES



EXPOSITRICES OFFICIELLES



BusinessMentoring

Cautionnement et mentorat: un duo gagnant pour les entrepreneurs



Christophe Baehr, mentoré 2011, a partagé son expérience avec une quinzaine de créateurs d'entreprise, au cours d'une séance d'information commune sur le mentorat et le cautionnement, qui s'est tenue le 16 avril dernier à la Chambre de Commerce.

Dans un contexte économique difficile, un entrepreneur a tout intérêt à démontrer sa capacité de remboursement, s'il souhaite se voir accorder un crédit par un organisme bancaire. Plus le crédit est long, plus le risque est difficile à évaluer. Le banquier a donc besoin d'être rassuré... Pourtant, les garanties personnelles ou réelles des futurs créateurs ou repreneurs s'avèrent souvent insuffisantes, et dans bien des cas, le refus du prêt compromet sérieusement la réalisation de leur projet. Au-delà du risque financier, les qualités managériales du porteur de projet jouent également un rôle important dans l'obtention d'un crédit: sa personnalité et ses compétences de gestionnaire seront ainsi passées au peigne fin...

La Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants – société coopérative (MCAC) propose des garanties

dédiées aux ressortissants de la Chambre de Commerce et joue pour eux un rôle important de facilitateur d'accès au financement bancaire. Sont éligibles tous les investissements de création ou de développement pour lesquels le requérant dispose d'une qualification professionnelle reconnue, son projet devant néanmoins présenter un certain potentiel économique. D'autre part, un accompagnement individuel par un bénévole expérimenté est souvent proposé aux entrepreneurs cautionnés, postérieurement à la création ou reprise de l'entreprise. «Pour les créateurs et repreneurs inexpérimentés, l'entrepreneuriat est souvent un parcours du combattant» explique Lucien Bechtold, gérant de la MCAC et conseiller au sein du Service aux PME de la Chambre de Commerce. «La MCAC propose du conseil et du soutien pratique à l'entrepreneur qui cherche à boucler son plan de financement. Avec le BusinessMentoring, l'entrepreneur a, en plus, la possibilité de recevoir le soutien d'un mentor bénévole pour bien développer son entreprise». Le mentorat est, en effet, l'une des composantes essentielles du succès des créateurs et repreneurs d'entreprise. Il permet au nouvel entrepreneur de briser son isolement, de bénéficier d'une écoute et d'un regard extérieur sur son approche managériale. Pour Rachel Gaessler, manager du programme Businessmentoring, le mentorat est un investissement gagnant pour un jeune dirigeant puisque «le mentor, au travers de son expérience de terrain, va l'aider à développer de vraies habiletés et à adopter le bon positionnement face à ses interlocuteurs quotidiens, qu'il s'agisse de son équipe, ses clients ou son banquier».

■ **Savoir s'entourer: success story**

Depuis neuf ans, Christophe Baehr dirige l'entreprise Flexcom, une PME à

succès spécialisée dans le développement d'applications pour le domaine de la téléphonie mobile et fixe, et est aujourd'hui présent sur les marchés luxembourgeois, français, belge et suisse... Une réussite qui n'est pas étrangère à l'aide apportée par la MCAC et le BusinessMentoring, puisque les deux initiatives ont su répondre à des besoins très spécifiques de l'entreprise, à différents moments de sa vie: «lors de ses premières années, mon entreprise était confrontée à un problème de trésorerie lié aux délais de paiement de mes clients et au capital de départ qui n'était pas très élevé. Les banques ne voulaient prendre aucun risque et nous demandaient des garanties que nous ne pouvions pas donner à l'époque. Le dossier financier préparé pour la MCAC, le cautionnement obtenu et les garanties supplémentaires apportées avec mon associé ont permis d'obtenir un fond de roulement auprès de notre banque et de débloquer la situation». Tout s'est ensuite enchaîné très vite pour lui, et les choses se sont faites un peu au feeling au fil des ans, sans véritable vision stratégique. En 2011, après avoir pérennisé ses activités, Christophe Baehr a donc eu envie de se pencher davantage sur sa vision personnelle de l'entrepreneuriat et de se recentrer sur la stratégie de son entreprise. Pour cela, il n'a pas hésité à faire appel à un chef d'entreprise expérimenté: le mentor. «Ensemble, nous avons travaillé pendant 18 mois sur mes objectifs de développement à long terme. Cela m'a donné un second souffle, m'a permis de vraiment définir où je souhaitais emmener ma société. Désormais je me sens vraiment serein et mieux armé pour gérer la croissance de ma PME» confie-t-il.

Innovation

Europeana: une bibliothèque numérique à l'échelle européenne

Avec 25 millions d'œuvres consultables gratuitement depuis le web, Europeana est la grande

bibliothèque numérique de l'Europe. La Bibliothèque nationale de Luxembourg (BnL) est le principal partenaire grand-

ducal de ce projet. En travaillant sur les questions de droits liés aux œuvres et à leurs données descriptives, la BnL facilite

**Vous êtes dirigeant d'entreprise?
Avez-vous déjà pensé à vous faire mentorer?**

**REJOIGNEZ LA QUATRIÈME PROMOTION!
DÉPÔT DE DOSSIER JUSQU'AU 15/09/2013**

PARTICIPEZ AU PROGRAMME BUSINESSMENTORING:

- ✓ Apprenez au contact d'un dirigeant expérimenté (mentor)
- ✓ Prenez du recul et développez votre vision d'entreprise
- ✓ Perfectionnez vos compétences managériales
- ✓ Améliorez votre capacité à prendre des décisions

PLUS DE 30 ENTREPRENEURS ACCOMPAGNÉS... POURQUOI PAS VOUS?

Découvrez leurs témoignages sur www.businessmentoring.lu

**PROGRAMME D'ACCÈS GRATUIT, ENCADRÉ PAR DES
RÈGLES D'ÉTHIQUE ET DE CONFIDENTIALITÉ**



MODALITÉS DE PARTICIPATION

Inscription et critères de sélection sur www.businessmentoring.lu
Dépôt de candidature en ligne jusqu'au **15 septembre 2013**

CONTACT

businessmentoring@cc.lu
Rachel Gaessler ou Guylaine Hanus

PARCE QUE RIEN NE PEUT REMPLACER L'EXPÉRIENCE !

BusinessMentoring, un programme piloté par le Business Support G.I.E.
Certifié ISO 9001



l'échange des œuvres numériques et des connaissances à travers cette plateforme, réel catalyseur de l'innovation.

Le partage de la connaissance est un facteur clé pour permettre à la recherche de mieux progresser, à l'innovation de prendre corps plus rapidement, plus efficacement. Au cœur de l'ère numérique que nous traversons, la technologie permet un partage des savoirs optimal. Le secteur culturel se réinvente pour bénéficier des nouvelles opportunités de ce changement. Toutefois, afin de permettre l'accès aux œuvres numérisées existantes à l'échelle européenne, des barrières doivent encore être franchies. C'est dans cette optique que la Commission européenne a mis en place le projet Europeana, auquel la BnL prend une part active depuis 2009. «La vision défendue par le projet est celle d'un héritage culturel numérique partagé et accessible, afin que les échanges d'idées et de connaissances puissent contribuer à une meilleure compréhension de la diversité culturelle européenne et au développement de l'économie de la connaissance», explique Patrick Peiffer, chargé du projet Europeana pour la BnL. Europeana, aux yeux du grand public, est avant tout une bibliothèque numérique à l'échelle européenne qui, au début de l'année 2013, contenait des liens vers quelque 25 mil-

lions d'œuvres numériques. Ces œuvres sont des écrits, des fichiers vidéo ou audio, des images numériques ...

Numériser l'héritage

La BnL contribue aux ressources d'Europeana à hauteur de près de 65.000 œuvres numériques, provenant de ses projets de numérisation. La BnL a mis en place un vaste programme de numérisation, en commençant par les journaux et quotidiens consultables via le site www.eluxemburgensia.lu. Les différents contributeurs luxembourgeois, dont les principaux outre la BnL sont les Archives nationales de Luxembourg, le Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe, Plurio.net et le Musée national d'histoire naturelle, pourraient atteindre cette année la barre des 100.000 objets.

Franchir les barrières

«Europeana se veut un catalyseur pour le secteur culturel, l'aidant à s'adapter aux besoins de la société du savoir, vers plus d'innovation», poursuit Patrick Peiffer. «Avec le réseau européen de bibliothèques, les musées, les archives, les éditeurs et les acteurs de l'industrie informatique, nous travaillons à la mise en œuvre de la stratégie d'Europeana.»

Le libre échange des données descriptives (les métadonnées) des œuvres est désormais une réalité, Europeana est un projet phare «Open Data» depuis mi-2012. Mais des barrières toutefois empêchent la numérisation telle quelle des œuvres dans plusieurs Etats-membres. Ces barrières peuvent être de plusieurs ordres. Mais la première, et sans doute la principale, est constituée par le droit d'auteur, non pas en principe, mais par sa trop lente adaptation à la nouvelle donne créée par la numérisation de la culture.

Questions de droits

La BnL, d'abord dans le projet Europeana Connect, puis en s'inscrivant dans le projet Europeana Awareness, a travaillé sur les questions relatives aux licences et droits des œuvres. «Jusqu'à présent, toutes les œuvres disponibles et consultables via Europeana relèvent du domaine public.

Ce sont celles pour lesquelles les droits d'auteur sont expirés. Or, une œuvre ne tombe dans le domaine public que 70 années après le décès de son auteur», poursuit Patrick Peiffer. Cela a pour conséquence que la plupart des œuvres produites au 20^e siècle, aujourd'hui, ne peuvent pas être mis en ligne, au risque d'être oubliées à jamais. «C'est ce que la Commissaire européenne Viviane Reding qualifiait de trou noir du 20^e siècle», précise Patrick Peiffer.

Des œuvres orphelines

La mise en ligne d'une œuvre numérisée nécessite la permission de l'auteur. La longue durée de protection et le manque de règle facilitant l'obtention des droits deviennent alors un sérieux problème pratique. «Pour beaucoup d'œuvres, les œuvres dites «orphelines», il n'est pas possible d'identifier, ni de localiser l'auteur ou, le cas échéant, d'identifier et de localiser ses héritiers», explique le responsable de projet à la BnL.

Partout en Europe des solutions sont envisagées, et lentement elles commencent à être mises en œuvre, comme la loi et le récent décret sur les livres épuisés en France, les licences collectives étendues dans les pays scandinaves ou encore la récente Directive européenne sur les œuvres orphelines.

Les nouvelles frontières virtuelles

Le cœur du projet actuel est de rassembler tous ces systèmes se mettant en place les uns après les autres et d'analyser leur potentiel d'interopérabilité pour proposer, en 2014, un système fonctionnant à l'échelle européenne. Car la majorité des solutions actuelles se limitent aux territoires nationaux, mettant en péril la mission même d'Europeana. «D'une part, chaque Etat dispose d'un régime droit d'auteur harmonisé dans ses grandes lignes, mais différent dans le détail. On a d'ailleurs pu le constater lors du projet outofcopyright.eu. Des différences nationales plus sérieuses se retrouvent, par exemple, dans les régimes de gestion collective, indispensables pour une solution pragmatique. La complexité rend difficile la mise en place d'un mécanisme



Octavie Modert, ministre de la Culture lors du lancement de Europeana à la BnL

Pour plus d'informations: Bibliothèque nationale de Luxembourg

Personne de contact: Patrick Peiffer

Tél.: (+352) 26 09 59-412 – Email: patrick.peiffer@bnl.etat.lu

www.europeana.eu

transfrontalier de clarification de droits dans Europeana», déplore Patrick Peiffer.

Surmonter les barrières freinant le partage de la connaissance, de manière raisonnée et respectueuse des intérêts

économiques de chacun, constitue un défi de taille pour Europeana. L'histoire des médias est parsemée de révolutions technologiques qui ont entraîné de nouvelles niches et des adaptations du cadre

légal. Atteindre les objectifs d'Europeana est essentiel pour le développement de l'Europe de la connaissance, porteuse d'avenir et prometteuse pour nourrir l'innovation. ■

Business meets Research 2013

Les rencontres recherche – entreprises de la Grande Région à ne pas manquer

La 6^e édition du Forum Luxinnovation «Business meets Research» se tiendra les 7-8 mai prochains. Cet événement phare vous offre la possibilité de découvrir l'expertise, les compétences et les solutions innovantes de la recherche publique et privée au Luxembourg et dans la Grande Région. Il est également l'endroit idéal pour rencontrer de nouveaux partenaires pour vos projets de recherche et d'innovation.

Organisé par Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche, en collaboration avec ses partenaires, les organismes de recherche publics luxembourgeois et le Fonds National de la Recherche, «Business meets Research» a pour objectif de promouvoir les partenariats entre les entreprises et les acteurs de la recherche publique et de favoriser le transfert des compétences. Avec plus de 400 participants en 2012, le Forum est devenu un lieu de rencontre incontournable pour la communauté de la R&D et de l'innovation.

■ Le pouvoir de l'innovation

Le Forum sera ouvert par une allocution de monsieur Etienne Schneider, ministre de l'Economie et du Commerce extérieur. Il sera suivi par l'invité d'honneur de l'édition 2013 de «Business meets Research», J.H.J Mengelers, président d'EARTO – European Association of Research and Technology Organisations et de l'agence néerlandaise de l'innovation TNO. monsieur Mengelers évoquera le pouvoir de l'innovation en Europe pour faire face à la concurrence des marchés émergents. Pierre Villers, inspecteur général du Département des programmes de recherche du Gouvernement wallon interviendra également lors de la session d'ouverture.

Autre moment fort de la première journée, la session «Clusters – Leveraging innovation and business potential» débutera par une présentation d'Helmut Kergel, responsable adjoint Coopérations Technologiques Internationales et Cluster de l'institut allemand de renom, VDI/VDE Innovation + Technik GmbH et Directeur du Secrétariat européen pour l'analyse des clusters. Son intervention sera suivie d'une table ronde animée par Messieurs Helmut Kergel, Laurent Federspiel (responsable de la Luxembourg Cluster Initiative chez Luxinnovation), Mario Grotz (conseiller de Gouvernement 1^{re} classe, ministère de l'Economie et du Commerce extérieur), Alain Krecké (Senior Cluster Manager, Cluster for Logistics Luxembourg), Dr Marc Lemmer (directeur du CRP Henri Tudor) et Dr Georges Thielen (Manager External Science and Technology Programs, Goodyear et président du Luxembourg Materials Cluster).

■ Workshops thématiques

La journée du 7 mai sera également rythmée par 8 workshops organisés par

la Luxembourg Cluster Initiative. Conçus pour promouvoir les discussions et les échanges entre les acteurs principaux de la R&D et de l'innovation, ces workshops se rapporteront aux thématiques portées par les clusters soit:

- Matériaux intelligents: attribuer plus d'une fonction à un matériau
- Matériaux durables, verts et recyclables;
- E-santé;
- Innovation en matière de logistique dite «verte»;
- Comment des laboratoires virtuels peuvent-ils contribuer à une productivité croissante?
- Outils innovants pour un environnement vert;
- «Big Data»: créer de la valeur ajoutée à partir de données brutes.

■ «Innovation Matchmaking»: rencontres bilatérales

La matinée du 8 mai sera, quant à elle, dédiée à l'«Innovation Matchmaking», des rencontres bilatérales en face-à-face entre entreprises et laboratoires de recherche. Planifiés en amont et sur demande des



Innovation matchmaking – Forum Business meets Research 2012

participants, ces rencontres offrent une opportunité unique pour se présenter à de nouveaux partenaires potentiels, exposer ses compétences et capacités et discuter d'éventuelles coopérations. Un peu de temps entre vos rendez-vous? Des «Speed Information Sessions» vous permettront de vous informer sur des thèmes majeurs liés à l'innovation comme les financements nationaux, les financements européens, la valorisation des résultats de recherche ou encore le transfert des technologies.

■ Région partenaire: la Wallonie

Suite au succès de la collaboration avec la région de la Sarre en 2012, «Business meets Research» met à l'honneur, cette année, la Wallonie. Des chercheurs wal-

lons présenteront leurs compétences aux côtés des intervenants et organisations de recherche publiques luxembourgeoises lors des workshops thématiques ou de l'«Innovation Matchmaking».

Pour plus d'informations: Luxinnovation GIE – Lena Mårtensson
Tél.: +(352) 43 62 63-1 – E-mail: lena.martensson@luxinnovation.lu
Programme détaillé et inscription sur: www.business-meets-research.lu

SuperDrecksKëscht fir Betriber

Huiles et graisses minérales: les clés et la fiabilité d'un bon recyclage

Les entreprises artisanales, qui ont moins de commandes en hiver, profitent généralement de l'arrivée du printemps pour entretenir et remettre en état leurs machines et outils fonctionnant au carburant. Pour les entreprises non spécialisées, il est cependant important de s'informer minutieusement sur la manière de travailler proprement et dans les règles de l'art sur les véhicules et machines à moteur et les machines afin d'éliminer correctement les déchets.

■ Attention à la manipulation des huiles et des produits souillés par l'huile

Les huiles minérales se composent d'un mélange d'hydrocarbures fabriqués en général à partir de pétrole ou découlant du recyclage d'huiles usagées. Elles renferment, par ailleurs, des substances chimiques sous forme d'additifs dont le

but est d'améliorer les propriétés de l'huile de moteur.

Les huiles et graisses minérales sont des substances très dangereuses pour les eaux, les sols et, portent, par conséquent, également atteinte aux plantes et aux animaux. Si ces substances atteignent les eaux souterraines, elles peuvent les rendre inutilisables. Il est donc important de stocker et manipuler les huiles de manière à exclure toute fuite et toute contamination des eaux et du sol, d'appliquer également ces mesures de prudence aux produits souillés par l'huile comme les filtres à huile et les filtres diesel, les chiffons souillés par l'huile, les boîtes et récipients d'huile vides ou les liants imbibés d'huile.

■ Que faire des huiles et des substances huileuses?

Il convient de faire traiter ces produits par des entreprises spécialisées en la matière. La SuperDrecksKëscht fir Betriber peut également accepter de (très) petites quantités d'huiles et de produits souillés par l'huile qui ne sont pas reprises par les entreprises d'élimination et veiller à ce qu'elles soient valorisées ou éliminées dans les règles de l'art.

■ Qu'advient-il des huiles et substances souillées par l'huile?

Les huiles usagées qui ne sont pas contaminées par des solvants, du liquide de frein, etc., peuvent être recyclées. En les distillant, on peut séparer les impuretés dues à l'utilisation des huiles, par exemple la suie et l'eau. Après avoir ajouté de nouveaux additifs, les huiles recyclées ont une qualité équivalente à celle des produits neufs.

Les filtres à huile et les filtres diesel sont déchetés. L'huile est recueillie et recyclée. Le métal est séparé, nettoyé puis recyclé avec les ferrailles. Le reste tout comme les chiffons souillés par l'huile, les liants usagés, etc., sont utilisés comme combustible à haut pouvoir calorifique dans des installations qui, bien entendu, sont équipées des filtres nécessaires.

■ Autres conseils

Ne faites de vidange ou de travaux similaires que si vous disposez d'un garage remplissant les conditions nécessaires (sol étanche, pas d'accès direct au système d'égout). Procurez-vous à titre de précaution un liant approprié, par ex. Öko-PUR. Öko-PUR est un produit fabriqué à partir d'appareils réfrigérants luxembourgeois recyclés, collectés dans le cadre de la SuperFreonsKëscht.

Soyez attentifs à la qualité des huiles de moteur que vous achetez. Les huiles de grande qualité préservent le moteur, prolongent les intervalles d'entretien.

Si vous ne disposez pas des conditions nécessaires pour travailler de manière propre et fiable, faites faire la vidange par un garage labellisé par la SuperDrecksKëscht fir Betriber. Le label est garant d'un travail respectueux de l'environnement et d'une gestion correcte et écologique des déchets.

Pour plus d'informations,
contacter la SuperDrecksKëscht
fir Betriber
Tél.: +(352) 488 216-1





INVITATION

FORUM LUXINNOVATION:
WHERE COMPANIES AND
RESEARCH ORGANISATIONS
COME TOGETHER

07-08 MAY

LUXEMBOURG - KIRCHBERG
CONFERENCE CENTRE
OF THE CHAMBER OF COMMERCE



ICT - ECOINNOVATION - BIOHEALTH - LOGISTICS - MATERIALS - SPACE | INNOVATION MATCHMAKING

Consult the detailed programme on www.business-meets-research.lu



IN COLLABORATION WITH:

PARTNER REGION: WALLONIA





© Andres Lejona

STATEC

La structure des dépenses publiques à l'étude

Fin mars 2013, le STATEC a publié une étude sur l'évolution et la structure des dépenses publiques luxembourgeoises depuis le milieu des années 1990. Le STATEC y note, qu'en termes absolus, les dépenses des administrations publiques (administration centrale, communes, sécurité sociale) sont très élevées au Luxembourg, soit 34.400 EUR par habitant contre 14.000 EUR dans la zone euro en moyenne en 2011. Rapportées au PIB, les dépenses publiques luxembourgeoises se situent cependant en-dessous de la moyenne européenne: 42 % du PIB au Grand-Duché en 2011, contre près de 50 % du PIB dans la zone euro.

Dans ses avis budgétaires, la Chambre de Commerce propose traditionnellement des études similaires, en juxtaposant les dépenses publiques par fonction à des ordres de grandeurs telles que la population ou encore le PIB. Contrairement à la méthodologie retenue par le STATEC pour le soin de son étude, la Chambre de Commerce propose par ailleurs la prise en compte, au-delà des habitants, des travailleurs frontaliers dans le calcul des données *per capita*, étant donné qu'une

partie substantielle de la richesse économique (c'est-à-dire du PIB) est produite par, et redistribuée vers, les facteurs de production sis à l'étranger.

Le STATEC note, qu'avec la crise, et comme dans les autres pays européens, la part des dépenses publiques dans le PIB a fortement augmenté, en passant de 36,3 % du PIB en 2007 à 44,6 % en 2009, pour revenir à 42 % en 2011. Cette évolution résulterait d'un PIB en berne et un peu moins de l'augmentation intrinsèque des dépenses. L'équi-

libre des finances publiques est dit «fragilisé par les recettes fiscales atones suite au ralentissement économique».

En ce qui concerne la structure des dépenses publiques, les prestations et transferts sociaux en nature et en espèces représentent près de la moitié des dépenses publiques (47,3 % en 2011). La part des dépenses de fonctionnement (rémunérations et consommation intermédiaire) dans les dépenses totales s'élève à 27,7 %. Les investissements publics au Luxembourg atteignent

9,1 % des dépenses totales en 2011. Finalement, le service de la dette est encore faible: il équivaut à un peu plus de 1 % des dépenses publiques totales au Luxembourg (contre plus de 6 % dans la zone euro). La Chambre de Commerce note toutefois que le service de la dette a connu une progression fulgurante au cours des dernières années, et ce suite à la situation déficitaire structurelle de l'Ad-

ministration centrale (9 exercices déficitaires sur 10 au cours de la décennie 2003 à 2012) et le gonflement associé de la dette publique, laquelle est passée de 1,6 milliard EUR fin 2003 à 9,2 milliards EUR fin 2012 (+484 %) (respectivement à 6,2 milliards EUR (+294 %) déduction faite des emprunts contractés en vue de la stabilisation du secteur financier et de la zone euro).



Depuis la première loi de réglementation du secteur de l'assurance en 1933 et jusqu'à la deuxième moitié des années 1980, le secteur de l'assurance au Luxembourg est orienté exclusivement vers le marché domestique. Avec la création en 1984 d'un cadre légal pour les entreprises de assurance et ensuite avec les directives européennes créant le grand marché intérieur de l'assurance, le secteur s'est de plus en plus tourné vers les marchés étrangers. Cette orientation a été couronnée de succès au point que le secteur de l'assurance est devenu aujourd'hui un acteur incontournable de la place financière au Luxembourg.

Tableau 1. Nombre de compagnies

	1980	1990	2000	2010
Assurances directes	38	30	42	40
SIAR	-	-	12	25
Sûreté Lachère	-	-	22	32
Assurance Non Vie	-	-	22	32
Assurance Vie (Non-Vie)	-	-	7	3
Compagnies luxembourgeoises	3	2	11	25
Compagnies étrangères	35	28	31	15
dont succursales étrangères	-	-	2	4
Autres succursales	8	19	15	11
Assurances étrangères	15	18	31	15
Compagnies luxembourgeoises	-	-	19	24

Un bref regard en arrière

L'effacement du marché domestique combiné à la nécessité de mutualiser les risques ont fait du Luxembourg une terre d'accueil pour les sociétés étrangères d'assurance. Jusqu'à la création de quelques sociétés avec du capital luxembourgeois dans les années 1920, le marché est uniquement couvert par des succursales de compagnies étrangères. Le rôle majeur de celles-ci pour le marché domestique diminue toutefois au cours du temps au fur et à mesure que celui-ci prend de l'ampleur. À partir de la fin des années 1980, le nombre de sociétés de droit luxembourgeois dépasse celui des succursales de sociétés étrangères et ce avant tout en raison du développement de la libre prestation de services (LPS). Le nombre de compagnies d'assurance Vie se développe rapidement pour passer d'une douzaine d'unités en 1980 à plus de 50 en 2010. L'assurance Non Vie connaît un développement plus régulier en phase avec la hausse du niveau de vie en général et avec la croissance du parc automobile au Luxembourg. À partir des années 2000, on assiste à une consolidation du secteur au niveau du nombre de compagnies ou créatrices, fusions et retraits d'entreprises se faisant en équilibre. Toutefois, le marché est toujours dominé par des sociétés constituées avec des capitaux étrangers.

Le marché luxembourgeois

L'activité des compagnies d'assurance au Luxembourg passe donc rapidement en trois branches distinctes: l'assurance Non Vie et l'assurance Vie, communément appelée assurance directe, et la réassurance. Chaque branche a ses caractéristiques propres et connaît des phases de développement différentes en raison de la nature spécifique de l'activité et de l'évolution du cadre réglementaire.

Les lecteurs intéressés peuvent se procurer la publication du STATEC sur le site Internet de l'Institut à l'adresse suivante: www.statistiques.public.lu/fr/publications/series/luxembourg/index.html

Les avis budgétaires de la Chambre de Commerce, proposant une analyse annuelle exhaustive des recettes et des dépenses de l'Etat, peuvent être téléchargés sur le site de la Chambre de Commerce sous: www.cc.lu/services/publications/ ou être commandés par e-mail: eco@cc.lu.

Evolution économique récente

2012: le Luxembourg évite de justesse une nouvelle récession

Le 2 avril 2013, le STATEC a publié la première estimation du Produit Intérieur Brut (PIB) pour le quatrième trimestre 2012 et pour l'année 2012 dans son ensemble, ainsi que des chiffres révisés pour les trimestres précédents.

Un 4^e trimestre 2012 à la rescousse d'une année médiocre

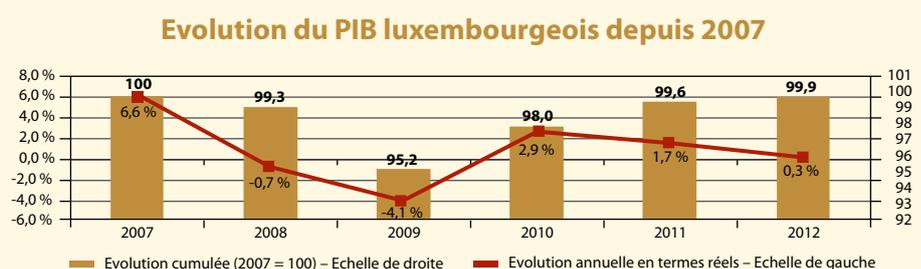
Pour l'année 2012, le PIB luxembourgeois a ainsi progressé de 0,3 % par rapport à l'année 2011. Pour rappel, fin novembre 2012, le STATEC avait encore tablé sur une progression du PIB de 0,5 % pour l'année 2012. Les auteurs du projet de loi budgétaire pour l'année 2012, quant à eux, avaient misé, fin 2011, sur une progression du PIB de non moins de 2,1 % au titre de l'exercice 2012; hypothèse que la Chambre de Commerce avait

qualifiée, à l'époque, de «*déphasée par rapport à la réalité économique*».

Au quatrième trimestre 2012, l'évolution du PIB en volume a été de +1,6 % par rapport au quatrième trimestre de 2011 et de +1,6 % par rapport au trimestre précédent. Les évolutions annuelles du PIB en volume pour 2012 ont été révisées à la baisse comme suit: -0,5 % au lieu de -0,1 % pour le troisième et de +0,6 % au lieu de +0,9 % pour

le deuxième trimestre. Concernant l'évolution du premier trimestre 2012, elle reste inchangée: -0,3 %.

Le graphique ci-après montre l'évolution du PIB luxembourgeois depuis fin 2007. La série représentée par la ligne rouge montre la progression d'une année à l'autre du PIB en termes réels, c'est-à-dire après prise en compte de l'inflation. Après une excellente année 2007 (croissance du PIB de l'ordre de 6,6 %



Source: Compatibilité nationale au 2 avril 2013; calculs de la Chambre de Commerce

PIB et valeur ajoutée par branche de production

(données corrigées des variations saisonnières en volume)

XXX	Pourcentage de variation par rapport au trimestre précédent				Pourcentage de variation par rapport au même trimestre de l'année précédente			
	2012 1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	2012 1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.
PIB	0,0	0,5	-0,5	1,6	-0,3	0,6	-0,5	1,6
Agriculture, sylviculture et pêche	4,4	-3,8	-0,3	-2,6	-8,4	-5,6	-0,7	-2,6
Industrie, y compris énergie et distribution d'eau	-0,4	-3,3	-0,3	1,7	-7,6	-6,2	-7,8	-2,4
Construction	1,5	-0,8	3,3	0,2	-4,9	-2,0	5,2	4,2
Commerce; transports; hébergement et restauration	-1,2	-1,9	-3,1	4,1	-0,3	-3,4	-7,8	-2,2
Information et communication	-3,4	4,7	3,3	2,1	1,5	4,2	8,5	6,6
Activités financières et d'assurance	-3,0	4,1	-1,9	-0,4	-8,1	-1,5	-3,3	-1,3
Activités immobilières	1,2	1,3	1,3	1,3	2,9	4,0	5,7	5,2
Services aux entreprises et location	9,5	-3,1	-2,0	2,1	12,0	6,4	3,7	6,3
Administration publique, éducation et santé	2,5	1,0	0,0	1,1	4,7	4,9	3,8	4,6
Autres activités de services	3,4	-0,6	0,8	-0,9	3,3	4,1	3,9	2,7
Valeur ajoutée totale	0,2	0,5	-0,4	1,7	-0,6	0,5	-0,6	1,9

Source : STATEC, STATNEWS n° 13-2013

PIB et composantes de la demande

(données corrigées des variations saisonnières en volume)

XXX	Pourcentage de variation par rapport au trimestre précédent				Pourcentage de variation par rapport au même trimestre de l'année précédente			
	2012 1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	2012 1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.
PIB	0,0	0,5	-0,5	1,6	-0,3	0,6	-0,5	1,6
Dépense de consommation finale des ménages et des institutions sans but lucratif au service des ménages	1,4	-1,5	-0,8	1,9	4,7	1,7	-0,3	0,9
Dépense de consommation finale des administrations publiques	2,9	0,6	0,6	1,2	4,9	5,0	4,3	5,4
Formation brute de capital fixe	-3,8	-2,9	-3,8	17,7	15,3	11,1	-2,9	5,8
Exportations	-3,6	0,7	2,1	2,5	-5,3	-4,1	-2,0	1,5
Importations	-2,1	-1,5	0,2	2,7	-1,1	-3,2	-5,6	-0,8

Source : STATEC, STATNEWS n° 13-2013

sur un an), le Luxembourg a vu deux années de récession (2008: -0,7 % et 2009: -4,1 %), suivies de deux années de reprise plus ou moins molle – par rapport tout au moins à la moyenne historique de l'ordre de +5,0 % l'an – à savoir 2010 (+2,9 %) et 2011 (+1,7 %). 2012 a donc connu une relative stagnation du PIB (+0,3 %). Pour 2013, les estimations actuellement disponibles tablent sur une croissance anémique du PIB (entre 0,5 % et 1,0 %).

La série représentée par les histogrammes bruns, quant à elle, représente l'évolution cumulée du PIB, en prenant comme base commune la valeur 100 en 2007. Une valeur de 99,3 de cet indice,

telle qu'elle était atteinte en 2008, signifie que le PIB a été, à ce moment, inférieur de $100 - 99,3 = 0,7$ % par rapport à la base 2007. Fin 2012, l'indice a atteint la valeur 99,9. Ainsi, en d'autres termes, en cinq ans, l'économie luxembourgeoise n'est pas parvenue à enregistrer la moindre croissance économique. En effet, cinq ans après le début de la crise, ce PIB, corrigé des variations du niveau des prix, demeure inférieur à son niveau d'avant-crise. Cet état de fait illustre à quel point les entreprises luxembourgeoises ont été durement touchées par la crise déclenchée en 2008. La capacité productive de l'économie ne progressant plus, le Luxembourg devra

impérativement ajuster sa capacité de redistribution s'il souhaite éviter, à plus ou moins long terme, une perte de sa souveraineté financière et budgétaire due à une dégradation insoutenable de ses finances publiques.

■ Evolution récente – le PIB selon l'approche «production»

Au 4^e trimestre 2012, la valeur ajoutée des activités financières et d'assurance a baissé de 0,4 % par rapport au trimestre précédent. L'évolution des autres branches, par ordre d'importance dans le PIB, se présente comme suit: «Administration publique, éducation et santé» +1,1 %; «Commerce; transports; héber-

gement et restauration» +4,1 %; «Services aux entreprises et location» +2,1 %; «Activités immobilières» +1,3 %; «Information et communication» +2,1 %; «Industrie, y compris énergie et distribution d'eau» +1,7 %; «Construction» +0,2 %.

■ Evolution récente – Le PIB selon l'approche «dépenses»

Par rapport au troisième trimestre 2012, la dépense de consommation finale des ménages et des institutions sans but lucratif au service des ménages a augmenté

de 1,9 %, alors que celle des administrations publiques a augmenté de 1,2%. La hausse de la formation brute de capital fixe est de 17,7%. Les exportations ont augmenté de 2,5% et les importations de 2,7%. ■

Global Information Technology Report 2013

Luxembourg on an upward trend

The World Economic Forum's Global Information Technology (GIT) report highlights the key role of Information and Communication Technologies (ICT) as an enabler of a more economically, environmentally and socially sustainable world. With an extensive coverage of 144 economies, the GIT report is produced by the World Economic Forum (WEF) in cooperation with INSEAD and the Samuel Curtis Johnson Graduate School of Management at Cornell University, two leading international business schools. The report's main index, the **Networked Readiness Index (NRI)**, remains the world's most comprehensive and authoritative framework assessing the state of ICT in the world and the competitiveness of the nations.

In order to reflect the rapid changes and consequences of living in a hyperconnected world, the NRI assesses the preparedness of an economy to fully leverage ICT. It is divided into 4 subindexes and 10 pillars made of 54 variables, as follows:

- 1) ICT infrastructure, cost of access and the presence of the necessary skills to ensure an optimal use, in the "Environment" subindex;
- 2) Uptake and use of ICT among governments, business and individuals, in the "Readiness" subindex;
- 3) Business and innovation environment, and the political and regulatory framework, in the "Usage" subindex;
- 4) Economic and social impacts accruing from ICT, in the "Impact" subindex.

This year, Finland, Singapore and Sweden remain anchored in the top 3 of the NRI ranking, at places 1, 2 and 3 respectively. In the top 3, Finland overtakes Sweden as number one, Singapore

Figure 1: The Networked Readiness Index structure

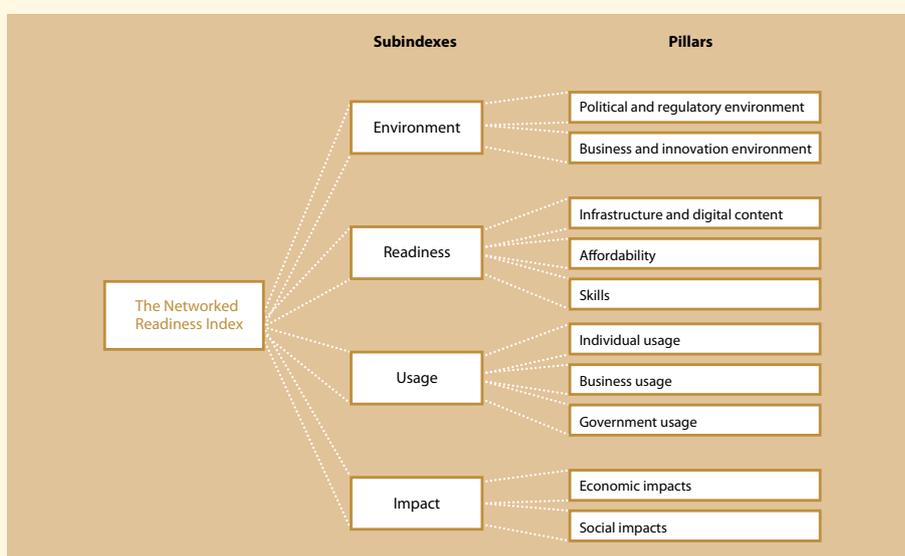


Figure 2: Luxembourg's NRI by subindexes and pillars in 2013

Luxembourg

	Rank (out of 144)	Score (1/7)
Networked Readiness Index 2013	16	5.4
Networked Readiness Index 2012 (out of 142)	21	5.2
A. Environment subindex	13	5.3
1st pillar: Political and regulatory environment	4	5.8
2nd pillar: Business and innovation environment	34	4.7
B. Readiness subindex	18	5.8
3rd pillar: Infrastructure and digital content	12	6.4
4th pillar: Affordability	48	5.6
5th pillar: Skills	33	5.3
C. Usage subindex	10	5.6
6th pillar: Individual usage	4	6.5
7th pillar: Business usage	16	5.0
8th pillar: Government usage	13	5.4
D. Impact subindex	21	4.8
9th pillar: Economic impacts	25	4.5
10th pillar: Social impacts	20	5.2

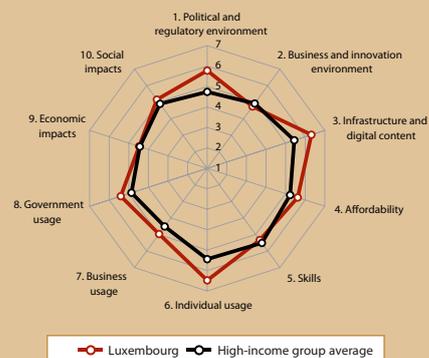
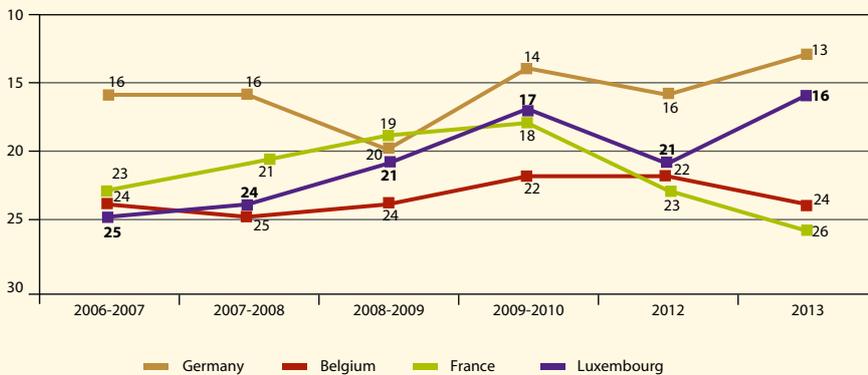


Chart 1: Evolution of Luxembourg and neighbouring countries NRI ranking



remains at place 2, and Sweden takes Finland's previous 3rd place. The Netherlands (4th), Norway (5th), Switzerland (6th), the United Kingdom (7th), Denmark (8th), the United States (9th), and Taiwan, China (10th) complete the top 10.

After a drop from place 17 to place 21 in 2012, Luxembourg is back on an

upward trend within the NRI ranking: it is ranked in 16th place, thus gaining +5 places compared to previous year, at its highest level since the NRI ranking exists.

Based on the WEF analysis, it appears that Luxembourg continues to improve its ICT infrastructure (3rd pillar at 12th place, +1 place from previ-

ous year) and its strong uptake by individuals, businesses, and government. Since identifying ICTs as one of the crucial sectors needed to diversify its economy and improve efficiency in other crucial sectors, such as the financial sector, Luxembourg's government's strong vision (5th) in upgrading ICT uptake has resulted in one of the world's highest rates of Internet users (5th) and households with a personal computer (3rd) and an Internet connection (6th).

Notwithstanding these achievements, the economic impacts of ICTs (9th pillar at 25th place) to boost innovation, while improving (+2 places), still remains below other very advanced economies, the result of some weaknesses in an innovation system that has recently been developed. Further strengthening the country's national innovation capacity will thus certainly yield better results for the ICT infrastructure and uptake that is already world class.

Photo mensuelle de l'économie luxembourgeoise

Par le biais de cette rubrique «Photo mensuelle de l'économie luxembourgeoise», la Chambre de Commerce souhaite familiariser les lecteurs du *Merkur* à l'évolution des indicateurs macro- et microéconomiques, tout en mettant en évidence le point de vue de ses ressortissants. La première partie de cette rubrique est consacrée aux principaux indicateurs macroéconomiques et aux prévisions qui s'y rattachent. L'évolution d'indicateurs conjoncturels, sur base mensuelle ou trimestrielle selon la disponibilité des données, est ensuite illustrée graphiquement dans une seconde partie. La troisième partie donne la parole à un chef d'entreprise qui présente son point de vue concernant l'environnement macroéconomique, en général, et son secteur d'activité, en particulier.

1. Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques

Indicateurs	2010	2011	2012 (p)	2013 (p)
Croissance du PIB à prix constants (% de croissance en volume et montants absolus en millions EUR) ⁽¹⁾	2,9 %	1,7 %	0,3 %	1,0 %
	33,2	33,7	33,8	34,1
Taux de chômage	5,8 %	5,6 %	6,1 %	6,5 %
Emploi total intérieur (variation annuelle en %)	1,9 %	2,9 %	2,2 %	1,3 %
IPCN (variation annuelle en %)	2,3 %	3,4 %	2,7 %	1,8 %
Capacité/besoin de financement (administration publique, % du PIB)	-0,9 %	-0,2 %	-0,8 %	-1,4 %

Sources: STATEC, Comptes nationaux/STATEC, Note de conjoncture 3/2012/Calculs Chambre de Commerce.

Remarque: (1) Le PIB à prix constants, réel ou en volume est la valeur du PIB en tenant compte des variations des prix, c'est-à-dire de l'inflation. Le PIB réel a l'avantage de montrer les variations à la hausse et à la baisse dans le volume (les quantités) de la production de biens et services. C'est la valeur utilisée lorsque l'on mesure la croissance du PIB. En effet, on ne peut pas savoir uniquement en observant le PIB nominal (en valeur) si la hausse de l'indicateur provient d'une hausse des prix, d'une hausse de la production ou dans quelles proportions ces deux variations se combinent.

2. Repères conjoncturels pour l'économie luxembourgeoise

Graphique 1 – Evolution du cours du baril de Brent à Londres



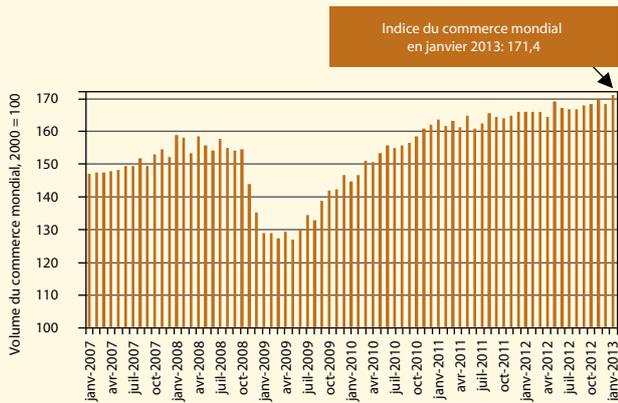
Source: www.zonebourse.com

Graphique 2 – Evolution de la parité EUR/US Dollar



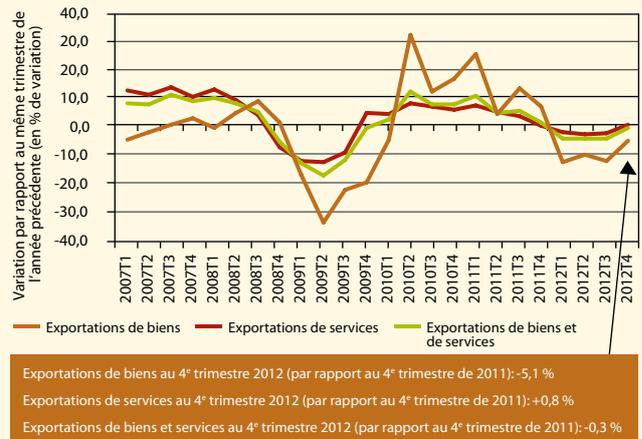
Source: www.zonebourse.com

Graphique 3 – Evolution mensuelle du commerce mondial



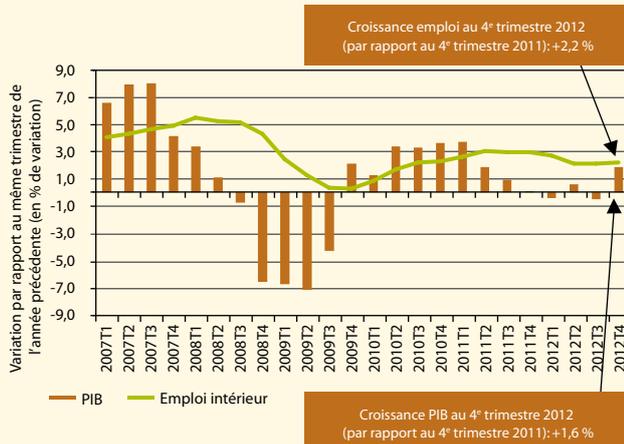
Source: Centraal Planbureau (Pays-Bas)

Graphique 4 – Evolution trimestrielle des exportations de biens et de services



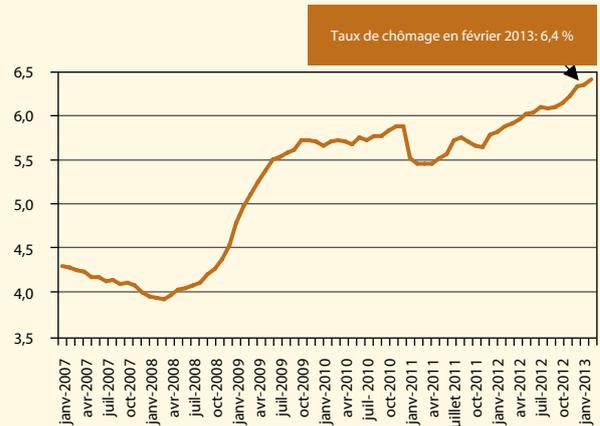
Source: STATEC

Graphique 5 – Evolution trimestrielle du PIB et de l'emploi intérieur



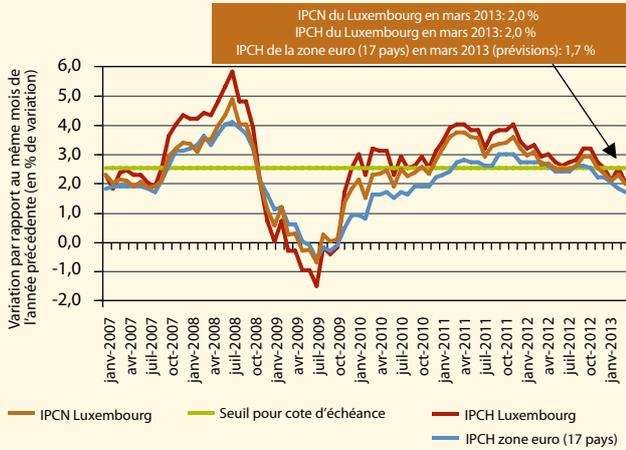
Source: STATEC

Graphique 6 – Evolution mensuelle du taux de chômage (au sens strict désaisonnalisé)



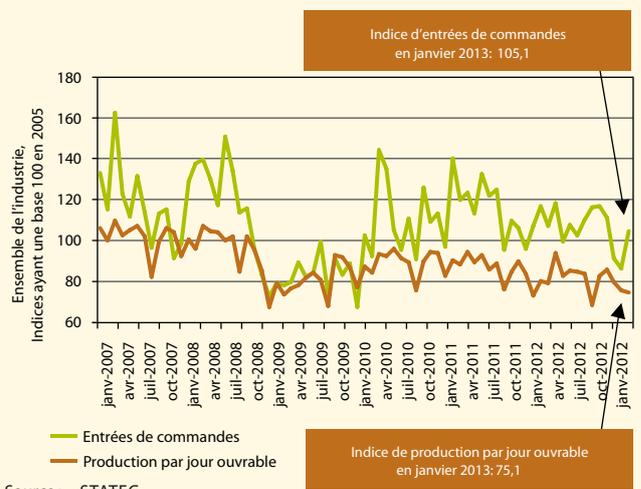
Source: STATEC

Graphique 7 – Evolution mensuelle de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) et de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)

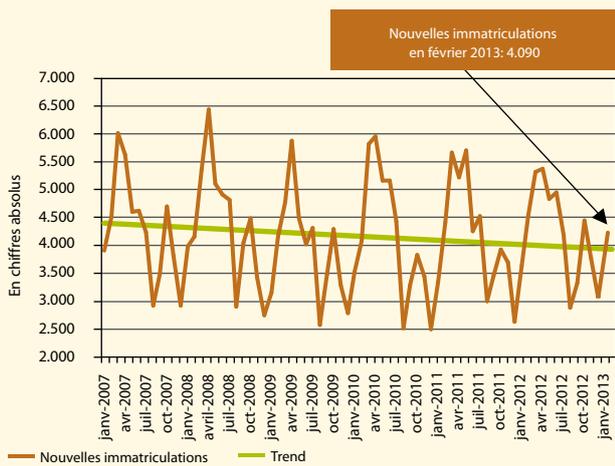


Sources : STATEC, Eurostat

Graphique 8 – Evolution mensuelle de la production industrielle par jour ouvrable et des entrées de commandes

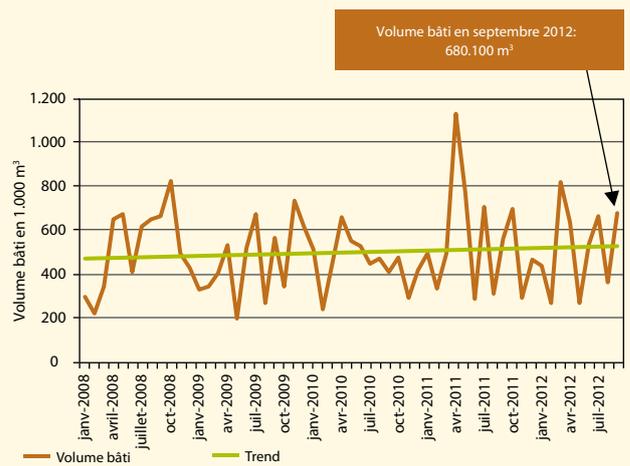


Graphique 9 – Evolution mensuelle des nouvelles immatriculations de voitures particulières et à usage mixte neuves



Source : STATEC

Graphique 10 – Evolution mensuelle des autorisations de bâtir



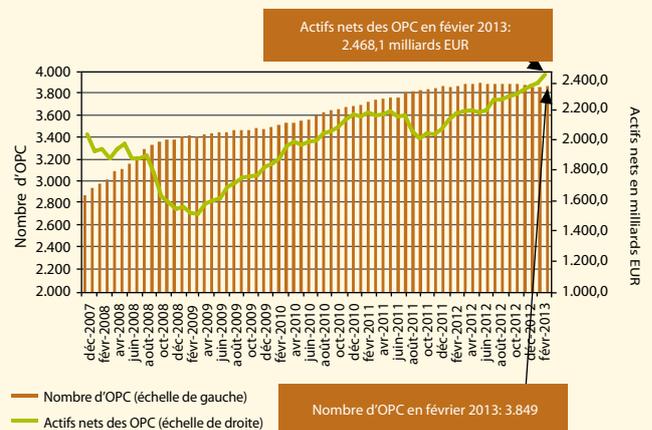
Source : STATEC

Graphique 11 – Evolution mensuelle de la somme bilantaire des établissements de crédit



Source : BCL

Graphique 12 – Evolution mensuelle du nombre d'organismes de placement collectif (OPC) et de leurs actifs nets



Source : CSSF

Luxembourg : when location matters

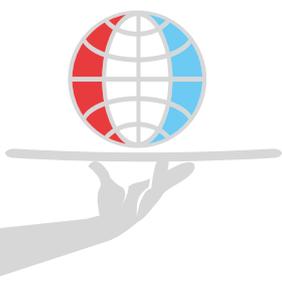


Logistics Business Forum

Le rendez-vous des professionnels du transport et de la logistique

13 mai 2013 Chambre de Commerce du Luxembourg

Plus d'informations : alain.krecke@clusterforlogistics.lu / www.cc.lu



**Global logistics.
Tailor-made solutions.**



www.clusterforlogistics.lu

Parole à un chef d'entreprise: Marie-Christine Mariani



Marie-Christine Mariani,
fondatrice et gérante de MCM

■ Focus sur l'appréciation personnelle du chef d'entreprise

Pour chacun des indicateurs, Marie-Christine Mariani a précisé, sur une échelle allant de 1 (situation totalement insatisfaisante) à 5 (situation excellente), sa perception des performances actuelles des différents indicateurs sous revue ainsi que ses perspectives en termes d'évolution de la situation conjoncturelle.

■ Focus sur le secteur sidérurgique

Le secteur sidérurgique luxembourgeois est fortement dépendant de la demande mondiale d'acier. Or, il est indéniable qu'en cette période de crise, cette demande s'affaiblit. De plus, en ce qui concerne l'offre d'acier, nous assistons à un accroissement du nombre de producteurs d'acier (provenant par exemple de Chine, d'Inde, etc.) ce qui engendre notamment une concurrence accrue au niveau des prix et rend le marché instable et très incertain.

En outre, la fluctuation du cours euros/dollars joue un rôle important en ce qui concerne l'importation et l'exportation des produits sidérurgiques.

L'acier étant une matière première incontournable, la demande ne se tarira jamais mais il est nécessaire d'implémenter une politique «industrielle» pour canaliser l'offre et la demande, afin de mieux stabiliser les prix et d'offrir une vision à plus long terme aux producteurs.

L'industrie est en outre un moteur important de l'économie. Aujourd'hui, malheureusement, nombre d'industriels sont principalement des financiers ou encore dépendent de groupes financiers. Leur moteur de décisions n'est donc plus nécessairement ou prioritairement «l'entreprendre industriel» au Grand-Duché dans le premier sens du mot; ce qui a un effet négatif sur l'économie et surtout sur la création de travail. En période de crise, il faut investir davantage et s'investir plus. ■

Indicateurs	Situation actuelle	Prévisions
Croissance du PIB	2	2
Taux de chômage	2	1
Emploi total intérieur	3	2
Inflation	3	3

WIRTSCHAFTSAUSKÜNFT FORDERUNGSEINZUG

Unternehmensspezifische
Lösungen für ein
erfolgreiches Risk-
Management

Creditreform Luxembourg SA
Tel. 00 352 263460-1
Fax 00 352 263460-50
e-mail info@creditreform.lu

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX RECouvreMENT DE CRÉANCES

Solutions spécifiques pour améliorer le
risk-management de votre entreprise

seit/dépuis 1879

Creditreform

Unternehmen Sie nichts ohne uns



■ Appréciation de la situation conjoncturelle par Carlo Thelen, chef économiste de la Chambre de Commerce

L'économie mondiale reste confrontée à une myriade de défis de taille. Alors que la Chine connaît un taux de croissance plus modeste, la Banque du Japon a récemment lancé un nouveau programme d'assouplissement monétaire pour lutter contre la déflation en cours dans le pays. Des incertitudes pèsent toutefois sur la capacité de cette relance monétaire audacieuse à peser positivement sur la croissance, au point mort, la valeur du yen n'étant en effet pas la seule cause. Aux Etats-Unis, certaines tendances économiques positives se dégagent: alors que le secteur du logement retrouve une certaine vigueur, tout comme le secteur industriel, la création d'emploi augmente. Toutefois, de nombreux risques persistent: chômage et endettement des ménages important, impact des hausses fiscales sur la croissance et négociations tendues autour du budget 2014.



La zone euro reste engluée dans la récession en raison de plusieurs problèmes fondamentaux de l'union monétaire non solutionnés à ce jour: faible potentiel de croissance, récession dans plusieurs pays, compétitivité en perte de vitesse, dettes publiques et privées élevées. De plus, le plan de sauvetage des banques chypriotes impacte l'économie du pays puisque les pertes imposées aux déposants touchent également des entreprises. Conséquence directe de la fragilité de l'économie européenne, le taux de chômage dans la zone euro a atteint un niveau record en février, le nombre de chômeurs dépassant les 19 millions de personnes, soit 12 % de la population. D'autant plus inquiétant, il s'agit du 22^e mois consécutif de hausse du chômage dans l'Union monétaire.

Ce climat économique mondial relativement frileux impacte l'économie luxembourgeoise en général, et sa balance courante, en particulier, puisque cette dernière a connu une baisse de plus d'un demi-milliard EUR par rapport à 2011 en dégageant un excédent de 2,5 milliards EUR en 2012.

Les résultats du 4^e trimestre 2012 permettent au Grand-Duché d'éviter de justesse une nouvelle récession, le PIB luxembourgeois progressant de 0,3 % en 2012 par rapport à l'année 2011, résultat plutôt médiocre. Au 4^e trimestre 2012, l'évolution du PIB en volume a été de +1,6 % par rapport au 4^e trimestre de 2011.

Les résultats sectoriels sont décevants. Après avoir enregistré un recul de 0,6 % au 4^e trimestre 2012 et de 5,4 % sur l'ensemble de l'année 2012, la **production de l'industrie** luxembourgeoise ne devrait pas retrouver le chemin de la croissance au 1^{er} trimestre 2013 selon les enquêtes d'opinions, tout comme dans le secteur de la **construction**, où les résultats sont relativement maussades.

Le **secteur financier** luxembourgeois connaît des évolutions contrastées dans ses différentes composantes: alors que la somme des bilans des banques enregistre une baisse de 3,9 % entre les mois de février 2012 et 2013, les assurances et les fonds d'investissements font face à des développements plus favorables. La fin annoncée du secret bancaire laisse planer des incertitudes concernant l'avenir de la place financière luxembourgeoise.



L'enjeu majeur reste la réactivité et la flexibilité



La chronique d'Alain Krecké, Senior Cluster Manager du Cluster for Logistics

La volatilité économique restera de mise pour 2013 notamment dans le secteur de la logistique. La plupart des indicateurs logistiques prévoient une année 2013 en progrès par rapport à 2012, mais uniquement au cours de la deuxième moitié de cette année. Cette vision coïncide assez bien avec les prévisions conjoncturelles mondiales. Le fond monétaire international prévoit pour 2013 une croissance économique de 3,6 % par rapport à 3,3 % en 2012. Les mêmes chiffres sont valables pour le commerce international. Selon la WTO (World Trade Organization) le commerce international de biens va augmenter de 4,5 % en 2013 par rapport à 2,5 % seulement l'année précédente. Sur le marché de la logistique, ceci se traduit par une croissance des prestations logistiques et de transport. Ainsi l'IATA (International Air Transport Association) prévoit une croissance du fret aérien mondial de 1,4 % en 2013 contre 0,6 % l'année dernière. Même crédo au niveau des compagnies maritimes de conteneurs qui tablent sur une croissance comprise entre 4 % et 5 % par rapport à la demande de transport en 2012.

Sur l'axe principal de trafic entre l'Asie et l'Europe, la croissance prévue reste toutefois très faible. Ce sont surtout les pays émergents qui aideront à soutenir la croissance économique mondiale. Ceci est d'autant plus révélateur que les puissances économiques, Amérique, Europe et Asie, perdent de leur rôle en tant que moteur de la croissance économique mondiale. Ainsi la stabilité des flux de marchandises entre ces trois puissances économiques est remise en cause et oblige les opérateurs logistiques à revoir leur gestion de flux de transports et leurs offres logistiques.

Plus long, plus lourd, plus grand

Telles sont les orientations que l'on peut constater actuellement quand on observe les moyens de transport mis en œuvre pour faire face aux volumes de marchandises. L'opti-

misation et la réduction des coûts par des effets de *massification* de volumes impacte le fonctionnement des chaînes logistiques internationales. Cette tendance qui est à l'initiative des opérateurs de transports, pour optimiser leur structure de coûts, implique toutefois des coûts induits pour d'autres opérateurs logistiques.

Les nouveaux navires porte-conteneurs d'une capacité de 18.000 *TEU* concurrencent des navires plus petits dont la capacité avoisine plutôt les 12.000 *TEU*. Ces nouveaux bateaux ont des avantages pour les opérateurs maritimes, car ils permettent de baisser le coût unitaire de transport par conteneur. Toutefois, ils sont à l'origine de grands problèmes de manutention dans les ports et les terminaux. Les ports doivent investir massivement en matière d'infrastructures dans les terminaux maritimes pour accueillir ces grands navires: agrandissements des docks, achats de remorqueurs plus puissants et de grues à conteneurs plus grandes et plus nombreuses et enfin, un espace plus grand pour stocker le nombre plus élevé de conteneurs, sera nécessaire. Les armateurs ne seront pas enclins à perdre les gains réalisés par l'utilisation de navires plus grands dans les ports, en raison de temps de manœuvre, temps de chargement ou de déchargement trop longs. Les ports risquent de devoir augmenter leurs taxes portuaires entraînant une hausse des coûts de transport vers la destination finale dans le *hinterland*. En résumé, l'effet de réduction sur le coût total de la chaîne logistique ne sera que très limité.

Le plus grand problème de ces méga navires se situe dans le transport vers le *hinterland* des ports. A ce titre, l'organisation *FERRMED* essaie de promouvoir l'utilisation du transport ferroviaire en Europe en plaidant pour une augmentation de la longueur totale des trains de marchandises. En effet, il n'existe aujourd'hui pas de standard communautaire européen pour les trains. Les longueurs varient selon les pays de 650 à 950 m. *FERRMED* plaide pour une longueur de train de 1.500 m sur les principaux corridors européens, afin de capter les flux des marchandises au départ des ports. Ceci impliquerait toutefois des changements techniques onéreux: accrochage des wagons, gares de triage plus longues et voies de dépassement des trains adaptées.

Plus flexible

Ce blocage au niveau du développement du réseau ferroviaire et le nombre de conteneurs croissant arrivant par les méga porte-conteneurs obligeront les ports à faire appel au transport routier, plus flexible et sans limites de capacité. Ceci explique notamment l'emploi intensif de mega-liners au départ des ports néerlandais qui ont bien compris l'enjeu primordial d'un transport optimisé vers le *hinterland*. Cet avantage compétitif néerlandais risque de coûter cher aux ports ne bénéficiant pas de ce moyen permettant de réduire d'un tiers le coût de transport routier par conteneur.

Une chose est toutefois certaine. La logistique étant une gestion de flux, le débit des flux sera toujours réglé par le premier maillon de la chaîne, à savoir le transport maritime pour la majeure partie. Tous les opérateurs en aval du transport maritime devront s'adapter à leur gestion de flux, afin de faire face à ces nouvelles contraintes. Il serait illusoire de croire que cette tendance s'inversera dans les années à venir dans un contexte de haute volatilité économique, de volumes de conteneurs en croissance et de pression sur les coûts logistiques.

En fret aérien, on peut d'ailleurs constater la même volatilité et la même course à l'augmentation des capacités de transport des avions afin de réduire le coût unitaire. Toute la chaîne logistique en aval des *carriers* a dû s'adapter à ces nouvelles contraintes de volumes plus importants à manutentionner, à stocker et à transporter jusqu'à destination.

Dans ce contexte, le développement de la logistique au Luxembourg ne doit jamais perdre de vue que le développement se fera nécessairement sur des volumes de marchandises en transit via le Luxembourg, le marché local étant insignifiant au niveau des flux transportés et manutention-

nés. Les flux transitant par le Luxembourg seront cadencés par l'arrivée des bateaux dans les ports, l'atterrissage des avions intercontinentaux ou encore le passage de poids lourds sur les corridors internationaux. La mise en place de solutions logistiques devra faire preuve d'une très grande flexibilité pour des flux dont le pilotage s'effectuera en dehors du Luxembourg. Cette flexibilité devra se retrouver tant au niveau des infrastructures et des moyens de manutention, qu'au niveau de la planification de la main d'œuvre. Les pays leader en logistique en Europe, à savoir les Pays-Bas et l'Allemagne, ont bien compris ce besoin de flexibilité au niveau technique et humain et jouent cette carte pour attirer des flux dans leurs terminaux. La logistique est une activité intensive en matière de main d'œuvre et constitue une vraie chance pour l'emploi au Luxembourg. Il ne faudra pas cependant oublier de moduler un cadre de travail flexible permettant de répondre rapidement à la volatilité des flux de marchandises en tant que pays de transit. L'enjeu majeur reste la réactivité et la flexibilité des solutions logistiques luxembourgeoises face à un marché international hautement volatil.

GLOSSAIRE:

Massification: On parle de massification logistique lorsque le plan de transport prévoit un transit par une plateforme logistique régionale de manière à bénéficier de la massification avec des volumes provenant d'autres origines. Il s'agit donc d'une distribution de type via plate-forme. On l'oppose par nature à la distribution directe.

TEU: L'équivalent vingt pieds ou EVP (en anglais, Twenty-foot Equivalent Unit: TEU) est une unité approximative de mesure de conteneur qui regroupe à la fois les conteneurs de 20 pieds et de 40 pieds. On l'utilise pour simplifier le calcul du volume de conteneurs dans un terminal ou dans un navire.

Hinterland: L'hinterland est l'arrière-pays continental d'un port. Le hinterland port reçoit du ou expédie les marchandises vers les ports maritimes.

FERRMED: Il s'agit d'une association à caractère multisectoriel, créée à l'initiative du secteur privé pour améliorer la compétitivité des entreprises européennes à travers la mise en œuvre des «Standards FERRMED», l'obtention d'une meilleure connexion des Ports et des Aéroports avec leurs arrière-pays respectifs, la promotion du Grand Axe Ferroviaire de Marchandises Scandinavie-Rhin-Rhône-Méditerranée Occidentale, la consolidation des principaux vecteurs de progrès dans l'UE et ses pays voisins et le soutien du développement durable.

Carrier: (de l'anglais) Opérateur de transport.



Global logistics.
Tailor-made solutions.



www.clusterforlogistics.lu



www.cluster-maritime.lu



Chronique juridique

Embauche d'un salarié: le CDI est la règle, le CDD l'exception

Le Code du travail a établi une hiérarchisation des contrats de travail, en disposant qu'en principe le contrat de travail est conclu à durée indéterminée (CDI). Le contrat de travail à durée déterminée (CDD) est donc à considérer comme une exception et ne peut être conclu que dans la mesure où il répond aux conditions établies par la loi.

■ Cas de recours au contrat de travail à durée déterminée

Aux termes de l'article L. 122-1 (1) du Code du travail, il ne peut être recouru au contrat de travail à durée déterminée que pour **l'exécution d'une tâche précise et non durable et qui ne peut avoir pour objet de pourvoir durablement à un emploi lié à l'activité normale de l'entreprise**. Le contrat à durée déterminée n'est donc possible qu'à titre exceptionnel pour répondre à des besoins de main d'œuvre ne découlant pas de

l'activité permanente et habituelle de l'entreprise.

Si l'existence de ces critères relève du pouvoir souverain d'appréciation des juridictions du travail, le Code du travail fournit néanmoins une liste d'hypothèses dans lesquelles le recours au contrat à durée déterminée est possible. Ainsi et suivant l'article L. 122-1 (2) du Code du travail, sont notamment considérées comme tâches précises et non durables:

- **le remplacement d'un salarié temporairement absent**, par exemple

pour cause de maladie, de congé maternité ou congé parental,

- **l'emploi à caractère saisonnier**: activités de guide touristique ou liées aux vendanges, activités dans les hôtels et les restaurants qui ne sont ouverts qu'une partie de l'année ...,
- **l'accroissement temporaire d'activité**, en cas de démarrage ou d'extension de l'entreprise,
- **l'exécution de travaux urgents** de manière à éviter tout préjudice à l'entreprise ou à son personnel,

- **les emplois dans lequel il est d'usage constant de ne pas recourir au CDI:** artistes de spectacle, mannequins, personnel occupés à l'occasion des fêtes foraines, des salons, etc.

Par ces dispositions, le législateur a entendu restreindre le recours au CDD à des situations exceptionnelles. Suivant une jurisprudence constante des tribunaux luxembourgeois, l'employeur qui veut conclure un **CDD doit justifier le recours à tel contrat dans l'écrit même du contrat en y donnant la définition précise de son objet** (autrement dit en expliquant pourquoi le CDD est conclu), ceci afin de permettre le cas échéant aux juridictions du travail de vérifier que cet objet ne correspond pas à une tâche permanente de l'entreprise.

De manière générale, la plus grande attention est donc recommandée à l'employeur lors de la prise de décision de recourir à un contrat à durée déterminée ainsi que lors de sa rédaction afin d'éviter tout le risque de **requalification**

en contrat à durée indéterminée (article L. 122-9 du Code du travail).

■ Régime juridique du contrat de travail à durée déterminée

L'article L. 122-10 du Code du travail prévoit que sauf disposition légale contraire, les dispositions du Code du travail applicables aux salariés liés par un CDI sont également applicables aux salariés liés par un CDD.

En vertu du principe d'égalité de traitement, le salarié lié par un CDD bénéficie donc des mêmes droits et est soumis aux mêmes devoirs que le salarié en CDI qu'il s'agisse notamment de la période d'essai, de la durée du travail, du salaire social minimum (SSM), des congés annuels payés et de la protection contre le licenciement en cas de maladie.

Le CDD se distingue toutefois du CDI concernant les modalités de sa cessation. L'article L. 122-12 du Code du travail pose en effet le principe que le **CDD cesse de plein droit à l'échéance du terme**. Autrement dit,

le CDD a vocation à cesser automatiquement sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire ni de la part de l'employeur, ni de la part du salarié.

Parallèlement, ni l'employeur, ni le salarié n'a le droit de résilier le CDD avant son terme sauf en cas (i) de faute grave de l'autre partie ou (ii) de commun accord entre l'employeur et le salarié.

À côté du contrat à durée déterminée, signalons qu'il existe un certain nombre de contrats voisins dont les conditions d'ouverture sont tout aussi encadrées. Il s'agit du contrat d'apprentissage (voir à cet égard la chronique de jurisprudence reproduite dans le présent Merkur) et du contrat de stage ou contrat d'étudiant (qui feront l'objet d'une prochaine chronique juridique).

Clause de non-responsabilité: la présente chronique constitue un commentaire général et ne vise en aucune manière à fournir une description exhaustive de la législation et de la jurisprudence concernées. ■

Institut Luxembourgeois de la Normalisation, de l'Accréditation, de la Sécurité et qualité des produits et services (ILNAS).

Appel à candidature en vue de la création d'un groupe de travail chargé de l'élaboration d'une Annexe Nationale à la Norme européenne EN 590:2009+A1:2010

Conformément aux articles 5 et 6 de la loi modifiée du 20 mai 2008 relative à la création d'un «Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services» (ci-après appelé «ILNAS»), il est porté à la connaissance des parties prenantes intéressées que l'Organisme luxembourgeois de normalisation au sein de l'ILNAS, lance par la présente un appel auprès du secteur public et privé en vue de la création d'un groupe de travail chargé de l'élaboration d'une Annexe Nationale à la norme européenne portant sur les exigences et méthodes d'essai pour le carburant pour moteur diesel et déterminant si nécessaire, des qualités saisonnières en matière de température limite de filtrabilité.

L'ILNAS invite donc toutes les parties prenantes intéressées et concernées du secteur public et privé de contribuer aux travaux normatifs.

Cet appel à candidature sera clôturé à la date du 10 mai 2013 (12H00) et le groupe de travail *ad hoc* se constituera dans les bureaux de l'ILNAS situés 1 Avenue du Swing à L-4367 Belvaux (Site Esch-Belval), le 14 mai 2013.

Une fiche de procédure, un formulaire à la participation ainsi qu'une documentation supplémentaire sont disponibles sur le site Internet de l'ILNAS sous:

www.ilnas.public.lu/fr/normes-normalisation/participation-aux-travaux-de-normalisation/creation-de-normes-nationales/index.html

www.ilnas.public.lu/fr/actualites/evenements/2013/04/annexe-nationale-carburant-diesel/index.html ■



Jurisprudence du droit du travail

Conclusion et rupture du contrat d'apprentissage: les sanctions encourues en cas de non-respect des règles de forme

Dans deux arrêts du 18 octobre 2012¹ et du 15 novembre 2012², la Cour d'appel de Luxembourg a prononcé des sanctions à l'égard des parties à un contrat d'apprentissage (i) faute d'avoir conclu un contrat d'apprentissage écrit dans un cas et (ii) suite à la résiliation du contrat d'apprentissage par le patron sans l'accord préalable des chambres professionnelles, dans l'autre cas. Ces deux affaires offrent l'occasion de se pencher sur les spécificités de l'apprentissage avant de souligner les règles de forme qui régissent tant la conclusion que de la rupture de ce type de contrat.

■ L'apprentissage: définition et spécificités

L'apprentissage est le rapport d'éducation et d'instruction professionnelles entre (i) un patron (par exemple un commerçant) ou une entreprise formatrice reconnus comme qualifiés à cet effet et (ii) un apprenant ayant le statut d'apprenti³, afin que le premier enseigne la pratique d'une profession à ce dernier. Il ne peut se faire que dans une profession reconnue par les partenaires de la formation professionnelle initiale⁴.

L'apprentissage se déroule en principe sur trois ans. Il comprend à la fois une *formation pratique* dans une entre-

prise industrielle ou commerciale et une *formation générale* scientifique, morale et sociale qui est organisée dans un lycée technique. S'agissant de la formation pratique en milieu professionnelle, elle doit obligatoirement faire l'objet d'un contrat d'apprentissage entre le tuteur ou l'entreprise formatrice et l'apprenti. Plus précisément, le contrat doit être constaté par écrit au plus tard au moment de l'entrée en apprentissage et comporter certaines mentions obligatoires. Le modèle de contrat est fixé par les chambres professionnelles compétentes. Il doit, sous peine de nullité, être dressé sous seing privé en autant d'exemplaires qu'il y a de parties contractantes.

Si l'apprentissage est régi par les articles L.111-1 à L. 111-12 du Code du travail et par la loi modifiée du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle, **le contrat d'apprentissage est un contrat spécifique: il ne constitue pas un contrat de travail**. Il est néanmoins assimilé à ce dernier pour ce qui concerne la protection des jeunes salariés, la médecine du travail, la protection des travailleuses enceintes, accouchées et allaitantes, la protection contre le licenciement en cas d'incapacité de travail et aux congés légaux. De même, le contentieux s'y rapportant relève des juridictions du travail.

¹ C.A., 8^e chambre, 18 octobre 2012, n° 38051 du rôle.

² C.A., 3^e chambre, 15 novembre 2012, n° 38031 du rôle.

³ L'apprenti doit avoir accompli l'obligation scolaire légale et avoir 15 ans accomplis.

⁴ Il s'agit de l'Etat, de la Chambre de Commerce, de la Chambre des Métiers, de la Chambre d'Agriculture et de la Chambre des Salariés.

■ Formation du contrat d'apprentissage: l'obligation pour le patron et l'apprenti de conclure un contrat écrit sous peine de nullité

Le Code du travail soumet la formation du contrat d'apprentissage à plusieurs conditions de forme puisque l'article L. 111-3, paragraphe (1) dispose que le contrat d'apprentissage doit être constaté par écrit au plus tard au moment de l'entrée en apprentissage et que l'article L. 111-3, paragraphe (4) ajoute qu'il doit, **sous peine de nullité**, être dressé sous seing privé en autant d'exemplaires qu'il y a de parties contractantes.

S'agissant des **conséquences à tirer de la nullité** du contrat d'apprentissage, les juridictions du travail ont conclu jusqu'à présent qu'à défaut de contrat d'apprentissage écrit, les rapports professionnels entre les parties étaient régis par le droit commun en matière de droit du travail, autrement dit que les parties étaient liées par un contrat de travail⁵. Toutefois, **l'arrêt du 15 novembre 2012 amorce un revirement de jurisprudence sur ce point.**

Dans l'affaire ayant donné lieu à cet arrêt, une jeune fille avait commencé un apprentissage commercial sans qu'aucun contrat d'apprentissage n'ait été conclu. Alors que l'apprentie souhaitait suivre la formation théorique en Allemagne et non au Luxembourg⁶, il lui incombait au préalable de solliciter une dérogation du ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, ce qu'elle ne fit pas. L'apprentie saisit les juridictions du travail en soutenant qu'à défaut de contrat d'apprentissage écrit, les relations entre parties devaient être requalifiées en contrat de travail à durée indéterminée et en prétendant qu'elle avait fait l'objet d'un licenciement oral abusif. Elle réclamait partant plus de 17.000 EUR d'indemnités.

Les juridictions du travail ont rejeté les prétentions de l'apprentie. A défaut de contrat écrit matérialisant la volonté des parties, la Cour s'est attachée en premier lieu à analyser que le souhait de l'employeur et de la jeune fille avait bien été de conclure un contrat d'apprentissage, contrat qu'ils avaient d'ailleurs commencé

à exécuter. Elle rappelle que la sanction d'un contrat d'apprentissage non formalisé par un écrit est la nullité et conclut que **cette nullité ne peut entraîner la requalification en contrat de travail à durée déterminée ou à durée indéterminée**, au motif que la requalification n'est pas prévue par le Code du travail et qu'on ne peut requalifier une situation qui n'a jamais existé.

La Cour souligne ensuite que l'apprentie a manqué à ses obligations légales en ne demandant pas la dérogation pour pouvoir suivre la partie théorique de son apprentissage en dehors du système scolaire luxembourgeois (en l'occurrence en Allemagne) et que ce manquement est à l'origine de la nullité du contrat, pour en conclure que l'apprentie était «malvenue de réclamer réparation du préjudice qu'elle a elle-même causé». L'apprentie a finalement été condamnée à verser à l'employeur 1.000 EUR à titre d'indemnité de procédure en vue de compenser les frais d'avocat injustement déboursés par la société. Par contre, l'employeur n'a pas obtenu le remboursement des 3.300 EUR versés à titre d'indemnités au cours de l'apprentissage au motif, selon la Cour, que «tout travail mérite salaire».

■ Résiliation du contrat d'apprentissage: la partie à l'initiative de la résiliation doit préalablement obtenir l'accord des chambres professionnelles, sous peine de dommages et intérêts

S'il ressort clairement de l'article L. 111-8, paragraphes (1) et (5) du Code du travail, que toute résiliation du contrat d'apprentissage par l'une des parties, sans avoir au préalable reçu l'approbation des deux chambres professionnelles intéressées, constitue une rupture arbitraire donnant droit à des dommages et intérêts à fixer par les juridictions du travail, **l'arrêt du 18 octobre 2012 est intéressant en ce qu'il illustre la nature et l'étendue des dommages-intérêts auxquels peut s'exposer le patron à l'initiative de la rupture arbitraire.**

Dans cette affaire, le contrat d'apprentissage d'une jeune fille venant de réussir

sa deuxième année d'apprentissage d'esthéticienne avait été résilié arbitrairement par le patron (c'est-à-dire sans l'accord préalable des chambres professionnelles) en juillet 2010. L'apprentie avait alors saisi les juridictions du travail en réclamant réparation (i) de son préjudice matériel évalué à plus de 2.000 EUR correspondant selon elle aux indemnités qu'elle aurait continué à toucher jusqu'à la fin de son apprentissage et (ii) de son préjudice moral évalué à 5.000 EUR en raison des incertitudes liées à son avenir professionnel.

La Cour d'appel de Luxembourg a partiellement accédé aux revendications financières de l'apprentie. Elle a condamné l'employeur à lui payer **2.000 EUR au titre du préjudice matériel** en soulignant qu'un éventuel patron de stage est peu enclin à accueillir et former une élève qui a mis quatre années pour réussir les deux premières années scolaires et que l'apprentie pouvait légitimement espérer pouvoir terminer sa dernière année de stage auprès du même patron⁷. Enfin, la Cour a évalué le **préjudice moral à 1.000 EUR** compte tenu du parcours scolaire de l'apprentie qui «laissait à désirer» puisque celle-ci avait mis quatre ans pour réussir les deux premières années et fait l'objet de plusieurs avertissements de la part de son patron de stage et de la Chambre des Métiers.

Précisons enfin que dans un arrêt du 25 octobre 2007⁸, la juridiction luxembourgeoise a rejeté la possibilité pour les chambres professionnelles d'entériner *ex post* et avec effet rétroactif la résiliation qui avait été opérée arbitrairement par l'entreprise formatrice et a condamné cette dernière à payer **4.200 EUR de dommages et intérêts** au seul titre du préjudice matériel.

Toutes les informations pratiques relatives à l'apprentissage peuvent être retrouvées sur le site de la Chambre de Commerce (www.cc.lu) ou dans le dossier spécial du présent Merkur consacré à l'apprentissage.

Clause de non-responsabilité: la présente chronique constitue un commentaire général et ne vise en aucune manière à fournir une description exhaustive de la législation et de la jurisprudence concernées. ■

⁵ C.S.J. 16 mars 1995, n° 15885 du rôle et C.S.J. 17 juin 1999, n° 22919 du rôle.

⁶ Ceci pour des raisons de compétences linguistiques.

⁷ Signalons que les faits à l'origine de cette affaire sont antérieurs à la réforme de la formation professionnelle initiée par la loi du 19 décembre 2008 (entrée en vigueur à partir de l'année scolaire 2012/2013) qui a réduit la durée normale de l'apprentissage à 3 ans (au lieu de 4) et limité les possibilités de redoublement.

⁸ C.S.J., 3^e chambre, 25 octobre 2007, n° 31636 du rôle.

Journée d'études

Le droit financier et les abus de marché tiennent conférence



Les discours d'ouverture de Pierre-Henri Conac, professeur à l'Université de Luxembourg, et Philippe Lambrecht, professeur à l'Université Catholique de Louvain et administrateur-secrétaire général de la Fédération des entreprises de Belgique, ont permis de cerner pleinement la thématique

Le vendredi 22 mars 2013 s'est tenue, de 9h à 17h30, au Centre de Conférences de la Chambre de Commerce, une journée d'études sur l'actualité récente en matière d'abus de marché, de MIFID et, entre autres, de UCITS, organisée par la Chambre de Commerce en coopération avec la Faculté de Droit, d'Economie et de

Finances de l'Université du Luxembourg et de l'Université Catholique de Louvain.

Cette manifestation a réuni un panel prestigieux, composé tant d'experts issus du monde universitaire, que des secteurs concernés, devant un auditoire de quelque 130 participants. La conférence s'est déroulée en deux temps forts avec une première

partie consacrée aux développements actuels en matière de prévention et de sanctions des abus de marché, et une seconde partie sur la protection des investisseurs dans le cadre de MIFID, ainsi que la normalisation européenne en matière de fonds d'investissement et de fonds de pension.

Les discours d'ouverture de la conférence des principaux organisateurs, Pierre-Henri Conac, professeur à l'Université de Luxembourg, et Philippe Lambrecht, professeur à l'Université Catholique de Louvain et administrateur-secrétaire général de la Fédération des entreprises de Belgique, ont permis de cerner pleinement la thématique, de faire un état des lieux concernant la réglementation financière européenne et de mettre en lumière les attentes et les interrogations des professionnels en la matière, notamment en raison de l'évolution constante de la réglementation et de la crise financière et économique sans précédent que traverse actuellement l'Union européenne.

Ont suivi des présentations abordant plus spécifiquement le rôle et les activités de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA), les directives UCITS V et «prospectus», l'harmonisation des règles européennes en matière d'abus de marchés et la mise en place de sanctions accrues, d'une part, ainsi que des présentations sur la directive MIFID placée dans la perspective de la protection des investisseurs et les développements attendus par la transposition de la directive MIFID II et les interrogations que cette dernière suscite, d'autre part. La fin de journée était consacrée à des discussions relatives à la gouvernance des fonds de pension en Belgique et au Luxembourg et les enjeux du droit européen en la matière, ainsi que les changements auxquels doivent s'attendre les déposataires d'OPCVM dans le cadre de la proposition de directive OPCVM V.

Une séance de questions-réponses a clos la journée. ■



L'Arocs. Une nouvelle force sur les chantiers.

Découvrez la puissance à l'état pur au volant du nouvel Arocs. Grâce à sa chaîne cinématique novatrice garantissant une puissance moteur maximale et une transmission optimale de la force motrice, ce nouveau camion trace sa route sans fléchir, même sur les terrains les plus difficiles. Par sa conception unique, son cadre robuste offre une excellente aptitude à la déformation et supporte sans peine les charges les plus lourdes. Venez vous en convaincre vous-même – chez votre distributeur Mercedes-Benz et sur le site www.mercedes-benz.lu/le-nouvel-arocs



Une marque du groupe Daimler



Mercedes-Benz
Trucks you can trust

Mercedes-Benz Luxembourg S.A.

Mercedes-Benz Leudelange – 3, rue Nicolas Brosius, L-3372 Leudelange, Tél.: 26 37 26-1 (Vente et Service)

Mercedes-Benz Roost – 2, route de Cruchten, L-7759 Roost, Tél.: 26 80 85-1 (Service)



Transactions commerciales

Lutte contre le retard de paiement: la Chambre de Commerce salue la transposition de la directive

Chaque jour, des dizaines de petites et moyennes entreprises (PME) européennes font faillite parce que leurs factures restent impayées, entraînant la perte d'emplois et de perspectives commerciales. Pour mettre fin aux retards de paiement, l'Union européenne avait adopté en 2011 la directive 2011/7/UE concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales. Cette directive découle d'une loi «source», le Small Business Act, qui reflète la volonté de l'UE de reconnaître le rôle central des PME dans l'économie de l'UE et qui met l'accent sur le fait qu'un accès efficace au financement est l'un des principaux défis rencontrés par les PME. Le Luxembourg a transposé le 20 mars 2013 cette directive.

La Chambre de Commerce salue le vote de la Chambre des députés en faveur du projet de loi transposant la Directive 2011/7/UE concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, qu'elle avait d'ailleurs favorablement avisé le 10 juillet 2012.

La nouvelle loi vise à assurer une meilleure stabilité financière aux entreprises luxembourgeoises par le renforcement des exigences en matière de pon-

tualité des paiements, et à limiter ainsi les répercussions financières importantes et irrémédiables sur leur santé économique.

Depuis le début de la crise économique et financière en 2008, les entreprises ont plus que jamais besoin que leurs partenaires s'acquittent rapidement de leurs factures. En effet, l'entrepreneur subissant des retards de paiement risque de rencontrer d'importantes difficultés pour assurer le

paiement de ses sous-traitants, rembourser ses prêts et payer les salaires de ses employés. Les retards de paiement sont, en effet, souvent la cause de faillites qui auraient pu aisément être évitées si les factures avaient été acquittées dans les délais.

La loi prévoit **par principe que les pouvoirs publics disposent dorénavant d'un délai de 30 jours et les entreprises privées de 60 jours** pour s'acquitter de leurs factures. En cas de

non-respect de ces délais, le créancier peut réclamer des intérêts pour retard de paiement ainsi qu'un montant forfaitaire de 40 EUR sans notification

préalable et demander une indemnisation couvrant les frais liés au recouvrement. Néanmoins, les parties peuvent contractuellement déro-

ger à ces délais, à condition que cela ne constitue pas un abus manifeste à l'égard du créancier. ■

A noter:

Délais de paiement applicables – Règle de principe:

Pouvoirs publics -> maximum 30 jours

Sociétés -> maximum 60 jours ■

La nouvelle loi en questions: interview de Léon Gloden, député-maire

Merkur: Est-ce la première fois que le législateur vote une loi pour lutter contre le retard de paiement dans les transactions commerciales?

Léon Gloden: Non. Il existe une loi du 18 avril 2004 relative aux délais de paiement et aux intérêts de retard qui permet aux entreprises de prendre des mesures en cas de non-paiement des factures par les entreprises, autorités publiques ou consommateurs en cas de retard de paiement endéans un certain délai. Cette loi a transposé la directive 2000/35 CE du Parlement européen et du Conseil du 29 juin 2000 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales.

Merkur: S'il existait déjà une loi, pourquoi une nouvelle loi a-t-elle été votée?

Léon Gloden: La nouvelle loi transpose en droit national la directive 2011/7/UE du 16 février 2011 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales (ci-après la «Directive»). Cette Directive fut prise suite au «small business act» qui a mis en lumière «l'importance vitale des PME pour la compétitivité de l'économie de l'Union européenne». Dans ce contexte la Commission a insisté sur le fait que les factures émises entre entreprises ou par une entreprise à une autorité publique soient payées endéans un délai raisonnable. En effet, le retard de paiement peut amener des entreprises, en principe viables, à avoir des difficultés de solvabilité, voire à faire faillite. Je rappelle qu'en 2012 au Luxembourg 1.021 entreprises ont fait faillite.



Merkur: Quel est le champ d'application de la nouvelle loi?

Léon Gloden: La nouvelle loi s'applique aux transactions commerciales entre entreprises, d'une part, et entreprises et autorités publiques, d'autre part. La nouvelle loi n'apporte pas de modifications quant aux dispositions réglant le paiement des intérêts de retard en faveur des créanciers résultant de contrats conclus entre un professionnel et un consommateur. Ce volet de la loi du 18 avril 2004 reste inchangé.

Merkur: Que change cette nouvelle loi par rapport à celle du 18 avril 2004?

Léon Gloden: La nouvelle loi fait une distinction entre transaction commerciale entre entreprises, d'une part et transaction commerciale entre entreprise et autorité publique, d'autre part.

En outre, la nouvelle loi prévoit un plafonnement des délais de paiement par voie contractuelle.

Quant aux transactions commerciales entre entreprises, à défaut de stipulation contraire, le délai de paiement s'élève à 30 jours, tel que c'est le cas sous la loi du 18 avril 2004. Le délai de 30 jours commence à courir à partir d'une des hypothèses fixées à l'article 3 de la nouvelle loi. Par exemple, si une procédure d'acceptation ou de vérification est prévue, le délai commence à courir au plus tôt à la date de l'acceptation de la facture ou de la vérification de la facture.

Les entreprises peuvent aussi stipuler un délai de paiement plus long sans que ce délai puisse dépasser 60 jours. Si les parties souhaitent néanmoins stipuler un délai plus long que 60 jours, ce délai doit être expressément motivé dans le contrat.

Quant aux transactions commerciales entre entreprises et pouvoirs publics (ministère, commune ou autres), le délai de paiement s'élève également à 30 jours. Le législateur a prévu qu'une entreprise commerciale et une autorité publique peuvent stipuler un délai jusqu'à 60 jours. A la différence des transactions commerciales entre entreprises, cette prolongation contractuelle du délai de paiement jusqu'à 60 jours doit être objectivement justifiée.

Dans les deux cas (transaction commerciale entre entreprises, d'une part et transaction commerciale entre entreprise et autorité publique, d'autre part), les intérêts de retard courent dès expiration du délai de paiement, sans qu'une entreprise ait besoin d'adresser une mise en demeure au débiteur.

Le taux d'intérêt légal est désormais fixé à 8 % au-dessus du taux de référence de la Banque Centrale Européenne (ce dernier se levant à 1 % à l'heure actuelle), de sorte que le taux d'intérêt légal s'élève à 9 % alors que sous la loi du 18 avril 2004, il s'élevait à 7 % au-dessus du taux de référence de la BCE.

Une autre nouveauté est que la nouvelle loi prévoit une indemnité forfaitaire de 40 EUR au profit du créancier qui est payable par le débiteur lorsque les intérêts de retard pour retard de paiement sont exigibles. A cette indemnité forfaitaire peut s'ajouter une indemnité pour les autres frais de recouvrement encourus par suite du retard de paiement du débiteur, comme par exemple les frais d'avocat.

A l'instar de la loi de 2004 la nouvelle loi prévoit aussi une action en cessation au bénéfice d'un créancier pour agir contre les clauses contractuelles ou pratiques abusives portant sur les délais de paiement ou le taux d'intérêt de retard ou encore l'indemnisation pour les frais de recouvrement encourus.

La nouvelle loi innove en ce qu'elle introduit des critères permettant de déterminer si une clause contractuelle ou une pratique constitue un abus manifeste à l'égard du créancier. Il y a même présomption d'abus manifeste au cas où une clause contractuelle ou une pratique exclut l'indemnisation pour les frais de recouvrement.

Merkur: Quand cette la loi sera-t-elle applicable?

Léon Gloden: La loi vient d'être publiée au Mémorial A-N° 67 du 11 avril 2013 et par conséquent elle est déjà applicable. ■

Délais de paiement: 30 jours maximum!

Le site Internet www.30max.eu vous informe



La Chambre de Commerce soutient l'initiative d'Eurochambres qui dédie un site Internet à sa campagne «30max». Celle-ci vise à inciter les administrations publiques à respecter les règles de la Directive 2011/7/UE concernant la lutte contre les retards de paiement et à payer au plus tard dans les 30 jours les factures dues aux entreprises avec lesquelles elles font des affaires. Les entreprises sont invitées à écrire à leurs administrations publiques débitrices, via un modèle téléchargeable sur le site Internet, et les inciter à devenir des exemples dans l'application des règles relatives aux délais de paiement.

Le site présente également un comparatif des délais de paiement habituellement respectés en Europe, accompagné d'un classement des bons et «moins bons» élèves en la matière.

Pour plus d'informations: www.30max.eu ■



**ENTREPRISE
SOCIALEMENT
RESPONSABLE**



LES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES S'ENGAGENT. ET VOUS ?

L'Union des Entreprises Luxembourgeoises, à travers son institut INDR, se propose d'accompagner les entreprises dans leur développement de Responsabilité Sociale des Entreprises dans les 3 domaines d'intervention qui sont le social, l'environnement et la gouvernance.

Pour ce faire, l'INDR a créé le label ESR – Entreprise Socialement Responsable - qui permet aux entreprises de formaliser leurs efforts en la matière et de communiquer leurs réussites vis-à-vis de leurs salariés et du monde extérieur.

Suivez le mouvement de la responsabilité sociale des entreprises ! Pour plus d'informations : www.indr.lu

INDR

INSTITUT NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille et de l'Intégration

Le présent label est soutenu par le programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale (2007-2013), le Ministère de la Famille et de l'Intégration et a été réalisé en collaboration avec Deloitte.



Projets soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: (+352) 42 39 39-354/332 et peut être téléchargée sur le site www.cc.lu (rubrique «Avis»).

■ Ministère du Développement durable et des Infrastructures – Département de l'Environnement

Projet de loi dérogeant temporairement à la loi modifiée du 23 décembre 2004 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre. (4103WMR/MJE)

■ Ministère du Développement durable et des Infrastructures – Département des Transports

Projet de loi facilitant l'échange transfrontalier d'informations concernant les infractions en matière de sécurité routière. (4113AAN)

■ Ministère de la Sécurité Sociale

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 25 juin 1999 déterminant le fonctionnement de la Commission de surveillance prévue à l'article 72 du Code de la sécurité sociale. (4105SBE)

Projet de loi

- 1) transposition de la directive 2001/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers;
- 2) modification du Code de la sécurité sociale;
- 3) modification de la loi modifiée du 29 avril 1983 concernant l'exercice des professions de médecin, de médecin-dentiste et de médecin-vétérinaire;

- 4) modification de la loi modifiée du 31 juillet 1991 déterminant les conditions d'autorisation d'exercer la profession de pharmacien;
- 5) modification de la loi modifiée du 26 mars 1992 sur l'exercice et la revalorisation de certaines professions de santé. (4109SBE)

Projet de loi portant modification du Code du travail et du Code de la sécurité sociale concernant le dispositif du reclassement interne et externe. (4110SBE)

Projet de règlement grand-ducal définissant le barème médical applicable à l'assurance accident. (4112AAN)

■ Ministère des Finances

Projet de loi portant approbation de l'Accord entre l'Administration des Contributions Directes du Luxembourg et l'Agence des impôts du ministère des Finances à Taipei, Taïwan tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et du Protocole y relatif, signés à Luxembourg le 19 décembre 2011. (4106AAN)

Projet de loi visant l'adaptation de certaines dispositions en matière d'impôts indirects et portant modification:

- de la loi modifiée du 28 janvier 1948 tendant à assurer la juste et exacte perception des droits d'enregistrement et de succession;
- de la loi modifiée du 13 juin 1984 portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement;
- de la loi organique de l'enregistrement du 22 frimaire an VII;
- de la loi organique du timbre du 13 brumaire an VII. (4107AAN)

■ Ministère du Développement durable et des Infrastructures – Département des Travaux Publics

Projet de règlement grand-ducal relatif à l'utilisation des moyens électroniques dans les procédures des marchés publics. (4108AAN)

Retrouvez régulièrement les
chroniques juridiques
de la Chambre de Commerce

www.cc.lu/services/publications



CHAMBRE DE
COMMERCE
LUXEMBOURG

VOTRE PARTENAIRE POUR LA RÉUSSITE

www.cc.lu





Gamme Dacia Entreprises.

Intelligence économique.



Dacia Duster
à partir de

11390 €⁽¹⁾

(Dacia Duster 1.6 16V 4X2)

Dacia Sandero
à partir de

7595 €⁽¹⁾

(Dacia Sandero 1.2 16V)

Dacia Dokker
à partir de

8545 €⁽¹⁾

(Dacia Dokker 1.6)

DACIA
GROUPE RENAULT

www.dacia.lu

3,8 - 7,5. L/100 KM. 99 - 165 G CO₂/KM.

◆ DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ. Dacia préconise

(1) Prix catalogue TVAc au 01/05/2013. Plus d'informations auprès de votre concessionnaire Dacia. (2) Au premier des 2 termes atteint.

3 ANS⁽²⁾
GARANTIE
ou 100 000 km

RENAULT GASPERICH

2, rue Robert Stumper
L-2557 LUXEMBOURG
Tél.: 40 30 40-1

RENAULT BEGGEN

182, rue de Beggen
L-1220 LUXEMBOURG
Tél.: 43 52 32-1

RENAULT DIEKIRCH

26, route d'Ettelbrück
L-9230 DIEKIRCH
Tél.: 80 88 80-1

RENAULT ESCH/ALZETTE

rue Jos Kieffer
L-4176 ESCH/ALZETTE
Tél.: 57 29 76-1

Campagne «Trajet, sécurisons-le!»

Les usagers vulnérables



L'U.E.L., en partenariat avec l'Association d'assurance accident et forte de la participation d'acteurs nationaux, a lancé une nouvelle version de l'action «TRAJET, sécurisons-le!» à l'occasion du 6^e Forum de la sécurité et de la santé au travail qui s'est déroulé le 24 avril 2012 à Luxexpo. Le but de la campagne est de sensibiliser les entreprises et leurs salariés à l'adoption d'un comportement responsable et préventif en circulation routière.

La campagne offre 12 modules regroupant différents thèmes pouvant utilement être promus au sein des entreprises à raison d'un module par trimestre par exemple ou selon un rythme choisi par l'entreprise. Ces modules peuvent être téléchargés du site www.securite-sante.lu.

L'automobiliste n'est pas seul sur la route. D'autres usagers (piétons, cyclistes et cyclomotoristes) sont également présents. Le neuvième module «les usagers vulnérables» de l'action «Trajet, sécurisons-le!» souligne l'importance d'une cohabitation pacifique de tous les usagers de la route. Celle-ci n'est possible que si chaque usager fait preuve de modération et de respect et adopte un style de conduite respectueux et respectable. Tout un chacun a des droits et des devoirs.

■ Le piéton

Chaque cycliste, automobiliste est tout d'abord un piéton. Or, nombreux sont les concitoyens qui n'affichent que peu de tolérance à l'égard des autres catégories d'usagers.

Où marcher? Où traverser?

Comment traverser?

- Selon la loi, le piéton doit **marcher** sur
- le trottoir,
 - l'accotement s'il n'y a pas de trottoir,
 - le côté gauche de la chaussée s'il n'y a ni trottoir ni accotement praticable,
 - les chemins obligatoires pour piétons ou piétons et cyclistes.

Un groupe de piétons doit marcher sur le côté droit de la chaussée.

Le piéton doit **traverser** la rue aux endroits spécialement aménagés (passages pour piétons avec ou sans feux de signalisation, passages souterrains, passages surélevés) si un tel passage est à une distance de moins de 50 mètres. En l'absence de passage pour piétons, il est conseillé de traverser à un endroit avec une bonne visibilité sans danger et sans gêner les autres usagers. Le piéton ne peut s'engager sur la chaussée que si le véhicule ralentit effectivement et s'il cède le passage.

Quelques conseils

Entre la tombée de la nuit et le lever du jour ainsi que de jour en cas de mauvaise visibilité en raison de conditions météorologiques, le piéton devrait porter une veste de sécurité s'il marche sur la chaussée en dehors des localités. Une veste ou tout autre accessoire réfléchissant rend le piéton «visible» à une grande distance pour l'automobiliste.

Saviez-vous que ...

- Les «in-line skaters» sont considérés comme des piétons. Il est interdit de rouler en patins à roulettes sur la voie publique. Pour les enfants de moins de 10 ans, les patins à roulettes, skateboards, vélos, etc. sont considérés comme des jouets et ils peuvent les utiliser sur le trottoir, en zone piétonne et dans les parcs publics.
- Les occupants de fauteuils roulants sont considérés comme des piétons et doivent se déplacer sur le trottoir. A défaut de trottoir ou d'accotement praticable, ils doivent se déplacer du côté droit de la chaussée.



Prochain module: «Le Permis à points»

Pour plus d'informations: www.trajet.lu – E-mail: trajet@uel.lu

■ Comportement de l'automobiliste face aux piétons

Le risque de décès pour un piéton est de 30 % lors d'une collision à une vitesse de 40km/h. A 58km/h, ce risque s'élève à 85 %. En cas de choc frontal à 80km/h, il est de 100 %, c.-à-d. que le piéton n'a aucune chance de survie.

Que dit la loi?

Le code de la route énumère plusieurs situations où le piéton a la priorité

- lorsqu'il traverse la chaussée au passage pour piétons,
- lorsqu'il marque son intention de traverser la chaussée au passage pour piétons,
- par rapport aux véhicules qui bifurquent à gauche ou à droite.

Le stationnement n'est pas autorisé à moins de 5 mètres avant et après le passage pour piétons.

Quelques conseils

- A l'approche d'un passage pour piétons, le conducteur doit être prêt à freiner, éviter tout dépassement et éviter le changement de voie de circulation.
- Le piéton a la priorité lorsqu'il marque son intention de traverser. Si le conducteur laisse le piéton traverser la rue, il doit vérifier que le piéton n'est pas mis en danger par d'autres voitures.
- Avant de contourner un piéton, le conducteur doit jeter un regard dans le rétroviseur et allumer le clignotant gauche suffisamment tôt pour signaler la présence du piéton aux véhicules qui suivent et respecter une distance latérale d'au moins 1 mètre.
- Les personnes les plus vulnérables, à savoir les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite se déplacent moins aisément et réagissent en général plus lentement et sont souvent plus hésitantes. Le conducteur doit ralentir et s'arrêter si la personne s'apprête à traverser et lui laisser tout le temps nécessaire pour traverser à son rythme.
- Les enfants ne savent juger correctement ni la distance ni la vitesse d'un véhicule. Ils sont spontanés et réagissent de façon imprévisible.

Boîte à outils – Pour plus d'informations, téléchargez le dépliant du ministère du Développement durable et des Infrastructures (www.mt.public.lu/presse/communiqués/2010/10/12_Gitt_sichtbar/pdf_flyer.pdf)

■ Le cycliste

Que dit la loi?

Équipement obligatoire d'un vélo: sonnette, deux freins, feu blanc ou jaune avant, au moins deux réflecteurs par roue, réflecteurs sur les pédales, réflecteur rouge arrière, bande jaune arrière et feu rouge arrière (facultatif si on ne roule que pendant la journée).

Âge du cycliste

- A partir de 6 ans, un enfant peut faire du vélo sur la voie publique s'il est accompagné d'une personne âgée de 15 ans au moins.
- Jusqu'à l'âge de 10 ans, un enfant peut faire du vélo sur le trottoir, dans les allées des parcs, en zone piétonne. A partir de 10 ans, un enfant peut rouler seul sur la voie publique.
- Un cycliste âgé de 18 ans au moins peut transporter
 - un enfant de moins de 8 ans, à condition que l'enfant soit assis dans un siège spécial adapté à sa taille et à ses pieds et muni de ceinture d'une sécurité et de repose-pieds;
 - un ou deux enfants de moins de 8 ans dans un véhicule traîné muni de ceintures de sécurité;
 - un enfant sur un trailer-bike (construction équipée d'un guidon, de pédales et d'une seule roue en contact avec le sol qui est accouplée au cycle de l'adulte au moyen de tiges métallique rigides).

Où doit rouler le cycliste?

Le cycliste doit rouler sur le côté droit de la chaussée. Certains chemins sont destinés, voire réservés aux cyclistes. Si une telle voie cyclable longe la route, le cycliste doit l'emprunter. Dans le cas où piétons et cyclistes empruntent un même chemin, ils ne doivent ni se gêner ni se mettre en danger mutuellement. Certaines parties de la voie publique sont interdites aux cyclistes, comme les trottoirs.

Saviez-vous que ...

- Dans une localité, les cyclistes doivent toujours rouler l'un derrière l'autre. A l'extérieur d'une localité deux cyclistes peuvent rouler l'un à côté de l'autre. Cependant, ils doivent rouler l'un derrière l'autre dès qu'un véhicule les croise ou s'apprête à les dépasser, aux interactions, aux passages à niveau, à l'approche du sommet d'une côte, dans les virages, pendant la nuit et de jour en cas de mauvaise visibilité.
- Le cycliste peut dépasser par la droite les véhicules immobilisés à une intersection ou à un passage à niveau.
- Il doit indiquer clairement et à temps tout changement de direction par un signe du bras.
- Le cycliste doit garder une distance latérale par rapport aux véhicules en stationnement pour éviter la collision avec une portière qui s'ouvre inopinément.
- Quand le cycliste pousse un vélo à la main, il est considéré comme un piéton et peut marcher sur le trottoir.
- Il est interdit de porter un baladeur.

■ Comportement de l'automobiliste face aux deux-roues

Comment dépasser un cycliste ou un cyclomotoriste?

- L'automobiliste doit allumer le clignotant gauche suffisamment tôt et maintenir pendant le dépassement une distance latérale d'au moins un mètre.
- S'il n'est pas possible de dépasser, le conducteur doit maintenir une distance de sécurité suffisante et être prêt à réagir en cas de changement de comportement du cycliste.
- A l'arrêt, avant d'ouvrir la portière, l'automobiliste doit s'assurer de ne pas mettre en danger un conducteur de deux-roues.

Saviez-vous que ...

- Le cycliste est facilement déstabilisé par le coup de vent que provoque le véhicule qui le dépasse.

- A l'approche d'un passage pour cyclistes, le conducteur doit être prêt à freiner, éviter tout dépassement et changement de voie de cir-

culution. Le cycliste a la priorité lorsqu'il marque son intention de traverser.

Communiqué par l'UEL ■

Boîte à outils – Pour plus d'information, téléchargez le dépliant de La Sécurité Routière (<http://www.securite-routiere.lu/online/www/content/18/538/containerLeft/545/131/FRE/Brochure%20code%20de%20la%20rue.pdf>)

Fedil

Rattraper la compétitivité perdue

L'analyse de la situation économique et sociale a dominé l'ordre du jour du conseil d'administration qui s'est réuni récemment au siège de la Fedil. Force est de constater que la crise est loin de toucher à sa fin. Les indicateurs d'activité montrent que la situation reste extrêmement difficile dans plusieurs secteurs couverts par la Fedil, notamment dans l'industrie et la construction. En effet, la production industrielle a baissé de 6 % en 2012 par rapport à 2011. La même évolution négative se présente dans le secteur de la construction, qui connaît également une baisse de 5,3 %. Au-delà des aspects conjoncturels, les difficultés à caractère structurel expliquent les problèmes auxquels sont confrontés plusieurs secteurs et entreprises.

Dans le secteur de l'industrie, la perte de compétitivité-coût pénalise les entreprises luxembourgeoises. C'est principalement le coût élevé de la main-d'œuvre, mais aussi celui de l'énergie qui sont à l'origine de cette évolution. Le conseil déplore qu'aucune amélioration de la compétitivité ne soit en vue. De cette façon il est à craindre qu'un nombre croissant

d'entreprises se verront forcées d'avoir recours au chômage partiel. Faute d'un redressement de la compétitivité, des restructurations seront inévitables pour certaines entreprises.

Devant ces problèmes structurels que connaît l'industrie luxembourgeoise, le conseil d'administration de la Fedil félicite le Gouvernement de la mise en place rapide du «Haut comité pour le développement de l'industrie» et assure tout son soutien à cet organe. Le «Haut comité» devrait élaborer des mesures concrètes permettant à l'industrie de rattraper la compétitivité perdue.

En outre, le conseil d'administration a préparé l'assemblée générale de la Fedil, qui aura lieu le 11 avril 2013 en présence du ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Etienne Schneider. Le conseil a décidé de proposer à l'assemblée générale M. Nicolas Reuter, Vice President chez ArcelorMittal Long Carbon Europe Business Unit North, comme administrateur de la Fedil.

Enfin, le conseil a donné son approbation à l'admission d'onze nouveaux membres: Editpress Luxembourg

S.A. (rédaction, impression et diffusion journaux, médias digitaux, publicité, imprimerie); GlaxoSmithKline International (Luxembourg) S.à r.l. (société holding et activités de financement); Greiveldinger Exploitation S.à r.l. (construction et génie civil); IAP International S.à r.l. – «UP trace» (solutions en traçabilité, marquage, étiquetage, intégration ERP, acquisition de données); Item Lux S.A. (travail temporaire); L-Travaux S.à r.l. (construction et génie civil); Mathey Mazout S.à r.l. (vente de produits pétroliers, gestion de dépôts pétroliers); regify S.A. (développement et vente de logiciels, notamment pour la communication électronique, services dans le domaine de la messagerie électronique sécurisée); Samsic Luxembourg Facility Services S.à r.l. anc. N.I.C. Building Services S.à r.l. (prestation de services, nettoyage); Seqvoia S.A. (commerce de matériel informatique et bureautique); TMT Tapping Measuring Technology S.à r.l. (technologies des produits pour les trous de coulée, technologies de mesures pour le contrôle de hauts fourneaux).

Communiqué par la Fedil ■

Travail intérimaire

Fedil Employment Services – axe de relance pour l'emploi

Depuis le 6 novembre 2012, l'Union Luxembourgeoise des Entreprises de Travail Intérimaire (ULEDI) est devenue Fedil Employ-

ment Services (FES). En qualité d'organisation membre de l'organisation faitière, Fedil – Business Federation Luxembourg, ce changement de dénomination

confirme sa volonté d'agir en acteur sur le plan économique et social au Luxembourg. Le développement de l'activité du recrutement depuis août 2012 implique un

changement global de l'image des entreprises de travail intérimaire.

En ce qui concerne la communication externe, Fedil Employment Services a mis en place un nouveau site Internet, **www.fes.lu** accessible à toute personne, institution et organisation souhaitant recueillir des informations relatives au secteur de l'intérim, ainsi qu'aux questions économiques et sociales du Luxembourg.

Les dernières statistiques de conjoncture luxembourgeoise ont notamment montré que le nombre de travailleurs intérimaires au Luxembourg était en diminution de 11,5 % au troisième trimestre 2012 comparé au troisième trimestre de l'année 2011. On remarque par ailleurs une nette baisse dans les secteurs de l'industrie (-5 %) et de la construction (-3 %).

Les premières données de janvier 2013 concernant les heures prestées sur

un échantillon représentatif d'entreprises de travail intérimaire montrent une baisse d'environ 5 % par rapport au début de l'année dernière. Le challenge est donc pour Fedil Employment Services d'inverser la tendance. Le nombre d'entreprises luxembourgeoises qui utilisent les services offerts par les entreprises de travail intérimaire augmente grâce à la flexibilité et la variété de solutions proposées en matière de contrats et de profils des candidats. Le fait d'avoir ouvert l'activité des entreprises de travail intérimaire au recrutement direct, ainsi que la possibilité offerte aux intérimaires de se former, permettent aux entreprises du secteur de mieux répondre aux besoins spécifiques des entreprises clientes.

Le programme d'action de Fedil Employment Services pour l'année 2013 prévoit d'une part de continuer à déve-

lopper la collaboration avec le ministère du Travail et de l'Emploi afin de pouvoir anticiper les réformes nécessaires. Parallèlement, Fedil Employment Services souhaite d'autre part renforcer sa collaboration avec l'Agence pour le développement de l'emploi (Adem) pour aider à mettre au travail des demandeurs d'emploi résidant au Luxembourg.

L'association, en collaboration avec le Fonds de formation sectoriel pour l'intérim (FSI), qu'il a contribué à créer, va aussi continuer à poursuivre la création de formations davantage adaptées aux exigences des entreprises et des salariés. En 2011, le nombre de travailleurs concernés avait progressé par rapport à 2010 de plus de 150 % atteignant 1.776 travailleurs.

Communiqué par la Fedil ■

Fédération de la Mode

Toute la mode au Luxembourg sur www.femo.lu

La FEMO (Fédération de la Mode) s'est dotée d'une nouvelle image et lance officiellement sa plateforme d'échange pour le secteur de la mode: **www.femo.lu**.

Le nouveau site Internet de la FEMO informera tant les membres que le grand public de ses prises de position, activités (défilés, etc.) et offres d'emploi pour le secteur. Les enseignes commerciales de l'habillement, des articles de sport, de

la maroquinerie et des chaussures y sont représentés.

Grâce à l'initiative de la FEMO, les ouvertures dominicales «Fréijoershoping» et «Mantelsonndeg» ont été remises au goût du jour et profitent désormais à tout le secteur du commerce. C'est dans cette lignée que la FEMO se place dans une nouvelle dynamique créatrice de synergies entre professionnels de la mode. ■



Nouvelle édition

La «Shopping Map 2013» disponible

Pour la cinquième année consécutive, l'équipe du projet «Luxembourg, Pôle de commerce de la Grande Région», en coopération avec la Fédération des Artisans et l'Horesca, a édité la Shopping Map 2013.

Cette publication, qui est une initiative de la clc, l'Horesca et la Fédération des Artisans, s'est imposée comme le guide du paysage commercial du Grand-Duché. Cette année, la carte complète en 3 langues (français, anglais et allemand) saura accompagner les consommateurs dans leurs escapades shopping à Luxembourg grâce

à un format pratique et de nombreuses informations (centres commerciaux, événements, boutiques, restaurants, bars, hôtels, transports...). La Shopping Map est l'outil indispensable à tout visiteur qui se lance à la découverte du paysage luxembourgeois. Gratuite et tirée à 150.000 exemplaires, elle est désormais facilement à disposition dans différents endroits au Luxembourg et dans la Grande Région, tels que les hôtels, les campings, les bureaux de tourisme (réseau GES), le réseau touristique de Sales-Lentz (Flibco, Pétrusse express et Hop on-Hop off), l'ONT ou encore la clc.

Pour obtenir des exemplaires, contacter la clc: Tél.: (+352) 43 94 44-1, E-mail: contact@goodidea.lu. ■





Vinciane Istace – Partner, PwC Luxembourg

American Chamber of Commerce in Luxembourg

“Diversity is a competitive advantage”

Vinciane Istace has been with PwC for more than 20 years and became Head of the firm’s Human Resource department in 2003. As Partner in the Luxembourg practice supported by a team of 40 HR practitioners, she combines client servicing delivering payroll assistance with a team of 12 payroll experts with the coordination of the Human Capital strategy across the firm. She is also the Chair of AMCHAM’s Diversity Committee

You have been the head of the HR department since 2003. What did diversity look like then, and how have you seen it change?

Back then it was merely focused on balancing the gender composition of our people within the firm. We focused on it because it was our main challenge. We were not as concerned with the other dimensions of diversity at that time because we were already an international firm and therefore already diverse in terms of national-

ities, cultures and languages. Organizing diversity around a common goal can be tricky, but in Luxembourg we have the characteristic that there are so many expats; diversity elements are therefore probably easier to organize in Luxembourg than elsewhere.

What new challenges do you face, and what solutions are you currently working on in light of those?

The main question is whether you treat diversity as merely a sta-

tistic or whether it is something you contemplate with more interest and commitment. The first challenge is to deploy diversity according to our clients’ needs. Diversity is a competitive advantage, and it’s how we can serve our clients in their natural frame of reference. It is much more powerful, for instance, if we can serve a German client with German employees. It helps us gain an understanding and proximity to have such local ambassadors.

The second challenge is ensuring that diversity is maintained and preserved—there needs to be constant monitoring. Diversity does not happen by chance. It may sound like common sense, but if you truly want diversity to take hold then everything you do and manage needs to be done by a diverse group. This helps reduce any potential unconscious bias that may exist.

How do you think Generation Y is impacting the workforce in general and your organization in particular?

I'm not sure it's always fair to consider them so different. They were shaped in their way of thinking based on the environment they grew up in and due to technology—they are perfectly comparable to us, but their way of functioning may be different. Roughly half of our employees are millennials. We have moved to social media for recruitment purposes since we recognize this is the way to connect to future candidates. Through social media we establish a dialogue: we share with them our accomplishments and cultural highlights of life at PwC. We've also changed how we recruit, doing so more often through

groups or a moment spent together during our two-day EEE event (Explore, Enjoy, Enrol), where we share a slice of life with a diverse group of candidates and practice real job situations.

We are working with about 55 schools to welcome interns for 3-6 months with schools in Luxembourg (Sacred Heart University, for example) and with schools in the Greater Region and abroad. In a year we work with 75-100 students, and we find there is very little difference between a recent graduate and our interns. They face their job responsibilities with eagerness and ambition.

PwC Luxembourg recently signed the Charte de la Diversité Lëtzebuerg. What propelled this, and do you recommend other companies to get involved?

We are proud we were one of the first to sign and sponsor the charter. It is interesting in that it is a way to publish your commitment to diversity. It's not just a public declaration; it is also a national charter, a vehicle for finding common ground. It's not that binding in the sense of strict framework, but by signing the charter you say that diver-

sity makes sense for you and for Luxembourg. By signing the charter, a company is contributing to the success of the country at large. It might just be symbolic, but that is powerful in itself.

You are serving as the chair of Amcham's Diversity committee. What are the goals for the committee?

We worked hard to find a precise mission statement. In the end we decided we wanted to mobilize our actions around the fact that diversity is a business topic. We wanted to speak to diversity in Luxembourg, which means the diversity of people in terms of culture, nationality languages. It is a unique model to have so many diverse people contributing to the private sector. Through this committee, we hope to offer the understanding that while it is highly profitable to be a diverse company, there are best practices in making diversity function. We believe we can inspire the business community.

*Interview:
Natalie Gerhardstein, AMCHAM
Photos: Stephen Roberts*

Interested in joining AMCHAM?
Visit www.amcham.lu or call (+352) 43 17 56



PUBLIC RESEARCH CENTRE HENRI TUDOR

Innovating together

RETHINK YOUR PROFESSIONAL SKILLS THINK TUDOR

Acteur de référence de la recherche appliquée au Luxembourg, le CRP Henri Tudor organise également de nombreuses formations et conférences.



INSCRIVEZ-VOUS À NOS PROCHAINS ÉVÉNEMENTS !

14/05	La gestion de projet par la Théorie des Contraintes (TOC)
16/05	Matériaux à faible impact environnement pour l'isolation thermique et l'étanchéité
21/05	TASTE IT - Découvrir et appliquer ECVET, le système de crédit d'apprentissage pour la formation professionnelle
10/06	La programmation architecturale au service du projet de construction
12/06	Protection des données personnelles, sécurité et responsabilité
18/06	TASTE IT - Simulation de la construction de bâtiment

Descriptif complet sur www.tudor.lu/knowledgetransfer



EN BREF



Underground

Un espace relooké

La boutique branchée de la Belle Etoile accueille désormais sa clientèle dans un espace entièrement revisité. Ambiance zen avec un décor tout en blanc et dernières tendances sont au rendez-vous chez Underground, qui propose chaussures et confection pour les filles, avec des modèles que l'on ne trouve nulle part ailleurs: ASH, Gaudi, Pepe Jeans, Blink, Buffalo, Replay pour les chaussures ... Met, Pepe Jeans, Fornarina, Jn Joy pour les tenues. Les garçons ont le choix entre Pantofola d'Oro, Redskins, Bull-boxer, KDopa, Vans, Le Coq Sportif, entre autres marques.



Peintures Robin

Les jeunes du Science Club en visite à Useldange

Les jeunes chercheurs du Science Club se sont rendus dans l'usine des peintures Robin à Useldange. Cette visite était organisée dans le cadre des activités du Science Club. Une initiative du Musée d'Histoire Naturelle proposant des activités de loisirs pour les jeunes de 11 à 18 ans dans tous les domaines des sciences et technologies. Les activités sont coordonnées en partenariat avec l'Université de Luxembourg et le Fonds national de recherche. Gérard Zoller, le directeur du groupe Robin S.A. a fait découvrir aux jeunes les secrets de la fabrication de la peinture. Le plus grand producteur luxembourgeois de peinture entretient d'excellentes relations avec plusieurs écoles et fédérations patronales et souhaite continuer ce partenariat privilégié avec le milieu éducatif.



RAK Porcelain

Succès Salon Internorga de Hambourg

Du 8 au 13 mars dernier se déroulait à Hambourg la 87^e édition du Salon Internorga, rendez-vous incontournable de l'hôtellerie, de la restauration, de la boulangerie et de la confiserie. Sur près de 90.000 m², 1.200 exposants, venus de 23 pays, sont allés à la rencontre de plus de 100.000 visiteurs. Spécialiste des arts de la table, RAK Porcelain Luxembourg était présent à ce prestigieux rendez-vous international. Sur un vaste stand, conçu par l'entreprise luxembourgeoise FAIRfair, RAK Porcelain a présenté aux visiteurs ses dernières créations et son savoir-faire qui allient un haut niveau qualitatif, un véritable dynamisme et un sens aigu du design. Séduit, le public du Salon Internorga n'a pas manqué d'admirer les diverses collections présentées par la marque. En participant au Salon Internorga, RAK Porcelain poursuit sa dynamique politique relationnelle, continue à resserrer les liens avec sa clientèle et renforce sa position commerciale malgré un contexte économique difficile, mais grâce à des produits élégants, d'un haut niveau qualitatif, bien adaptés à la demande et d'un excellent rapport qualité-prix.



Cactus

Bascharage

Nouveau rayon Chaussures

Soucieux d'offrir une gamme de produits diversifiée à sa clientèle, Cactus s'est lancé le nouveau défi d'intégrer un rayon chaussures au sein de son supermarché Cactus Bascharage. Un rayon de 100m², comprenant 600 références pour hommes et femmes étoffe désormais l'offre. L'assortiment est revu 2 fois par an (Printemps/Été et Automne/Hiver) afin de pouvoir proposer un large éventail de chaussures adaptées pour chaque saison de l'année: sneakers, pantoufles, chaussures anti-stress, pumps, sandales, ballerines, ... il y en pour tous les goûts, tous les âges et toutes les occasions. Du petit budget aux chaussures de marque, comme par exemple Tom Tailor, il y en a également pour tous les portefeuilles.

Nouveau restaurant

Une promenade gastronomique «Am Bësch»



© Photostudio C, Luxembourg

Installé au cœur du centre commercial City Concorde à Bertrange, le restaurant Am Bësch – brasserie beim Franky vient d'ouvrir ses portes. Dans une ambiance naturelle Am Bësch invite les clients à un moment de plaisir gustatif.

Le choix du nom «Am Bësch» signifiant «la forêt» en luxembourgeois, n'est pas un hasard. En entrant dans le restaurant, l'atmosphère boisée convie le client à passer un moment calme au cœur du City Concorde en changeant complètement de monde, pour passer de l'agitation du centre commercial au calme de la forêt.

Le bois est omniprésent: les meubles, bien sûr, mais aussi les accessoires. Les couleurs orangées rappellent la chute des feuilles en automne et les murs sont couverts de larges panneaux aux tons verts, imprimés forêts.

La carte du restaurant Am Bësch se veut conviviale et fraîche proposant une cuisine de qualité pour tous les gourmets. Une cuisine qui rappelle le retour des promenades du dimanche en famille dans la nature, mais s'adapte tout aussi bien à une pause durant une journée de shopping.

Le menu, varié, se décline autour de spécialités du terroir (Croustade de volaille, Duo de jambon, Träipen, ...), mais aussi de plats brasserie (poissons, pâtes, salades, ...). Quant à la viande, sa qualité exceptionnelle et sa cuisson au four à charbon, en font un incontournable du restaurant. Un menu du jour et des menus enfants sont aussi proposés. La carte des vins, composée de différents crus, est vivante et évolutive, en fonction des plats et saisons.

Restaurant Am Bësch, City Concorde (au niveau -1)

80, route de Longwy, L-8060 Bertrange

Tél.: (+352) 26 45 84 52

Du lundi au samedi de 9h00 à 21h00

Tomcat Luxembourg accueille Paul Smith



L'équipe: (de g. à d.) Hugo Mouchot, Viviane Haselint, Corinne Berlocher, Elisabeth Costa, Corinne Noël et Vincent Lemineur (gérant de Tomcat)

Sur près de 400 m² de surfaces de vente, Tomcat, enseigne située à quelques encablures du centre-ville, abrite sous un même toit, de nombreuses marques, parmi les plus prestigieuses du marché: ZZegna, Boss, Givenchy, Hilfinger, Van Gils, Lagerfeld, Santoni, Church's, Testoni, Rossetti ... Le succès auprès d'une clientèle de 30 à 60 ans réside surtout dans la richesse de son offre. Aujourd'hui,

Tomcat accueille également la marque Paul Smith. Sir Paul Smith – il a été anobli par la Reine Elisabeth II en 2000 – est aujourd'hui l'un des grands créateurs de mode à l'échelon international. Ses créations qui mêlent tradition et originalité, souvent mâtinées d'humour, voire d'extravagance, leur confèrent un style «dandy» bien particulier qui assurera au créateur succès dans le monde. Des coupes, des tissus et des couleurs



Paul Smith est aujourd'hui l'un des grands créateurs de mode à l'échelle internationale

EN BREF

Solar Une touche d'extravagance

La collection de la marque Solar est synonyme d'élégance intemporelle avec des tendances de modes contemporaines. Son caractère naturel, son côté raffiné et sa subtilité soulignent la féminité et la personnalité de chaque femme. Sur le marché international, la marque est connue pour son design créatif, ses dessins originaux, ses tissus de haute qualité et une finition parfaite. Complétée par une large gamme d'accessoires, Solar crée pour ses collections saisonnières trois lignes: casual, business et cocktail. A découvrir au 1^{er} étage, face à la librairie Ernster à la Belle Etoile.



CBRE Aik acquiesce the Pasteur building

aik Immobilien-Kapitalanlagegesellschaft (aik) has acquired the office property located 16 avenue Pasteur (Luxembourg Limpertsberg) in the CBD of Luxembourg for the account of its real estate fund GWV. The area is characterized by an agreeable working environment and an excellent accessibility. The 6-storey property was developed in the late 1980's and renovated in 2008. It offers approximately 5,000 m² of space and 50 parking units. It is fully let to 6 tenants, the main tenant of which is Capita Fiduciary Group. aik has acquired the Pasteur building from Leasinvest Immo Lux S.A., a 100% subsidiary of Leasinvest Real Estate SCA, a listed real estate investment trust investing in offices, logistics and retail in Belgium and the Grand Duchy of Luxembourg. The acquirer, aik, is an internationally operating joint venture company between German occupation pension funds and Deutsche Apotheker- und Ärztebank. aik's assets under management currently amount to 158 office and retail buildings located in European cities with a total volume of more than 2.1 billion EUR. The acquisition price is about 19.5 million EUR. CBRE advised aik in this transaction.



Vibe Security S.A. Mise en ligne du nouveau site web et de ses activités

Vibe Security est une société spécialisée dans le domaine de la cybersécurité et la sécurité de l'information, qui fournit un large éventail des meilleures technologies existantes à ce jour, à des organisations actives dans toute la région d'Europe centrale. Vibe Security s'est associée aux meilleurs fournisseurs de technologie et d'experts dans le domaine de la sécurité et couvre ainsi un large portefeuille de services: Protection des infrastructures; sécurité des identités et des paiements; tests d'intrusion et investigations numériques; sécurité des systèmes de communication et de messagerie; conseils, formation et intervention d'urgence. Le rôle de Vibe Security est de couvrir les aspects numériques des services d'intelligence et de renseignement, grâce à des solutions de protection de la marque et de contrôle de l'information, en cas de perte ou fuite des données par exemple. Ainsi, Vibe Security a développé un «Rapport de Cyber Intelligence» sous forme d'une newsletter quotidienne, dévoilant les menaces et attaques les plus importantes en Europe et dans le monde. Pour plus d'informations: www.vibesecurity.com.



LEASEPLAN Livraison d'une flotte verte à A. Muller & fils

LeasePlan vient de livrer 27 véhicules particulièrement sobres en carburant à A. Muller & Fils S.à r.l., une entreprise familiale présente dans le domaine des installations électriques depuis plus de 90 ans au Luxembourg, ce qui en fait une des sociétés les plus anciennes dans ce secteur d'activités. Avec l'externalisation complète de la gestion de sa flotte à LeasePlan, A. Muller & Fils S.à r.l. souhaite dégager ses ressources pour se consacrer à son core busi-



EN BREF

ness. La société a choisi, entre autres, les Renault Megane Berline et Grandtour Energy business, dont les émissions de CO₂ et la consommation sont faibles (90 gCO₂/km et 3,5 l/100km) tout en alliant puissance et plaisir de conduite. Le choix pour Renault s'explique par leurs avancées en matière de véhicules électriques. En effet, dans le souci pour l'environnement, des véhicules électriques vont bientôt s'ajouter à la flotte existante. Pour la direction d'A. Muller & Fils S.à r.l., «le véhicule électrique constitue à terme une vraie réponse aux problématiques actuelles liées à l'environnement».



inlingua®
Luxembourg
Renouveau de l'approche client

Répondre aux besoins clients passe par la nécessité de bien présenter son offre et de faire passer un message. C'est ce qu'a voulu montrer inlingua Luxembourg en repensant complètement sa brochure. Plus qu'un cours de langue, il s'agit de parler de formation en langue et de montrer le fort retour sur investissement que cette dernière permettra. L'apprenant devient acteur de sa propre formation. La plaquette va alors plus loin que la simple présentation des offres, elle suggère notre capacité à accompagner le client dans son projet de formation. Plus qu'une école des langues, inlingua Luxembourg se positionne en tant qu'expert de la formation linguistique, dont le crédo depuis 20 ans à Luxembourg est de placer le stagiaire au centre de ses préoccupations. Plus d'informations: www.inlingua.lu.

qui s'adressent aux hommes désireux d'être élégants et bien habillés sans pour autant tomber dans la norme.

Aujourd'hui, Paul Smith développe 14 collections différentes, tant pour les hommes que pour les femmes et les enfants. Des vêtements, bien entendu, mais également des chaussures, des lunettes, des parfums, des montres et même des tapis, des porcelaines et des accessoires pour le vélo. Le couturier est également photographe, designer et un homme d'affaires avisé. Paul Smith est aujourd'hui distribué dans 35 pays. Tomcat élargit ainsi encore la gamme des produits proposés qui comporte également un vaste choix d'accessoires et de parfums parmi lesquels quelques exclusivités comme les parfums «Histoire d'eau» de la marque Aston & Cooper, «Eau d'Italie» et «Odin». Tomcat a également développé une offre conséquente en chaussures. Et là encore uniquement dans des marques sélectionnées par Tomcat pour la qualité de leurs produits.

Pour servir au mieux ses clients, Tomcat a innové en matière de conseils en développant tout une palette de services personnalisés. Ainsi, le magasin dispose d'un corner dédié au mariage.

Des conseils qui s'avèrent d'autant plus judicieux que Corinne Berlocher, directrice du magasin de Strassen, a notamment travaillé, durant quatre ans, comme conseillère en image. Une expertise qu'elle et son équipe mettent également en valeur au travers du concept CDE comme Conseil, Distinction et Élégance. Original, ce service s'adresse aux hommes désireux d'optimiser leur image en révélant la personne et son potentiel. Colométrie, morphologie, entretien et étude personnalisée, de multiples outils sont utilisés pour parvenir au meilleur des résultats. Enfin pour les hommes qui ne désirent pas de conseils spécifiques mais qui sont exigeants et désireux de se démarquer, Tomcat, toujours sur rendez-vous, propose également des costumes semi mesure. www.tomcat.lu. ■

Crowdfunding

Shebusa.com, première start-up luxembourgeoise sélectionnée par la plate-forme européenne Wiseed



La plate-forme www.wiseed.fr propose aux investisseurs particuliers de choisir et de «microinvestir» dans de jeunes entreprises innovantes à fort impact sociétal, qualifiées par une équipe spécialisée dans le capital d'amorçage et accessibles à partir de 100 EUR.

Shebusa – qui tire son nom de la tradition japonaise d'«élégance intemporelle» – propose des tailleurs et acces-

soires de luxe réalisés sur-mesure par des artisans européens, principalement français, à destination d'un public féminin business.

Cette jeune pousse luxembourgeoise a été sélectionnée par Wiseed, la plate-forme européenne de Crowdfunding.

Lancée en Septembre 2012 et établie au FutureLab (l'incubateur de BNP Paribas) en centre-ville, Shebusa a été détectée par Wiseed lors de la finale de pitch Seed4Start organisée par Business Initiatives et la Chambre de Commerce en janvier 2013. Déjà repérée par le prestigieux concours de start-ups «SeedCamp» de Paris en décembre 2012, Shebusa fait partie des OVNIs luxembourgeois: start-up fondée par une femme, s'appuyant sur des technologies innovantes non propriétaires et un réseau de conseillers en image, elle soutient un métier en voie de disparition – la fabrication à façon. Spin-off de AAA – la marque de tailleurs lancée à Luxembourg par Anne Canel fin

2011 – Shebusa se développe à l'international pour répondre à la demande de ses clientes, toujours plus mobiles et moins disponibles.

Opération complexe en cette période de crise: trop petit pour les Venture Capitalists et le Private Equity, trop gros pour les business angels européens ... Quant au secteur, aujourd'hui hors les biotechnologies et le gaming, point de salut! Le crowdfunding, devenu banal aux Etats-Unis avec Kickstarter notamment, en est à ses balbutiements en Europe.

Shebusa a misé sur la technologie dès sa conception. L'utilisation des outils de configuration des tailleurs fait partie de ses outils depuis l'origine, et s'y ajoute aujourd'hui la mesure en ligne. En effet, sur le site les clientes peuvent se scanner en quelques secondes de chez elles en utilisant leur webcam, grâce à une technologie très innovante. Le réseau de conseillers en image se développe en parallèle. Pour ceux-ci l'intérêt est

double: non seulement l'offre de Shebusa leur permet de faire réaliser pour leurs clientes les articles qui leur sont parfaitement adaptés, mais c'est également une source de revenus complémentaires puisque les clientes leur sont adressées par le biais du site www.shebusa.com si celles-ci souhaitent être accompagnées dans leurs choix.

Il est intéressant de constater que grâce aux technologies, il est possible d'ouvrir de nouvelles voies entre les consommatrices et le savoir-faire des artisans Français ou Européens. En effet, il aurait été impensable il y a encore quelques années d'imaginer se mesurer en ligne, configurer sa chemise ou son sac à main, avoir l'assurance

d'être livré d'un produit fabriqué à la main par un vrai artisan mû par la passion de son métier et de la qualité de ses produits. Tout comme il n'était pas possible qu'un particulier européen puisse devenir actionnaire, même à partir de 100 EUR, dans une start-up luxembourgeoise à laquelle il n'aurait pas pu avoir accès. Les temps changent ... ■

Changement d'adresse

Ouverture de Naturata Biobau à Munsbach

La famille Naturata à Munsbach vient de croître – grâce à un nouveau membre expérimenté dans la construction écologique. Biobau (antérieurement Biotop) le magasin spécialisé en éco-matériaux, a rejoint le groupe Oikopolis. Ainsi, l'entreprise auparavant domiciliée à Luxembourg-Bonnevoie, où elle a fêté son 25^e anniversaire en 2010, a changé d'adresse pour intégrer le centre Oikopolis à Munsbach. Cette intégration apportera aussi une dimension structurelle: tout comme la boutique Akzent et le Resto, Biobau sera dorénavant une succursale de Naturata. Située idéalement en face de Naturata Bio-Marché, la nouvelle salle de vente présente un grand choix de matériaux écologiques haut de gamme et d'une qualité esthétique.

La gamme des produits comprend des revêtements du sol comme le parquet en bois, le linoléum naturel et les moquettes écologiques, ainsi que les



L'ouverture de Naturata Biobau a été célébrée autour d'un bon verre de jus biologique. Ont trinqué (de g. à d.) Aender Schanck, Camille Hoffeld, Roland Majerus, Sonny Gottal et Jos Houtman

isolants bio, des peintures, huiles et lasures naturelles, incluant les colles et décapants.

L'enseigne rencontre également un grand succès avec la location de matériel spécialisé pour les bons bricoleurs et la mise à disposition d'ouvriers spécialisés pour les moins avertis. ■

www.biobau.lu

Partenariat

Faire évoluer les relations entre entreprises

Au mois de mars dernier, Tralux Construction organisait sa première convention rassemblant ses fournisseurs et sous-traitants autour des notions de partenariat. Près de 300 personnes étaient présentes pour assister aux différentes tables rondes. Cet événement a été l'occasion de donner la parole à un panel d'invités composé de représentants de sociétés collaborant avec Tralux Construction. Ils ont pu partager leurs points de vue et leurs expériences sur 4

thématiques: qualité-sécurité-environnement, partenariat, engagements réciproques et communication.

En organisant cette convention Tralux construction a souhaité associer ses partenaires à sa réflexion pour changer les modes de collaboration. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des améliorations menées par l'entreprise maintenant triple certifiée ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001 et labellisée ESR.

Durant les discussions les représentants des sociétés ont insisté sur l'importance de la confiance, du respect et de l'écoute pour aboutir à des partenariats gagnants-gagnants. La communication et la transparence sont également apparues comme des éléments clé d'une bonne collaboration entre entreprises. Les réflexions ont posé les bases d'une évolution qui doit permettre d'améliorer les relations de travail entre entreprise générale et entreprises sous-traitantes/four-



nisseurs pour que chacun puisse en tirer parti. La symbiose qui doit s'opérer permettra d'aller encore plus de l'avant, de travailler sur la complémentarité des compétences et d'augmenter la valeur ajoutée des offres. Les participants ont apprécié ces échanges qu'ils ont perçus comme constructifs et concrets. De leur avis, cette convention aura permis de mieux faire connaître la vision de l'entreprise Tralux

Construction à ses partenaires. Tous ont, en tout cas, souligné le caractère innovant de cette démarche au Grand-Duché de Luxembourg dans le domaine de la construction. Fort de ce premier pas qui a suscité de nombreuses attentes, Tralux Construction s'est engagé à concrétiser les engagements annoncés lors de la conclusion en rédigeant une charte de partenariat, ainsi qu'en lançant un forum de discussion collaboratif.

Sans être un début, ni une fin en soi, cette convention marque une étape qui doit faire évoluer les relations entre entreprises et tendre vers des relations plus partenariales. ■

Réaménagement

Exit le concept store et bienvenue au magasin de meubles signés



Le magasin firstfloor de Junglinster fait peau neuve et revient avec de nouveaux produits et services dans un espace réaménagé. Firstfloor, concept store à l'origine, pro-

pose depuis plusieurs années une large gamme de produits, allant du simple objet Iittala au canapé Vitra en passant par une pléiade d'accessoires signés des plus grands noms. Les expériences acquises lors des ventes de ces produits ont permis à Ingrid Bettendorf, gérante du magasin, d'imaginer l'avenir sous un autre angle. Aujourd'hui firstfloor prend un virage serré à 90° et vous propose une gamme plus large de mobilier, de nouveaux produits et un nouveau showroom où toujours plus d'exclusivités vous attendent.

Parier sur l'avenir, encourager de jeunes designers, chercher des perles rares dans un agrégat de créations, tels sont les challenges relevés quotidiennement chez firstfloor. Se contenter des grands noms serait trop aisé, c'est pourquoi des marques comme Objekten, Chevalier Edition, Kettal, Walter-

Knoll, Punt, Superette et And Tradition se rajouteront aux grands classiques dès la mi-avril.

De plus, dès son arrivée au magasin firstfloor dispose d'avantages et de services uniques. Qu'il soit un particulier ou un professionnel, le magasin propose la prise en main du projet de A à Z. L'équipe de vente est spécialement qualifiée pour orienter le client vers des choix justes. De plus, un architecte d'intérieur saura concevoir des aménagements et des ambiances qui feront de chaque intérieur un lieu exceptionnel. En 2007, l'envie de proposer du mobilier véritablement unique a poussé firstfloor à s'associer avec le leader de la construction bois Prefalux et il propose ainsi la réalisation de mobilier, au goût de chacun et entièrement sur mesure. ■

Internet

Luxweb.com passe en mode Today, What's up?

Luxweb.com, le site d'informations culturelles et événementielles au Luxembourg, laisse place à Luxweb Today. Changement

de nom, mais aussi de look et optimisation du concept. **Luxwebtoday.lu** propose toutes les informations locales pratiques du pays.

Le nouveau site est mieux organisé, plus riche en contenu, ergonomique et disponible en 3 langues (français, allemand et anglais) avec en plus, deux

nouveautés importantes pour les internautes: l'Offre du Jour et l'agenda, tout en haut du site.

L'Offre du Jour est la nouveauté essentielle du site Luxweb Today. Elle offre la possibilité aux utilisateurs de découvrir les 6 meilleures offres commerciales de la semaine en page d'accueil. Ceci grâce à son partenaire privilégié Les Bons Filons.

L'agenda, tout en haut du site, permet aux utilisateurs de cliquer sur un jour afin de découvrir les événements liés en un seul clic.

Huit rubriques composent le nouveau site: Cinéma, dans laquelle on peut chercher tous les bons plans ciné au Luxembourg, en France, en Belgique et en Allemagne; Météo, pour connaître les prévisions météo du jour et de la semaine au Grand-Duché; Culture, dans laquelle on trouve rapidement l'évènement à proximité (spectacle, théâtre, concert, exposition...); Horoscope, où l'on peut découvrir les prévisions du jour selon son signe astrologique; Emploi, avec le moteur



de recherche **Monster.lu**; Finance, pour surveiller le cours des actions; SOS, dans laquelle on retrouve tous les numéros utiles en cas de problème, ainsi que, les pharmacies de garde; E-mail, qui permet à chacun de créer gratuitement une adresse e-mail.

Avec cette nouvelle version du site d'informations culturelles, pratiques

et locales, plus personne ne peut rater un événement proche de chez lui. Tout le monde peut profiter des «Offres du Jour», se renseigner sur les sorties cinéma, les prévisions météo, lire son horoscope détaillé, trouver les offres d'emploi locales, s'informer sur le cours des actions et plus encore ...

VOTRE PARTENAIRE À LUXEMBOURG

LUXEMBOURG CONVENTION BUREAU



Luxembourg, une ville de rencontre par excellence où travail et détente se succèdent harmonieusement dans la même journée. Le fil conducteur de votre événement à Luxembourg: un cadre de réunion propice à la communication, une pause stimulante, un déjeuner exquis de spécialités luxembourgeoises, des soirées séduisantes et une détente sympathique au hasard des ruelles et cafés-terrasses des quartiers historiques.

Profitez du savoir-faire des «pros» de Luxembourg, qui vous apporteront les conseils et les services qualifiés que vous attendez, en accord avec vos souhaits et vos besoins!



Nouvelle brochure téléchargeable sur www.lcb.lu

Luxembourg Convention Bureau · 30, Place Guillaume II · L-1648 Luxembourg
Tél.: (+352) 22 75 65 · Fax: (+352) 46 70 73 · convention.bureau@lcto.lu

luxembourg
convention bureau



Votre partenaire pour la réussite

Chaque mois, *Merkur* vous présente sur cette page deux collaborateurs/-trices de la Chambre de Commerce. L'idée de cette page est de **rendre encore plus transparents les services et les activités de la Chambre de Commerce** et de **vous permettre de mieux connaître vos interlocuteurs** auprès des différents services.



■ Rachel Gaessler

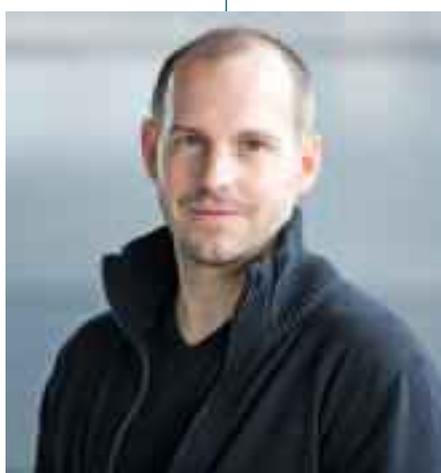
Conseillère auprès de la Chambre de Commerce et manager du G.I.E. Business Support

Rachel est conseillère à la Chambre de Commerce et manager du Business

Support G.I.E., dont la mission est d'aider à consolider des entreprises en phase de démarrage, de développement ou de transmission par le biais d'un accompagnement approprié et bénévole de leurs dirigeants. Rachel a commencé à travailler sur le projet du mentorat en 2009. Celui-ci a pris la forme d'un programme intitulé BusinessMentoring, lancé en 2010 par la Chambre de Commerce. En 2011, lorsque le programme BusinessMentoring est repris par le G.I.E., Rachel se voit confier la mission de gérer deux activités phares du G.I.E.: BusinessMentoring et plus récemment, l'initiative BusinessCheck, qui a pour but d'accompagner les créateurs et repreneurs dans la gestion de leur projet d'entreprise par la mise à disposition d'un accompagnateur. Parallèlement, Rachel est en charge de l'organisation des Journées création et développement d'entreprise et de l'entrepreneuriat au féminin, en particulier, le

projet FEALU, le Réseau des Femmes Ambassadrices de l'entrepreneuriat à Luxembourg et de la coordination et gestion de manifestations (nocturnes, événements liés à l'entrepreneuriat, etc.).

Rachel considère qu'elle a de la chance de travailler et d'évoluer dans un milieu privilégié dans lequel elle peut côtoyer des dirigeants d'entreprise de tous domaines d'activité qui partagent à la fois des valeurs économiques et humaines. Ces échanges et rencontres avec ces entrepreneurs, hommes ou femmes, la stimulent beaucoup et lui insufflent de nouvelles idées qu'elle s'efforce de mettre en pratique. Côté loisirs, Rachel pratique le jogging et le yoga. Elle aime les films américains des années 50 (Hitchcock) et le cinéma de manière générale (thriller ou comédie). Enfin, elle apprécie la découverte de nouveaux plats culinaires entre amis ou en famille. ■



■ Gontran Poirot

Chargé de projets pour 1,2,3 GO Social auprès de Business Initiative

En tant que chargé de projets auprès de Business Initiative, Gontran est chargé de promouvoir le parcours 1,2,3 GO Social

auprès des porteurs de projets à finalité sociale, coachs et futurs partenaires et d'organiser la mise en relation entre les différents participants. Business Initiative a.s.b.l. a été mandaté par le département de l'Economie solidaire, du ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, pour développer le parcours 1,2,3 GO Social, officiellement lancé en novembre 2011. Son but est d'accompagner des porteurs de projets d'entreprises à finalité sociale ou solidaire au Grand-duché de Luxembourg.

Les projets retenus sur base de l'innovation sociale (finalité de service à la collectivité plutôt que finalité de profit) et de la faisabilité économique, sont mis en relation avec des coachs qui accompagnent les porteurs de projets dans l'élaboration de leur business plan social pendant plusieurs mois. A la fin de l'édition, les business plans finalisés sont évalués et les plus convaincants sont récompensés par un prix

lors d'une soirée officielle. Dans le cadre de sa mission, Gontran identifie des porteurs de projets susceptibles d'être intéressés par le parcours 1,2,3 GO Social, et il recherche les coachs qui souhaitent soutenir des entrepreneurs sociaux. Au quotidien, il assure le suivi des projets, la mise en relation entre les coachs, les porteurs de projets et les membres du réseau 1,2,3 GO Social. Il présente le parcours à d'éventuels partenaires et s'implique également dans la préparation des événements liés au réseau.

Le sentiment d'apporter son aide à des personnes dans le développement de leur projet à vocation sociale et de les voir aboutir en ayant réussi à élaborer leur business plan social, gage de viabilité de leur idée, représente une réelle satisfaction pour Gontran. En marge de ses activités professionnelles, Gontran est un fervent amateur de musique et apprécie les escapades à la découverte de lieux proches ou lointains. ■

Je veux une structuration patrimoniale qui anticipe mes projets.

La BIL vous propose un diagnostic patrimonial complet,
sans frais et sans engagement.

Votre banquier privé BIL s'appuie sur une équipe d'experts en structuration et un outil unique de planification patrimoniale pour une analyse dynamique de votre patrimoine. Une anticipation claire de son évolution à différentes échéances (retraites, transmission d'entreprise, projet immobilier, ...).

Vous souhaitez prendre rendez-vous avec un de nos spécialistes Banque Privée pour un diagnostic patrimonial? Appelez-nous au **4590-2353** du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00.

Retrouvez la description complète et une vidéo illustrative de notre expertise en Planification Patrimoniale sur www.bil.com/planificationpatrimoniale ou en scannant ce QR Code.



Vous avant tout



BANQUE
INTERNATIONALE
À LUXEMBOURG

Voice Europe Pro

Vos contacts n'ont jamais été aussi proches.

Les options conçues pour appeler depuis votre mobile vers les fixes et les mobiles **en Europe*** à prix doux



LUXGSM

www.pt.lu

www.luxgsm.lu

* Voir liste des pays concernés et tarif sur www.luxgsm.lu. Durée d'engagement 1 mois minimum, facturation par mois calendrier.